

RAPPORT FINANCIER 2014

*CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE*



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION.....	3
> RAPPORT D'ACTIVITE.....	4
> RAPPORT FINANCIER.....	8
> INDICATEUR DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES.....	58
> ATTESTATION DE PRESENCE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES.....	67
COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2014.....	69
RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 Mars 2015.....	121
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	125
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	127
COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014.....	133
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	234

RAPPORT DE GESTION

> RAPPORT D'ACTIVITE

1. Contexte économique et financier 2014

1.1. Contexte général

Amorcé en 2013, le rééquilibrage de la croissance mondiale entre économies émergentes et économies développées, caractérisé par le renforcement des Etats-Unis et par le ralentissement structurel de la Chine, s'est poursuivi en 2014.

La croissance mondiale aura progressé de moins de 3% en moyenne annuelle en 2014, sur un rythme proche de celui de 2013 alors qu'une accélération était attendue.

L'année 2014 aura été caractérisée par une montée des risques géopolitiques. En particulier la crise ukrainienne restera probablement comme l'un des événements marquants de 2014, avec de nombreuses conséquences politiques mais également économiques.

Par ailleurs, la chute du prix du pétrole de plus de 40% au second semestre - reflet du déséquilibre entre une demande déclinante et une offre dynamique mais aussi d'un changement radical de stratégie des pays de l'OPEP – a eu d'importantes répercussions sur les économies : Transfert de revenu des pays producteurs vers les pays importateurs, les premiers souffrent alors que les seconds profitent d'une amélioration de leur pouvoir d'achat.

Cela renforce également les tensions désinflationnistes dans certains pays développés, en particulier dans la zone Euro. En effet l'inflation de la zone Euro a été largement surestimé (0,4% en moyenne vs 1,2% attendu en début d'année) : l'écart est principalement lié à la baisse non anticipée du prix des matières premières.

L'année 2014 aura également été celle du dollar qui s'est engagé sur une tendance nettement haussière au second semestre, s'appréciant contre la plupart de ses pairs pour de multiples raisons (faiblesse conjoncturelle ou structurelle, politique monétaires, aversion au risque, accélération de la croissance et fortes créations d'emploi aux Etats-Unis ...).

1.2. Les Banques centrales

2014 est une année de divergence entre les banques centrales :

- La Fed a définitivement mis fin à ses injections de liquidités (arrêt du tapering en novembre).
- De son côté, la BCE n'a cessé d'innover avec une volonté de soutenir la zone Euro, mobilisant la quasi-totalité de ses outils : taux de refinancement historiquement bas, taux de dépôt négatifs, opérations de refinancement exceptionnelles (TLTRO), forward guidance, achats d'actifs (Covered Bonds, ABS) et imminence d'un « Quantitative Easing ». Le succès est pour le moment contrasté, le crédit peinant à rebondir, la croissance restant molle et la perspective de la déflation étant chaque jour plus menaçante en zone Euro.
- Au Japon, face à l'accélération du ralentissement économique, la BoJ a annoncé une augmentation de son programme d'achat d'actifs.

Les banques européennes ont nettement réduit la taille de leur bilan en 2014, dans la perspective de la revue des bilans bancaires (AQR) et des stress tests menés conjointement par la BCE et l'EBA. Vingt-cinq établissements bancaires ont échoué aux tests de résistance (stress tests), principalement des banques des pays périphériques mais seuls treize ont besoin d'être recapitalisés. En effet, l'exercice ayant été fait sur la base des bilans au 31 décembre 2013, un certain nombre d'établissements s'étaient déjà recapitalisés courant 2014. A l'issue de cet exercice, la BCE est devenue le superviseur unique des 130 plus grandes banques européennes ce qui laisse supposer une plus grande rigueur vis-à-vis des banques dans le futur.

1.3. Les taux au plus bas

Le rendement de l'OAT 10 ans avait commencé l'année 2014 légèrement au-dessus de 2,3% et termine à environ 0,8%. Cette baisse s'est faite de manière quasi-linéaire.

Les rendements des obligations 10 ans US de même maturité se sont également détendus au cours de l'année 2014 (passant de 3% à 1,7%). Les obligations US ont, en effet, bénéficié, comme l'OAT, de certains facteurs haussiers comme les fortes tensions géopolitiques en début d'année, la baisse du prix des matières premières amorcée en milieu d'année et, en fin d'année, la chute des marchés russes. La fin du Quantitative Easing de la Fed n'a pas eu d'effet négatif sur les obligations souveraines américaines.

1.4. Spreads : la périphérie superforme en zone Euro

La route n'a pas été droite, mais les dettes périphériques (en particulier Italie et Espagne) ont surperformé en 2014 celles de l'Allemagne et de la France et de manière assez spectaculaire. La convergence des spreads sur la majeure partie de l'année s'explique d'une part, comme en 2013, par la « protection BCE », renforcée par la possibilité d'un « full Quantitative Easing » (achats d'obligations souveraines) en 2015, et par un début d'amélioration de la situation économique des pays de la périphérie.

1.5. Métaux précieux : l'or et l'argent pénalisés par le dollar

En 2014, l'évolution du cours de l'or a été principalement dictée par le dollar. Au cours du second semestre, le renchérissement du dollar et des taux américains a pesé sur le cours de l'or.

1.6. Marchés actions : suprématie des Etats-Unis

L'année 2014 aura finalement été l'année du retour de la volatilité dans un contexte de reprise molle de l'économie. Après une première partie d'année bien orientée, les marchés ont connu une seconde partie d'année marquée par des corrections brutales et le retour des risques à la fois macroéconomiques (crainte de rechute en récession en Europe après la révision en baisse de la croissance allemande, risque déflationniste, déséquilibres dans les émergents, sortie de la politique monétaire US), politiques (exécution budgétaire en France, Italie, élections en Grèce) et géopolitiques (conflits multiples, Russie / Ukraine).

Au final les marchés US ont progressé de plus de 10% (établissant de nombreux records au cours de l'année) alors que le CAC 40 est resté quasi stable sur l'année.

2. L'activité de la Caisse Régionale Val de France

Dans le domaine de la collecte de ressources, l'activité fut en croissance de 1,6%. Avec comme événements marquants, un niveau de Dépôts à vue supérieur à 2013 de 5,1%, une régression de la collecte rémunérée à -6,3%. La collecte monétaire augmente ainsi de 1,6%. L'épargne bancaire s'accroît également de +1,6% sous l'impulsion des livrets (notamment les CSL sociétaires) et du Livret A (+2%) qui malgré un taux de rémunération à 1% année reste le produit d'épargne favori des français et des clients de la Caisse Régionale Val de France. L'épargne dite « tierce » progresse quant à elle de 1,5% grâce à l'attractivité de l'assurance-vie.

L'activité crédit est supérieure à l'exercice précédent avec une évolution d'encours à +1,6%, dans un contexte de taux de crédit bas qui a généré de fortes volumétries de réaménagements de prêts. La distribution de nouveaux prêts est en repli de 10% en comparaison à 2013 à 950 millions de réalisations. Qu'il s'agisse des activités traditionnelles que sont la collecte et des crédits ou de diversification, telles les assurances des biens et personnes, la Caisse Régionale poursuit l'enrichissement de ses gammes de façon à proposer à sa clientèle des produits et services indispensables au quotidien dans un contexte chahuté.

En 2014, la **collecte nette annuelle** est de +160 millions d'€ contre +22 millions d'€ en 2013 et génère globalement un accroissement d'encours de 1,6% et +2% en collecte globale intégrant les obligations en valeur de marché.

L'encours de dépôts à vue progresse de 5,1% au 31-12-2014, avec une moyenne annuelle des encours en solde moyen journalier en progression de 5,4%. La collecte monétaire rémunérée décroît par rapport au 31-12-2013 de 42 millions d'€ provenant des Livrets Epargne Fidélité clos au profit des CSL sociétaires (figurant dans le compartiment Epargne Bancaire).


Les encours d'épargne traditionnelle progressent de +1,6% ; les comptes et plans d'épargne logement progressent de 3,6%, les livrets quant à eux évoluent à la hausse pour 94 millions soit +4,9%, notamment sous l'impulsion de la création des CSL sociétaire créés fin 2013 pour lesquels des transferts d'épargne ont été opérés par nos clients détenteurs de Livret Epargne Fidélité.

L'encours de collecte tierce évolue également de +1,6%, soit une hausse de cette collecte de 55 millions d'€ contre une hausse de 81 millions € en 2013. Bien que les évolutions boursières soient proches de celles de 2013, la ligne d'encours SICAV et FCP diminue de -7,6% en fin d'année. Les encours d'assurance-vie de la gamme Prédica (+2,9%) et de la filiale CAI Private Bank (+15%) connaissent une évolution plus conséquente que celle de l'exercice précédent.

La **production de crédits à moyen et long terme** en 2014 est inférieure de 10,3% à celle de 2013. Les réalisations de l'année s'élèvent à 950 millions d'€ soit 109 millions d'€ de moins que l'année précédente. Le financement de l'habitat avec 445 millions d'€ régresse de -8,6% et représente 46,8% de la production totale de crédits contre 46% en 2013. La production de crédits à la consommation est en progrès de +4,3% en comparaison à 2013 avec 101 millions d'€ et représentent 10,6% de la production totale de crédits.

L'accompagnement des projets d'investissement est inférieur de 15% en comparaison à l'exercice 2013 à 403 millions d'€ (contre 473 millions d'€ en 2013) et représente 42,4% des nouveaux crédits avec des rythmes d'évolution assez différenciés selon les marchés auxquels ils s'adressent. Les financements consentis à l'agriculture et aux professionnels représentent 21% des financements, l'évolution sur le marché de l'agriculture est de -16,2% (après +10% en 2013) et de +9% pour les financements aux professionnels (après une baisse conséquente en 2013 de -21%). Les crédits d'investissement aux entreprises enregistrent quant à eux une baisse de -7,6% (en 2013 avait été en forte hausse à +49%) et représentent 15,7% des financements de la Caisse Régionale; les financements aux collectivités enregistrent une régression de -40% en cette année d'élections municipales.

En 2014, la dynamique de l'entreprise Crédit Agricole Val de France est impulsée par le nouveau

Projet d'entreprise  qui s'achèvera en 2017 et au travers duquel notre volonté est d'être au service de la satisfaction de nos clients.

Ainsi, à Val de France 86% de nos clients disent être satisfaits de leur banque.

Nous avons conquis 11 000 nouveaux clients avec lesquels nous avons une relation bancaire privilégiée.

Sur les métiers de l'assurance, nous poursuivons une croissance régulière avec un chiffre d'affaires en progression de 1,4% sur les domaines d'assurances para-bancaires, dommages, prévoyance, décès et invalidité.

La banque humaine et digitale se développe également avec 38% de nos clients commerciaux qui sont désormais utilisateurs du site internet et 11% utilisent l'internet mobile.

Se référer au rapport sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Evènements significatifs de l'exercice :

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Val de France a comptabilisé en 2014 un dividende SAS Rue de la Boétie pour un montant de 10 192 milliers d'€, qui a été payé en actions en juillet 2014.

En novembre 2014, la Caisse Régionale a procédé à la convergence du critère de défaut Bâlois, avec le critère douteux comptable. Cette opération a eu pour conséquence une augmentation des encours douteux et des dépréciations individualisées correspondantes et une diminution des encours sensibles et de la provision collective associée.

> RAPPORT FINANCIER

3. Les Comptes Sociaux 2014 de la Caisse Régionale

Les comptes de la Caisse Régionale au 31 décembre 2014, leader bancaire sur son territoire, sont le reflet d'une activité économique atone ; mais toutefois affichent une légère hausse de son résultat net.

Le produit net bancaire progresse de +0,6%, en regard de charges de fonctionnement nettes qui diminuent de -1%. Il en résulte une hausse du résultat brut d'exploitation de +2,5% à 116,9 millions d'€.

La gestion du risque génère une dotation nette de provisions de -829 milliers d'€ contre -9,7 millions d'€ en 2013.

La Caisse Régionale dégage un résultat net après impôt sur les sociétés de 64,2 millions d'€, soit +1,5%.

Examinons plus en détail les comptes de la Caisse Régionale arrêtés à fin 2014.

3.1. Bilan au 31/12/2014

Le total du bilan est de 7,9 milliards d'€, en progression de 1,7%.

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	% Ecart
Interbancaire et Groupe	656,4	650,4	0,92%
Créances sur la clientèle	6 011,3	5 923,9	1,47%
Emplois de fonds propres	1 084,5	1 045,3	3,75%
Divers	154,6	154,9	-0,16%
TOTAL ACTIF	7 906,8	7 774,5	1,70%

PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	% Ecart
Interbancaire et Groupe	4 182,4	4 188,4	-0,14%
<i>dont avances</i>	3 274,6	3 243,2	0,97%
Collecte monétaire	2 271,4	2 231,9	1,77%
Provisions	87,0	86,0	1,21%
Fonds propres yc FRBG / dettes sub.	1 121,7	1 056,975	6,13%
Divers	180,1	148,0	21,69%
Bénéfice de l'exercice	64,2	63,3	1,47%
TOTAL PASSIF	7 906,8	7 774,5	1,70%

3.1.1. ACTIF

1. Les Opérations Interbancaires et Groupe s'élèvent à 656,4 millions d'€ et représentent principalement les opérations de placement et de trésorerie. Elles progressent de 0,9%, soit +6 millions d'€ par rapport à l'exercice précédent. Augmentation à la fois du Switch constitué à CASA pour +66 millions d'€, correspondant au Switch Assurances, avec un encours global représentant 171,8 millions d'€ fin 2014 et des Placements en titres d'investissement pour +5 millions d'€. Par ailleurs, une diminution pour -50 millions d'€ de tombées d'échéances en Placement Monétaire conjuguée à -17 millions d'€ sur les Autres Dépôts, dont -13 millions d'€ sur le Compte Carré Bleu à CASA.

2. Les Créances sur la Clientèle, nettes de dépréciation sur Créances Douteuses et Litigieuses, enregistrent 6 milliards d'€, en progression de +1,5% malgré un repli de -10% sur les Déblocages. La forte progression des Crédits Globaux d'Exploitation +33%, conjuguée à la baisse de -28% des remboursements anticipés Habitat expliquent en partie cette hausse. Ces Créances sur la Clientèle représentent 76% des Emplois de la Caisse Régionale. A noter que le total des Créances Douteuses et Litigieuses est en augmentation de +10,1 millions d'€ à 156,8 millions d'€ et représentent 2,57 % des Encours Globaux de Crédits.

3. Les Emplois de Fonds Propres, avec 1,08 milliard d'€, ressortent en progression de 3,8% soit +39,2 millions d'€, provenant des Titres en Portefeuille de la CR en augmentation de +42,6 millions d'€ (malgré 1,5 million d'€ d'externalisations de plus et moins-values latentes) et faible dotation 0,16 million d'€. Concernant les immobilisations, il a été réalisé pour 10,4 millions d'€ d'investissements (dont 7,4 millions d'€ de rénovation des sites) contre 19,9 millions d'€ en 2013 et des amortissements qui s'élèvent à 7,4 millions d'€, quasi-stables comparé à 2013.

Quant aux Participations, -5,7 millions d'€ de variation brute dont :

- -20,165 millions d'€ suite au remboursement de l'Avance SAS La Boétie et +10,3 millions d'€ de réinvestissement dividende La Boétie,
- +1,8 million d'€ SCPI EDISSIMO,
- +1,9 million d'€ VDF EXPANSION

tandis qu'on enregistre 0,46 million d'€ de dotation nette partagée entre :

- -0,93 million d'€ VDF IMMO,
- -0,35 million d'€ Sacam FIA Net Europe
- Et une reprise de 0,68 million d'€ SACAM International et 0,14 million d'€ Logiciel Immobilier SAS.

4. Les Comptes Divers, quasi-stables -0,2%, s'élèvent à 154,6 millions d'€ ; ils sont constitués d'encaissements en cours auprès des tiers.

3.1.2. PASSIF

1. Les Opérations Interbancaires et Internes au Groupe Crédit Agricole s'élèvent à 4,2 milliards d'€ et diminuent globalement de -6 millions d'€ par rapport à 2013. Ces Ressources représentent pour 78% les Avances de Crédit Agricole SA, soit 50 % des prêts à moyen et long terme réalisés sur Avances Traditionnelles avant le 1er janvier 2004 (58 millions d'€), qui s'amortissent, auxquelles s'ajoutent les Avances Globales et Spécifiques (SFEF : Soutien Financier à l'Economie Française, fin en 2014 contre 45 millions d'€ en 2013/Covered Bond/ CRH/BEI/BDCE/UC PREDICA) pour 1,45 milliard d'€, en augmentation de +27 millions d'€ et les avances miroir pour 1,77 milliard d'€, en accroissement de +28 millions d'€ essentiellement en Epargne Logement et en Livrets Sociétaires commercialisés depuis octobre 2013. Les encours d'Emprunts en Blanc, auprès de Crédit Agricole SA, diminuent en fin d'année de -20 millions d'€, avec un encours de 750 millions d'€ incluant 50,2 millions d'€ de TLTRO en 2014 (TARGETED LONG-TERM REFINANCING OPERATIONS). Cette rubrique intègre également, depuis 05/2013, les DAT des Caisses Locales pour 119,2 millions d'€, en augmentation de +7 millions d'€.

2. La Collecte Monétaire conservée, sous la forme de Dépôts à Vue et Dépôts à Terme de nos clients, soit 2,3 milliards d'€, est en progression de +1,8% au 31 décembre 2014. Les Dépôts à Vue, y compris associés aux PEA, progressent de +5,1% fin 2014 contrairement à la Collecte Rémunérée, en diminution de -42 millions d'€, soit -6,3% provenant principalement de -93 millions d'€ d'encours Livret Epargne Fidélité, dont la commercialisation est arrêtée depuis le 08/10/2013, et remplacée par le Livret Sociétaire Crédit Agricole S.A, conjuguée à la baisse de CAT Carré Bleu pour -13 millions d'€. Quant aux Comptes à Terme Ordinaires, ils augmentent de +64 millions d'€.

3. Les provisions, d'un montant de 87 millions d'€, progressent de +1,2% par rapport à l'exercice précédent soit : provisions de 9,9 millions d'€ au titre de la collecte épargne logement (dotation nette de 3,7 millions d'€), 14,5 millions d'€ en risques opérationnels et divers (dotation nette de 2,1 millions d'€), 62,6 millions d'€ en couverture de risques crédit sectoriels et collectifs (reprise nette de 4,7 millions d'€).

4. Les Fonds Propres s'élèvent à 1,1 milliard d'€, avant incorporation du résultat conservé, et progressent de +6,1% soit +64,8 millions d'€. La mise en réserves du résultat conservé 2013 augmente le niveau des Fonds Propres de 56,7 millions d'€. Par ailleurs, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux Autres a été doté pour 10 millions d'€.

Les Comptes de Tiers et Divers, soit 180 millions d'€, représentent les écritures de régularisation et instances envers les tiers et sont en augmentation de 32,1 millions d'€ par rapport à 2013.

Enfin, le Résultat Net de l'exercice s'élève à 64,2 millions d'€ et progresse +1,5%. Répartition du Capital Social : cf. note de l'annexe aux comptes sociaux.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des Fonds Propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

1. les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
2. les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
3. les fonds propres sur-complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation: (information extra-comptable non auditée par les Commissaires aux Comptes)

en K €	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres de catégorie 1 (Tier1)	921 462	
Fonds propres de catégorie 2 (Tier2)	0	
Valeur de mise en équivalence	0	
Fonds propres de base		922 294
Fonds propres complémentaires		0
Fonds propres surcomplémentaires		0
Valeur de mise en équivalence		0
Total des Fonds propres prudentiels	921 462	922 294

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France doit respecter en permanence un ratio de solvabilité CRD de 8% minimum.

En 2014 comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a répondu aux exigences réglementaires.

3.2. Les engagements hors bilan

Les engagements reçus pour 2 064 millions d'€ sont essentiellement des garanties de sociétés tierces (caution) pour des crédits consentis par la Caisse Régionale; la CAMCA cautionne 1 608 millions d'€ soit +2% par rapport à 2013.

Les engagements donnés pour 1 377 millions d'€, concernent les autorisations de crédits (OC) confirmées pour 545 millions d'€ soit -10% par rapport à 2013 et les autres engagements par signature donnés à la clientèle pour 211 millions d'€ dont 123 millions d'€ de crédits accordés non réalisés soit -12% par rapport à 2013. Depuis 2011, est comptabilisée la garantie Switch CCI/CCA envers CA.S.A pour 508,7 Millions d'€.

Nous avons également un engagement de liquidité vis-à-vis de CA Home Loans pour un montant de 11 millions d'€ afin de garantir la notation AAA de ce véhicule d'émission.

3.3. Le compte de résultat 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	% Ecart	Variation
Intérêts et produits assimilés	248 054	256 980	-3,47 %	-8 927
Intérêts et charges assimilées	(102 427)	(110 899)	-7,64 %	8 473
Revenus des titres à revenu variable	12 225	2 901	321,47 %	9 324
Commissions (produits)	109 596	114 654	-4,41 %	-5 058
Commissions (charges)	(16 462)	(15 495)	6,24 %	-967
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(18)	(115)	-84,66 %	97
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 286	2 402	-46,46 %	-1 116
Autres produits d'exploitation bancaire	1 223	1 469	-16,75 %	-246
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 568)	(2 450)	4,84 %	-119
Produit net bancaire	250 909	249 448	0,59 %	1 462
Charges générales d'exploitation	(126 530)	(127 908)	-1,08 %	1 378
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(7 385)	(7 408)	-0,31 %	23
Résultat brut d'exploitation	116 994	114 132	2,51 %	2 862
Coût du risque	(829)	(9 712)	-91,46 %	8 883
Résultat d'exploitation	116 165	104 420	11,25 %	11 745
Résultat net sur actifs immobilisés	(328)	(2 275)	-85,60 %	1 948
Résultat courant avant impôt	115 837	102 145	13,41 %	13 693
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	(42 268)	(39 503)	7,00 %	-2 764
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	(9 329)	666	-1 500,40 %	-9 995
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	64 241	63 307	1,47 %	933

3.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire s'élève à 250,9 millions d'€, en progression de +0,6% soit +1,5 million d'€ par rapport à 2013, avec pour principales composantes :

1. La marge constituée des produits nets d'intérêts et revenus assimilés : 158 millions d'€ augmente de 6%, soit +8,9 millions d'€. Ceci provient :

→ D'une régression de la marge sur opérations avec la clientèle pour -11,9 millions d'€ : générée à la fois par la baisse des taux pour -7,4 millions d'€ d'intérêts liés aux Crédits à la clientèle, par la baisse de la volumétrie des Indemnités de Remboursements Anticipés & de Réaménagements de prêts en 2014 pour -4,5 millions d'€ ainsi que par l'impact de -2,3 millions d'€ lié à la provision Epargne Logement, tandis que les charges de CAT sont moins importantes de 3,2 millions d'€,

→ D'une diminution des charges nettes d'intérêts sur opérations internes avec le Crédit Agricole de 10,7 millions d'€ : refinancement moins cher de 7,5 millions d'€ des Avances Globales et Miroir, augmentation des intérêts Switch 6,2 millions d'€ correspondant au Switch Assurances appelé début 2014, amoindri par les charges des DAT Caisses Locales pour -1,6 millions d'€ (année pleine en 2014) ainsi que par le coût des Emprunts en Blanc pour -1,4M€,

→ D'une progression de 0,1 million d'€ des intérêts d'Obligations et Titres à revenu fixe,

→ D'une augmentation des produits nets de macro-couverture pour +1 million d'€,

→ Et enfin +9,3 millions d'€ de dividendes des titres à revenu variable, dont 10,2 millions d'€ concernant SAS La Boétie après 2 années sans dividende et 1,2 million d'€ sur SACAM Développement & International tandis que -2,1 millions d'€ d'intérêts suite au remboursement de l'Avance La Boétie.

2. Les produits nets de commissions régressent de -6,1 % à 93,1 millions d'€, soit -6 millions d'€ ;

→ Baisse sensible des commissions sur opérations internes au Crédit Agricole de -41,5% soit à -4,6 millions d'€, principalement les commissions Collecte pour -3,4 millions d'€, ainsi que la facture de la liquidité en baisse de -1 million d'€, qui est un produit pour la Caisse Régionale de 6,7 millions d'€,

→ Légère régression des commissions sur opérations avec la clientèle qui atteignent 25 millions d'€, -1,3% soit -0,3 million d'€, dont -1,2 million d'€ concerne le plafonnement des commissions d'Intervention atténué par +0,4 million d'€ sur le fonctionnement des comptes et +0,6 million d'€ sur les CSCA & CAC,

→ Baisse de -0,4% des commissions sur prestations de services financiers à 61,4 millions d'€, soit -0,2 million d'€ composées par :

- les produits issus des moyens de paiement utilisés par nos clients, en régression de -6,7% à 15 millions d'€, dont -0,4 million d'€ suite à l'arrêt en 2014 de la mise en place de l'autorisation prélèvement et seconde baisse, après 2013, sur les commissions interbancaires de prélèvements

- les produits nets de gestion d'OPCVM et de titres, en diminution de -1,2 %,
- les commissions assurance IARD et SECURICOMPTE, en évolution positive de +4,8%,
- les commissions assurance-vie en progression de +4,4%,
- et les autres produits et charges nets de services financiers, en régression de 0,4 million d'€ relative à l'ADI et à la CAMCA.

→ Diminution de -1 million d'€ en net Provisions Risque Commissions, suite à la reprise en 2013 de la provision d'1 million d'€ constituée en 2012 au titre des Risques Opérationnels afférents aux services bancaires et engendrés par la migration informatique.

3. Les autres produits nets d'exploitation diminuent de 0,36 million d'€ et représentent une charge de 1,35 million d'€. Cette rubrique intègre une dotation en 2014 de provision de -0,4 million d'€ sur un dossier Entreprises se cumulant à -0,6 million d'€ de réassurance CAMCA. Par ailleurs, l'offre fidélité assurance pour 0,64 million d'€ est en diminution de 0,27 million d'€ et augmentation de 0,5 million d'€ suite à une dotation en 2013 d'une provision de 0,5 million d'€ pour fraude Cartes, reprise en 2014 avec passage à pertes (perte pécuniaire à 0 sur 2014).

4. Les produits nets sur opérations financières s'élèvent à 1,3 million d'€ et sont en diminution de -1 million d'€, correspondant à moins d'externalisations de plus-values latentes sur les titres de placement -0,9 million d'€, à une dotation nette de -0,1 million d'€ au titre de 2014 et depuis 06/2013 prise en compte du risque supporté sur les instruments financiers (CVA/DVA) dont l'impact est une charge de -0,13 million d'€, en diminution de 0,06 million d'€.

3.3.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement diminuent de 1% en 2014 à 133,9 millions d'€.

1. Les frais de personnel qui concentrent 58,7% des charges de l'entreprise régressent de 0,4% à 78,6 millions d'€ (soit -0,3 million d'€). Néanmoins, les salaires et traitements de personnel progressent légèrement de 0,6% soit +270 milliers d'€, notamment en raison de l'augmentation des rémunérations fixes de +0,6% et des rémunérations variables de +4,1%. Les charges et taxes sur salaires diminuent de 4,3% (soit -1,3 millions d'€) incluant un montant de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de 1,7 million d'€ (+600 milliers d'€). Le retour financier (participation et intéressement) calculé est de 8,9 millions d'€ (+149 milliers d'€). La variation des provisions relatives aux charges de personnel entre 2013 et 2014 est, quant à elle, de +301 milliers d'€.

2. Les autres frais administratifs diminuent également de -3,4% à 48,1 millions d'€. En revanche, les impôts et taxes progressent de 0,6 million d'€ notamment en raison de la régularisation de TVA suite au contrôle fiscal et malgré une diminution du montant de la CVAE. Les frais de mission-réception reculent de 0,7 million d'€ suite à l'organisation de la soirée de vœux 2014 en remplacement de la réunion de lancement du nouveau « projet d'entreprise » en 2013. Les coûts des GIE informatiques enregistrent à nouveau cette année une diminution sensible de -1,4 million d'€ grâce notamment à la bascule de l'ensemble des Caisses Régionales du Groupe sur un SI commun. En parallèle, les prestations de coopération Carcentre s'étoffent pour atteindre cette année un coût pour Val de France de 879 milliers d'€.

3. Les dotations aux amortissements sont quasi-stables à -0,3% soit 7,4 millions d'€ ; le nouveau site administratif de Blois ayant été mis en service en 2013.

3.3.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Synthèse d'une progression de 0,6% du produit net bancaire et des charges en diminution de -1%, le résultat brut d'exploitation s'améliore de +2,5% à 116,9 millions d'€. Cette évolution engendre une baisse de 0,88 point du coefficient d'exploitation de la Caisse Régionale à 53,37%. Cette évolution permet de confirmer l'amélioration récurrente de productivité de Crédit agricole Val de France illustrée par le gain de presque 15 points de coefficient d'exploitation depuis 1999 (date d'intégration dans le GIE de moyens et prestations informatiques Synergie); gains de productivité destinés à servir nos clients au meilleur rapport qualité - prix du moment.

3.3.4. DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

1. Le risque crédit individuel de la Caisse Régionale génère une dotation nette de dépréciation de 5,9 millions d'€ contre une dotation nette de 7,9 millions d'€ en 2013.

En 2014, les axes majeurs de la politique crédit de Val de France demeurent:

- développer les encours de crédit sur les clients de la zone d'activité de la Caisse Régionale,
- optimiser la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque, par une adaptation permanente aux marchés et en conformité avec les règles prudentielles de Bâle II,
- mettre l'accent sur la vente du crédit et l'équilibre de la relation globale crédit-épargne-services-assurance.

2. Les provisions constitutives du coût du risque autres que crédit individualisé sont en reprise nette de 5 millions d'€ contre une dotation nette de 1,7 million d'€ en 2013.

Le coût du risque global se trouve ainsi porté à -0,83 million d'€ au 31.12.2014 (se référer à la partie description du Risque de crédit 5.1.3).

3. En 2014, des dotations pour dépréciations ont été comptabilisées portant, pour les plus importantes, sur SAS Val de France Immobilier (0,9 million d'€), Sacam Fia Net Europe (0,35 million d'€) et également des reprises de provisions concernant Sacam International (0,7 million d'€).

4. La Caisse Régionale a comptabilisé en 2014 de dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux à hauteur de 10 millions d'€.

5. Les provisions réglementées pour amortissements dérogatoires et investissement enregistrent une reprise de provision de 671 milliers d'€.

3.3.5. LE RESULTAT NET

Le résultat net après déduction de l'impôt sur les sociétés, soit 42,2 millions d'€, s'élève à 64,2 Millions d'€, en progression de 1,47%.

La rentabilité financière (ROE) mesurée par le rapport entre résultat net et capitaux propres atteint 6,40% contre 6,69% en 2013.

3.4. L'affectation du résultat

L'Assemblée Générale propose le projet d'affectation du résultat bénéficiaire, y compris report à nouveau, de l'exercice:

- Affectation à la réserve légale : 43 392 267 €
- Dotation aux autres réserves : 14 464 089 €
- Intérêts aux parts sociales au taux de 1,89% : 570 560 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés à 4,45 € par titre : 5 813 565 €.

4. Les perspectives d'avenir

En se maintenant à l'avant-garde des établissements bancaires dans le domaine des outils technologiques performants, Crédit Agricole Val de France, propriétaire d'un réseau d'agences moderne entre les mains d'équipes motivées et compétentes dispose des meilleurs atouts pour servir sa clientèle.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France a défini en 2014 un nouveau projet d'entreprise qui se décline selon 4 ambitions :



5. Les facteurs de risques

La CR Val de France est exposée aux risques suivants :

- Les risques de crédit (comprenant le risque pays)

Risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements du Groupe,

- Les risques de marché

Risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),

- Les risques structurels de gestion de bilan

Risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité),

- Les risques du secteur de l'assurance

Risques de souscriptions inhérents à un courtier en assurances.

- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels

Risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,

- Les risques juridiques

Risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales,

- Les risques de non-conformité

Risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Le pilotage des risques est intégré dans le périmètre du Contrôle Permanent et s'appuie sur les différentes instances du suivi du risque (comités recouvrement, comité crédit-risque, comité de surveillance des risques, comité de pilotage sur les impacts de la crise).

Le reporting trimestriel est réalisé lors des comités d'Audit et des Comptes et présenté au Conseil d'Administration.

5.1. **Risque de crédit**

5.1.1. **OBJECTIFS ET POLITIQUE**

Objectifs :

La Politique Crédit doit permettre l'optimisation de la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque par une adaptation permanente aux marchés. Les règles Bâle II doivent donner une pertinence supplémentaire à la distribution du crédit. Celle-ci s'appuie sur la notation systématique de tous les emprunteurs et l'évaluation du risque de défaut et de perte finale.

A ce titre, l'actualisation permanente de la connaissance client et de son groupe de risque exige la mise à jour régulière de sa notation et ainsi favoriser une approche risque de qualité et les systèmes internes de notation et d'estimation des taux de défaut et de perte devront jouer un rôle majeur dans l'attribution des crédits, le pilotage des risques, l'allocation de fonds propres et les principes de gouvernance d'entreprise.

Les usages de Bâle II concernent donc:

- Les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- Les délégations de crédit,
- La détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- La fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,

- L'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- La gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,
- Le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit,
- Le pilotage de l'allocation de Fonds Propres.

La Caisse Régionale Val de France capitalise sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque mais aussi et surtout promouvoir le développement du crédit de manière rentable et durable. Pour cela, les principes suivants sont développés dans le cadre des usages Bâle II :

- Distribution sélective du crédit selon la notation des emprunteurs et système de délégation adapté,
- Concentration du temps d'analyse sur les notations dégradées,
- Développement de système de pré-attribution pour tous les marchés,
- Différenciation des conditions du crédit selon la qualité du client.

Dispositif de contrôle :

Le respect de la politique crédit sur les thèmes suivants: respect de délégations, respect des différents critères d'intervention, détection des risques nés, est contrôlé par:

- les Directeurs de Groupe d'Agence, de Pôles spécialisés, Responsables d'Agences (réseau de proximité et réseaux spécialisés) qui assurent un contrôle au 1er degré pour l'ensemble de leurs collaborateurs,
- la Direction Crédit pour un contrôle,
 - au deuxième degré-1er niveau sur les engagements initiés par le réseau,
 - au premier degré sur les engagements pris par les unités d'engagement
- le Contrôle Permanent pour un contrôle au 2ème degré - 2ème niveau au travers des contrôles sur les grands risques et la division des risques, et des contrôles automatiques ciblés,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- le Comité de surveillance des risques trimestriel au travers de l'analyse du stock et du flux de risques de contrepartie et de l'étude des grands risques.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La politique risque :

La politique de risque est définie par la Direction des Risques et approuvée par le Conseil d'Administration.

D'une manière générale, les règles de la Commission Bancaire s'appliquent naturellement et plus particulièrement:

- à la déclaration des risques >10% des fonds propres,
- à la limite sur 1 risque: 25% des fonds propres
- l'ensemble des grands risques ne doit pas excéder 800% des fonds propres.

La Caisse Régionale fixe le risque net (après couverture Foncaris et Onic) maximal par groupe emprunteur par rapport au RBE de la Caisse Régionale et selon la notation de l'emprunteur sauf dérogation du Conseil d'Administration. Pour les Entreprises, sur la base des notations Corporate, les seuils suivants s'appliquent :

- A+ à C+ : 30 % du RBE
- C à D+ : 20 % du RBE
- D à D- : 10 % du RBE
- E+ à E- : 5 % du RBE.

Chaque année le Conseil d'Administration examine et valide les limites d'encours maximum sur les grands emprunteurs avec indication de la cotation, l'encours à J et le nouveau plafond d'engagements proposé. La détermination du plafond résulte de la connaissance d'un projet futur dont le financement pourrait être sollicité auprès de la Caisse Régionale ou la capacité maximale

d'endettement et de remboursement du client voulu par la Caisse Régionale pour ce même client et dans le cadre de la stratégie commerciale.

Limites d'encours par marché

	VDF	
	Limite Maxi Poids /Encours en %	Seuil d'Alerte en %
Particuliers	52%	50%
Professionnels	11%	10%
Agriculture	16%	15%
Entreprises	21%	20%
Coll Pub*	13%	12%
autres	3%	4%

Limites d'encours pour les crédits syndiqués

Des limites d'encours sont également fixées pour les crédits syndiqués réalisés auprès de CA.C.I.B ou d'autres Caisses Régionales et sur les financements LBO :

- 30 Millions d'€ pour les crédits syndiqués Caisses Régionales,
- 40 Millions d'€ pour les crédits syndiqués Casa / Filiales.

Avec un plafond de réalisation annuelle (20 Millions d'€ pour 2015 CACIB + Crédits syndiqués CR)

- 60 Millions d'€ sur les financements LBO.

Ces limites font l'objet d'un reporting semestriel auprès du Conseil d'Administration.

Le choix des seuils d'éligibilité à la réassurance FONCARIS fait par la Caisse Régionale a été validé par le Conseil d'Administration et est détaillé en annexe n° 9 de la politique crédit de la Caisse Régionale.

En conséquence, tout dossier éligible devra être présenté à la garantie de FONCARIS sauf décision contraire du Conseil d'Administration lors de la fixation des limites annuelles.

La division et le partage du risque

La division et le partage du risque sont à privilégier dans toutes les opérations de crédit d'un montant significatif quel que soit le marché.

Mais, pour tout emprunteur ayant des engagements supérieurs à 3 M€ (essentiellement entreprise), le partage des risques est systématiquement à étudier, la décision finale appartenant au Comité Régional des prêts. Il sera privilégié si l'examen global du dossier le justifie, le partage des encours futurs avec une autre CR est préconisé, ou avec une autre banque ou société de cautionnement mutuel.

Des règles de partage de risque sont définies plus précisément pour les marchés suivants :

- les particuliers : pour les investissements locatifs à partir d'un encours de 5 M€ privilégier le partage

- les entreprises et professionnels :

L'intervention maximale de Val de France dans l'encours de l'entreprise à partir d'un encours d'endettement de 4 M€ (CT + MT) est de 70% maximum de parts de marchés financières. Cette information est indiquée dans le dossier du suivi des limites d'encours par contreparties passant au Conseil d'Administration.

- les Collectivités Publiques :

Des règles sont fixées selon la taille des communes et de seuil sur la capacité de désendettement.

	Part de marché financière Stratégie à 3 ans	Capacité de désendettement	Proposition d'intervention VDF en % dans financement en 2014
Communes et Syndicats < 3500 Habitants	100%	≤ 8 ans	Financement ≤ 1 M€ = 100% > 1 M€ = partage (Hors délégation Comité Départemental ou Régional)
3 500 < Communes < 15 000 Habitants C/C et Syndicats	≤80%	≤ 10 ans	
Communes > 15000 Habitants	≤50%	≤ 12 ans	
Agglomérations, Départements	≤ 50%	≤ 15 ans	

5.1.2. GESTION DU RISQUE DE CREDIT

a) Principes généraux de prise de risque

La gestion du risque de crédit est conduite par un ensemble de règles et de principes.

Elle s'appuie sur le système de notation Bâle II, elle encadre le développement des encours de crédit sur toutes les clientèles, elle intègre et coordonne ou complète les mesures de provisionnement, les principes de garantie et les modalités d'entrée en relation, elle est validée annuellement par le conseil d'administration.

Les décisions sont prises par le Comité Régional (Direction Générale et Président du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours atteint 4 millions d'€ et en délégation le comité départemental (Direction et élu du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours se situe entre 1,5 millions d'€ et 4 millions d'€.

b) Méthodologies et systèmes de mesure des risques

- Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en

fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La Caisse Régionale Val de France applique au niveau de la banque de détail, la méthode dite « IRB avancée », commune au groupe Crédit Agricole. Dans la banque de détail, sont intégrés les marchés de clientèle : Particuliers, Agriculture, Professionnels et Associations.

La Caisse Régionale Val de France applique la méthode « IRB Fondation » pour sa clientèle d'Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière. La notation de la clientèle est préalablement définie par l'usage de l'outil de notation qui permet l'obtention de la notation à partir des éléments comptables de l'entité notée.

Un dispositif contrôle des notations au niveau du Groupe Crédit agricole et la mise en place d'un comité de notation mensuel.

CORRESPONDANCE ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
indicatif Moody's	Aaa	Aa1/ Aa2	Aa3/ A1	A2/ A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/ B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/ AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C

- Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

c) Dispositif de surveillance

- Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Pour le suivi des risques de contrepartie, la notion de groupe de risque est totalement intégrée dans les processus de suivi. Le dispositif interne s'appuie sur la notion de groupe avec tête de groupe et filiales. Tous les dossiers de financement pour des contreparties supérieures à 3 millions d'euros sont constitués avec intégration complète des engagements du Groupe.

L'analyse de toutes lignes de créances détenues – engagements de bilan, engagements de hors bilan, caution bancaire est effectuée afin d'en dégager le risque initial et d'en vérifier le respect des limites internes. Les limites internes sont définies annuellement par le conseil d'administration ; ainsi les seuils d'encours sont préalablement accordés pour une évolution mesurée des encours par groupe de contrepartie ou par contrepartie pour les entreprises isolées.

Le niveau de délégation dépend de la limite accordée ; tout dossier de financement dont la limite accordée (ou effective) est de 6 millions d'€ doit être présenté au Comité Régional, instance la plus haute de la Caisse Régionale pour accorder de nouveaux engagements.

La direction des risques suit de manière très exhaustive l'application de ces règles internes. La mise en place de 'l'Avis Risque indépendant' conformément à la préconisation du Groupe permet

de déplacer le contrôle en amont de la décision (contenu de ces dossiers – périmètre, limites, notation). Les dix plus grandes contreparties représentent 5,98% de l'encours au 31/12/2014 contre 6,13% de l'encours au 31/12/2013 (source Arcade Bâle II).

- Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuille ont pour objectif de vérifier le niveau de connaissance du client. Ces revues de portefeuille sont enrichies lors des Comités de validation de notation. Toutes les notations effectuées au cours du mois sont soumises à ce comité et dans l'année. L'ensemble des contreparties du portefeuille « Corporate » est soumis à la notation.

La revue de portefeuille « Corporate » s'effectue à fréquence trimestrielle ;

La revue de portefeuille « réseau de proximité » s'effectue :

- sur l'ensemble des agences deux fois par an,
- lors des comités de recouvrement hebdomadaires selon la situation des agences.

La Caisse Régionale a mis en place une approche de résistance à des situations de stress pour :

- la filière LBO
- la filière Céréales (agriculteurs et entreprises de collecte, transformation et concessionnaire)

Cette approche consiste à mesurer la sensibilité du portefeuille par une dégradation de la note Bâle II.

Processus global de maîtrise du risque à 2 niveaux :

Premier niveau:

- l'Agence et/ou le gestionnaire doit intervenir en amont pour obtenir une régularisation à l'amiable ;

Second niveau:

- le Comité Crédit Risque qui décide des restructurations ou du traitement de situations dégradées (classe de risque 5) nécessitant la mise en place de nouveaux concours. Le recours à cette instance est précisé dans les grilles de délégation du réseau et est présidée par le Directeur des Crédits ;

- le Comité recouvrement décide de la stratégie d'accompagnement ou de recouvrement et de la politique de provisionnement.

Instance de suivi :

Le Comité de surveillance des risques se réunit une fois par trimestre et assure la surveillance globale des risques de la Caisse Régionale. L'animation est assurée par le Pôle Risque. En complément du comité de surveillance des risques trimestriels est organisé mensuellement

- un comité de suivi du risque qui analyse l'évolution des principaux indicateurs et du coût du risque mensuel et
- un comité Bâle 2 qui suit les principales actions de pilotage des usages Bâle 2

- Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes sont détectées d'une part, par un dispositif interne de détection du retard sur les créances, compte courant ou emprunt, pour une action immédiate sur le compte, et d'autre part par le dispositif Bâle II. Ce dispositif est utilisé pour suivre le défaut et pour mesurer le périmètre de risque engendré par un défaut sur un compte ou une entité.

Les outils de détection des défaillances sont à la disposition des unités de recouvrement, chargées de les exploiter deux fois par mois et d'interpeller les gestionnaires des comptes défaillants.

- Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques, réuni hebdomadairement, traite les dossiers dont la situation est en écart par rapport aux autorisations. Son rôle est de faire constituer un dossier par le gestionnaire, chargé de portefeuille ou responsable d'agence, d'en étudier le contenu. Suivant le cas, une proposition de régularisation est effectuée et/ou le dossier est aiguillé vers l'unité la plus adaptée pour donner un avis sur le dossier (restructuration par engagements) ou prise en charge immédiate par le recouvrement amiable pour le recouvrement contentieux.

Le Comité des Risques procède aussi, à fréquence trimestrielle, aux revues du stock en défaut sur les risques :

- dans le domaine des entreprises et de la promotion immobilière. Le déploiement de Bâle II a contribué à déterminer des références communes à tous les unités gestionnaires en s'appuyant sur les notions de défaut et de note dégradée,

- dans la clientèle de détail. Les principales expositions au risque en termes d'encours et en perte attendue (au sens Bâle II) sont examinées avec les responsables du réseau de proximité.

Impact de stress scenario :

La CR développe le suivi de stress scénario sur son portefeuille à partir de 2 outils :

- L'outil stress test appliqué au portefeuille de la Caisse Régionale Val de France et mis à disposition par CA.s.a,

- Les hypothèses de stress test sur la filière LBO et la filière céréale.

d) Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

Dans le cadre de Bâle II, la CR Val de France met en œuvre les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité Normes et Méthodologies du Groupe permettant une approche cohérente au sein du Groupe.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit « La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties ».

5.1.3. EXPOSITION

a) Exposition maximale

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	6 343	10 952
Instruments dérivés de couverture	105 938	92 390
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	371 650	290 014
Prêts et créances sur les établissements de crédit hors opérations internes	6 031	5 395
Prêts et créances sur la clientèle	6 000 197	5 908 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	285 555	316 007
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	6 775 714	6 622 902
Engagements de financement donnés hors opérations internes	756 972	839 051
Engagements de garantie financière donnés hors opérations internes	100 844	99 134
Provisions - Engagements par signature	-4 224	-3 756
Exposition des engagements de hors bilan (nets de provisions)	853 592	934 429
TOTAL Exposition nette	7 629 306	7 557 331

L'exposition nette augmente de 0,95% essentiellement par l'exposition des engagements de bilan (+2,3%) provenant principalement de + 92 053 milliers d'€ de prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 6 000 197 milliers d'€ et représentent 78,6% du total de nos engagements. Son importance est liée à la nature principale de l'activité du CA Val de France.

b) Concentration

- Diversification du portefeuille par zone géographique

31/12/2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris Dom Tom)	6 093 196	156 470	87 387	62 592	5 943 217
Autres pays de l'UE	13 427	178	175		13 252
Autres pays de l'Europe	481				481
Amérique du Nord	643	104	22		621
Amérique centrale et du Sud	1 097				1 097
Afrique et Moyen Orient	1 248	14			1 248
Japon	1				1
Asie et Océanie (hors Japon)	539				539
Organismes supra-nationaux	0				0
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 110 632	156 766	87 584	62 592	5 960 456

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 33 221 milliers d'euros

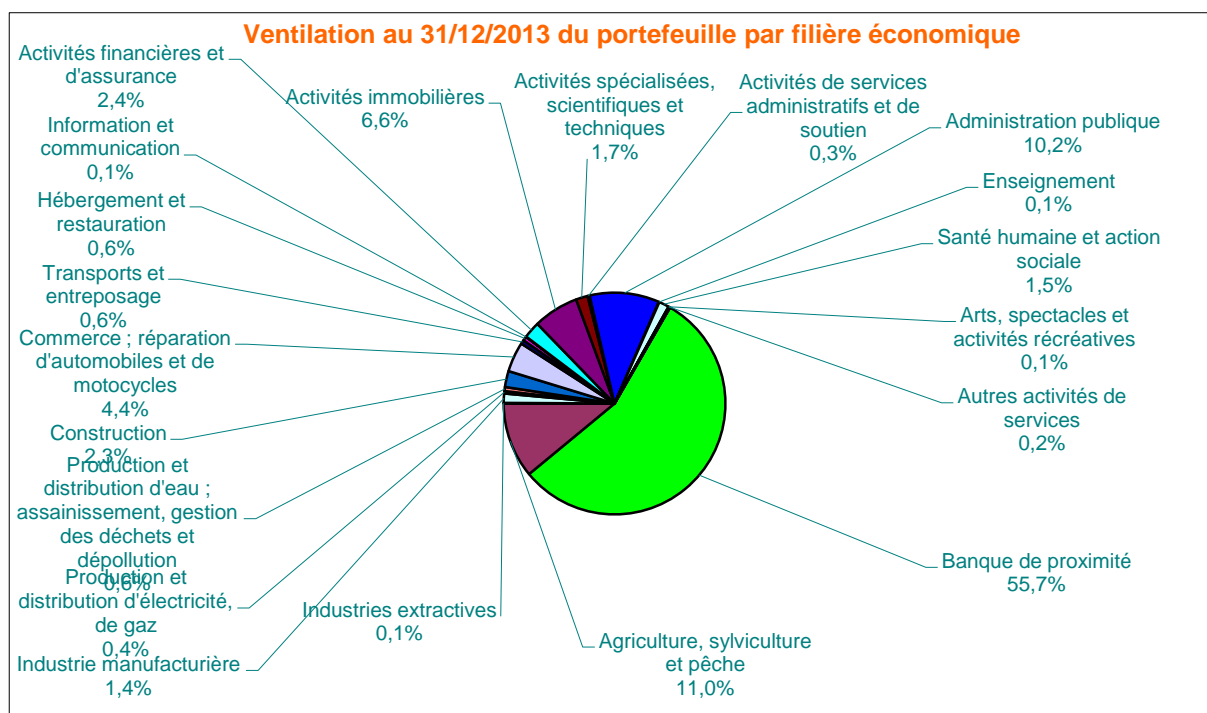
31/12/2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris Dom Tom)	6 032 426	146 284	86 996	67 307	5 878 123
Autres pays de l'UE	6 458	231	231		6 227
Autres pays de l'Europe	668				668
Amérique du Nord	7 772	103	22		7 750
Amérique centrale et du Sud	62				62
Afrique et Moyen Orient	1 451	5			1 451
Japon	2				2
Asie et Océanie (hors Japon)	608				608
Organismes supra-nationaux					
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 049 447	146 623	87 249	67 307	5 894 891
Total					

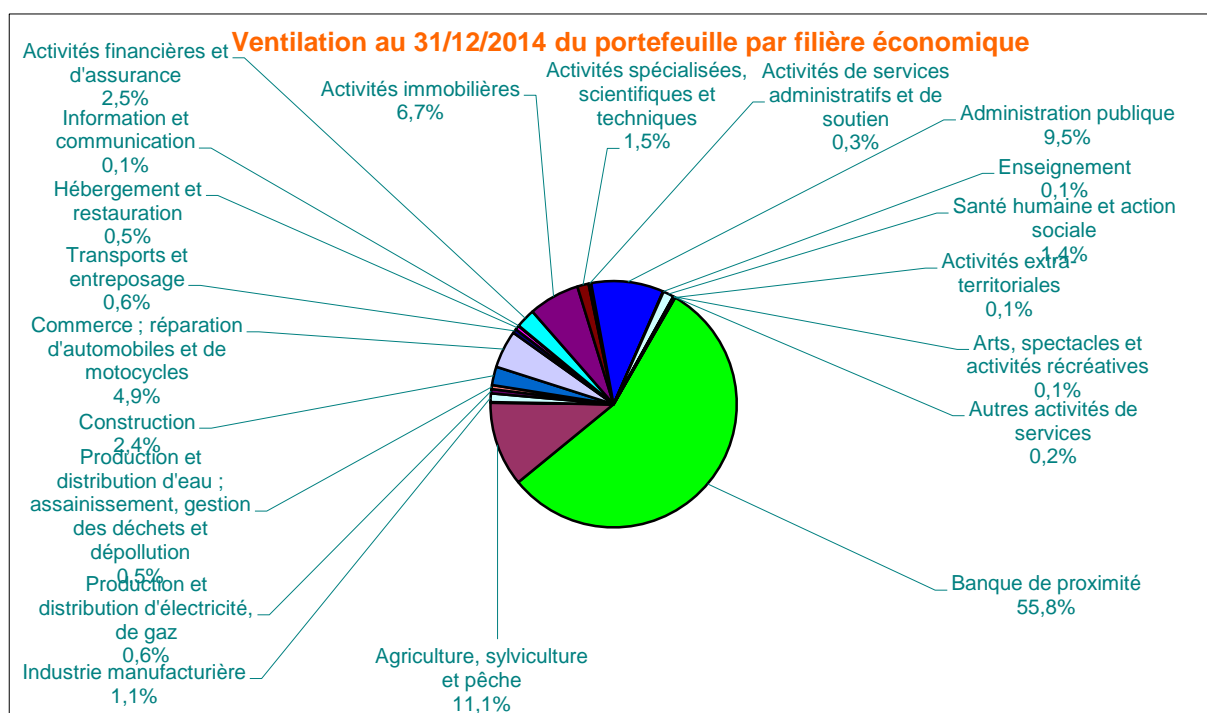
(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 20 303 milliers d'euros

L'exposition nette du CA Val de France ressort en 2014 à 99,71% en France, contre 99,72% l'année dernière.

- Diversification du portefeuille par filière d'activité économique



La banque de proximité pèse 55,7% du portefeuille, la filière agriculture 11 % et le secteur des collectivités locales 10,2 %.



La banque de proximité pèse 55,8% du portefeuille, la filière agriculture 11,1 % et le secteur des collectivités locales 9,5%.

- Ventilation au 31/12/2014 du portefeuille global par filière économique

31/12/2014

	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
ADMINISTRATIONS GÉNÉRALES	658 948	487	101	0	658 847
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	396	0	0	0	396
GRANDES ENTREPRISES	1 094 361	55 222	-35 814	-19 054	1 039 493
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	4 356 927	101 057	-51 669	-43 538	4 261 720
BANQUES CENTRALES	0	0	0	0	0
Total (1)	6 110 632	156 766	-87 584	-62 592	5 960 456

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 33 221 milliers d'euros

31/12/2013

	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
ADMINISTRATIONS GÉNÉRALES (2)	784 958	4 338	2 019	0	782 939
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3 070	0	0	0	3 070
GRANDES ENTREPRISES	1 016 892	53 823	35 223	-16 486	965 183
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	4 244 536	88 463	50 008	-50 821	4 143 707
BANQUES CENTRALES	0	0	0	0	0
Total (1)	6 049 456	146 624	87 250	-67 307	5 894 899

(1) Dont encours clientèle restructurés selon le nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 20 303 milliers d'euros

(Extrait des Annexes aux Comptes Consolidés)

c) Qualité des encours

- Analyse des prêts et créances par catégories (en milliers d'€)

Prêts et créances	2013	2014
Ni en souffrance, ni dépréciés	5 057	5 058
En souffrance, dépréciés	147	157
En souffrance, non dépréciés	846	896
Dépréciation	-155	-150
TOTAL	5 895	5 960

Lien vers note 3.1 – Etat des actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique.

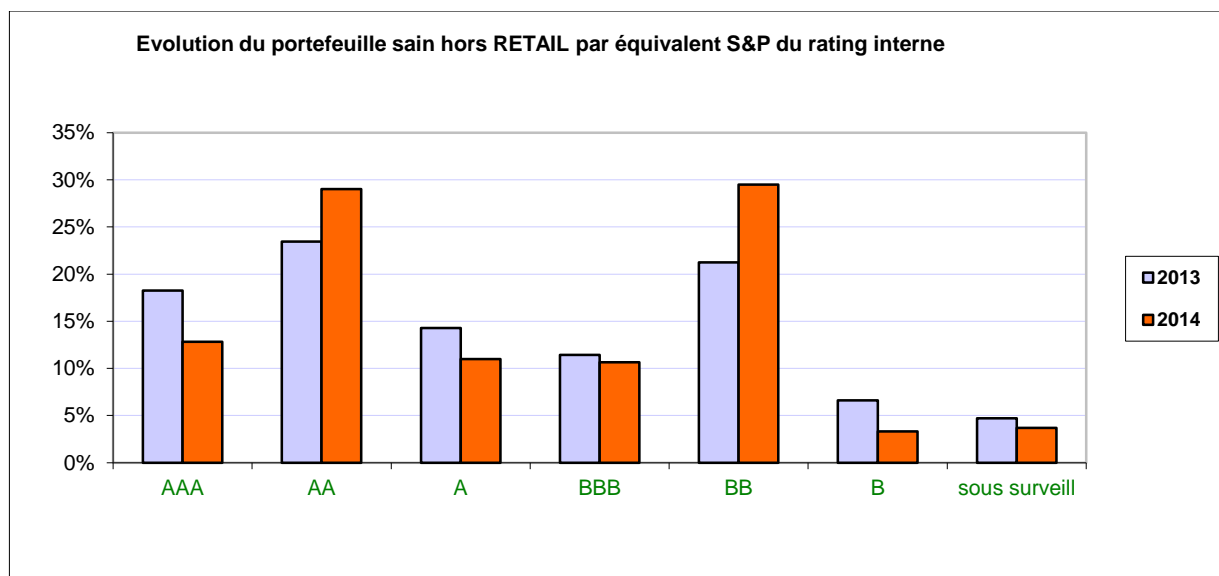
Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

Le total des prêts et créances a augmenté de 1,11%. Les créances en souffrance dépréciées et non dépréciées ont augmenté de près de 6% au cours de l'année 2014 sur le territoire de la Caisse Régionale Val de France (cf annexe Comptes consolidés 3.1).

- Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2014, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 23,3% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail (source Arcade, données Bâle II).

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements portés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.



Globalement la qualité des portefeuilles accuse une dégradation par glissement en particulier en BB, ainsi qu'une diminution des clients mis sous surveillance.

- Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La dépréciation de créance individuelle est effectuée au vu de la garantie de couverture. La valorisation de cette garantie est elle-même dépréciée sur la base du délai, statistiquement estimé, pour le recouvrement de la créance.

La dépréciation collective est effectuée sur la base de toutes les créances réalisées depuis plus d'un an, en note Bâle II dégradée, selon le principe d'une provision collective préconisée par le Groupe.

Encours d'actifs financiers dépréciés

Encours au 31/12/2014 en millions d'euros	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total	taux de couverture encours dépréciés
ADMINISTRATIONS GÉNÉRALES	658 948	487	101	0	658 847	21%
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	396	0	0	0	396	-
GRANDES ENTREPRISES	1 094 361	55 222	35 814	19 054	1 039 493	65%
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	4 356 927	101 057	51 669	43 538	4 261 720	51%
Total (1)	6 110 632	156 766	87 584	62 592	5 960 456	56%

(Données issues des Annexes aux Comptes Consolidés note 1.3)

64,5% de l'encours déprécié repose sur la clientèle de détail avec un taux de dépréciation individuelle de 51,13%. En revanche, le taux de dépréciation sur les grandes entreprises est sensiblement plus élevé avec 64,9%.

d) Coût du risque 2014

Nous constatons en 2014 une augmentation du taux de CDL (capital) de 11 points (à 2,46% contre 2,35% en 2013) liée à la conjoncture économique dégradée et à la convergence CDL en défaut.

Le taux de dépréciation est en diminution et s'établit à 53,62% hors intérêts notamment en raison de l'impact croissant de nos encours Défaut Habitat garantis par CAMCA.

Dans ce contexte économique atone, le coût du risque individuel a enregistré une dotation nette de 5,9 M€ sur l'exercice 2014. Le Marché des particuliers et Entreprises sont les principaux marchés en dégradation.

Le coût du risque des provisions non affectées, quant à lui, affiche une reprise de 5,1m€ compensant pratiquement l'intégralité des dotations enregistrées à titre individuel.

Ainsi, nous constatons une baisse du coût du risque liée à la provision collective (- 7,85 millions d'€) fortement impactée par la convergence CDL/Défaut.

Parallèlement, le coût du risque inhérent aux provisions filières a augmenté de 3,13 millions d'€ essentiellement lié à la filière céréales qui progresse de 4,13 millions d'€.

Le coût du risque global de la Caisse Régionale s'élève donc à -829 Millions d'€ au 31.12.2014, soit en recul de 8,88 millions d'€ par rapport au 31.12.2013.

Ainsi 2014 reflète une situation bien contenue se traduisant par une baisse du coût du risque de 8,9 M€ après 2 années consécutives de coût du risque élevé.

Année	2013	2014	variation
Coût du risque	-9.712 k€	-829 k€	8.883 k€

e) Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La Caisse Régionale est exposée à ce risque au travers des swaps Natixis pour un notionnel de 245 millions d'€ au 31.12.2014 et générant des provisions CVA pour un montant de 12 632€ et de DVA pour un montant de 5 458€.

5.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Définition des risques de marché :

- Les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts ;
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

5.2.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptable ment le Trading book (portefeuille de négociation) et le Banking book (portefeuille de titre de placement). La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse Régionale Val de France intervient sur les marchés financiers pour son compte propre (gestion des excédents de fonds propres et de trésorerie) et pour le compte de la clientèle.

Ces opérations sont effectuées par les opérateurs de l'unité Gestion Financière (Direction Financière).

Ces opérations sont réalisées dans le respect d'un triple cadre réglementaire :

- Règles publiées par l'autorité de contrôle prudentiel
- Règles financières internes propres au Groupe Crédit Agricole
- Procédures internes à la Caisse Régionale.

Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local à la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des informations que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations

2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG) :

Le CRG présidé par le Directeur Général du Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie des risques et arrête les principaux choix en matière de risques.

Le Comité de suivi des Risques:

Il est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole SA qui examine hebdomadairement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché.

Le Comité Normes et Méthodologies

C'est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôle permanent Groupe. Il est notamment responsable de la validation et la diffusion des normes et méthodologies d'identification et mesure de risques de marché au sein du Groupe CASA. Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux.

- Organes de suivi des risques de niveau local :

Le Comité Financier :

Il est composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux Adjoints, du Directeur financier, du responsable des risques et du contrôle permanent, du Responsable Finance, du responsable de la gestion financière et du responsable du contrôle de gestion. Il participe à la définition des stratégies de la Caisse Régionale et du système de limites. Il contrôle l'utilisation de ces dernières et apprécie l'allocation des fonds propres en fonction de scénario de stress. Il se réunit mensuellement.

5.2.2 METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (Seuils d'alertes).

1. Les indicateurs

1.1. La VaR (value at risk)

La VaR peut être défini comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. La VaR se calcul à partir d'un échantillon de données historiques duquel se déduit des lois statistiques habituelles.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. Au cours de l'année CA-CIB a apporté des améliorations aux mesures de stress afin d'intégrer le risque souverain. La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique.

Pour effectuer son calcul VaR, la Caisse Régionale utilise un outil fourni par l'Organe Central et remonte trimestriellement à ce dernier les résultats obtenus.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le calcul de Var contribue à la fixation des limites des risques de pertes et fait l'objet d'un suivi en Comité Financier.

1.2. Les stress scénarii

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- Les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres des différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le risque de marché porté par la Caisse Régionale Val de France est défini à partir du stress scénario suivant :

Type d'Actif	Stress Scenario
Obligations (hausse des taux)	+ 2%
Convertibles	- 14%
Actions et FCPR	- 35%
Gestion Alternative	- 10%
Multi Classe d'actifs	- 10%

Le risque de marché porté par la Caisse Régionale Val de France au titre du portefeuille de titres de placement est défini à partir de l'allocation suivante (31/12/14) :

Actif	Valeur de marché	PVL	Pourcentage	Sensibilité
Total Monétaire:	221 275 949	8 717 210		
Monétaire Euro	221 275 949	8 717 210	57,95%	NS
Total Obligations:	138 183 169	10 882 022		
Obligations Emergentes	2 676 994	-9 432	0,70%	4,51
Obligations Euro Credit	5 317 642	603 771	1,39%	4,84
Obligations Euro Credit 1-3 ans	48 073 545	3 121 942	12,59%	1,91
Obligations Euro Credit AAA	419 768	4 950	0,11%	8,05
Obligations Euro Etat 1-3 ans	75 512 279	6 751 393	19,78%	1,88
Obligations Euro Etat 7-10 ans	2 713 711	64 916	0,71%	7,42
Obligations Euro High Yield	3 469 230	344 482	0,91%	3,85
Total Convertible:	5 804 586	960 303		
Convertibles Euro	1 846 358	428 942	0,48%	NS
Convertibles Europe	2 766 124	334 742	0,72%	NS
Convertibles Monde	1 192 104	196 620	0,31%	NS
Total Actions:	12 381 408	1 319 583		
Actions Euro	5 068 698	314 879	1,33%	NS
Actions Europe	5 181 546	923 902	1,36%	NS
Actions Internationales	2 131 164	80 801	0,56%	NS
Total Multi-classes:	4 197 354	154 378		
Performance absolue	4 197 354	154 378	1,10%	NS
Totaux:	381 842 465	22 033 495	100%	

Scénario catastrophe sur le portefeuille de Titres de Placement au 31/12/2014:

Scénario catastrophe	- 14 M€
----------------------	---------

Dans le cas extrême d'une matérialisation de l'ensemble des risques, l'impact sur le résultat de la Caisse Régionale serait de l'ordre de – 14 Millions d'€. Ces calculs constituent un ensemble d'indicateurs quantitatifs qui permettent d'établir et d'assurer une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

En détail :

	Résultats en terme de montant	Matelas de PVL résultant
Matelas de PVL actuel	22 033 495	22 033 495
Rendement moyen	129 737	22 163 232
VaR sur l'horizon	2 418 211	19 745 021
CVaR sur l'horizon	2 770 458	19 392 774
Scénario catastrophe	-13 977 728	8 055 768

1.3. Les indicateurs complémentaires

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi en pertes potentielles avec la mise en place d'un dispositif d'alerte calibré à partir de l'allocation cible, validé par le Conseil d'Administration :

Des indicateurs complémentaires peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent d'une part de mesurer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché et d'autres parts d'enrichir la vision synthétique des risques fournis par la VaR et les stress scénarios globaux.

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi en pertes potentielles avec la mise en place d'un dispositif d'alerte calibré à partir de l'allocation cible, validé par le Conseil d'Administration.

Périodicité (en jours)	Banking book	Trading book (portefeuille de négociation)
Enregistrement des opérations de marché	Quotidien	NC
Calcul des positions et des résultats	Quotidien	NC
Rapprochement résultats de gestion / résultats comptables	Mensuel	NC
Evaluation des risques /positions du portefeuille de négociation	-	NC

1.4. L'utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marché, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France n'a pas recours aux produits dérivés de crédit.

5.2.3 EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (VALUE AT RISK)

L'exposition aux risques de marché est seulement issue de l'activité de portefeuille de titres de placement.

VAR (en M€)	31/12/2014	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2013	Minimum	Maximum	Moyenne
VaR Portefeuille de Titres de Placement	2,42 (soit 0,63%)	2,40	2,65	2,53	2,45 (soit 0,82%)	2,11	2,45	2,31

La VaR est restée relativement stable tout au long de l'année. En effet, l'écart entre le minimum et le maximum constaté est faible. Cette stabilité reflète la rotation limitée du portefeuille. La hausse s'explique en partie par le renforcement des Actions dans le fonds dédié VDF Rendement et par la bonne performance des portefeuilles risqués qui mécaniquement augment l'exposition au risque.

Cependant le faible montant de VaR rapporté à l'encours total (0,63%) met en avant le faible risque porté par le portefeuille de titres de placement.

Voir Note 3.2 des annexes consolidées : Instruments dérivés de transactions.

5.2.4 RISQUE ACTION

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrages sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale ne réalise pas d'opérations de trading ou d'arbitrage sur actions. Son exposition sur ce type de risque se réduit à la détention d'OPCVM actions.

2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

La Caisse Régionale détient un portefeuille de Titres de placement investi en partie en OPCVM action, dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2014, le montant total des encours exposés au risque sur actions et Obligations Convertibles de la Caisse Régionale s'élève à 18,2 M€ (12,4 M€ sur des OPCVM Actions purs et 5,8 M€ sur des OPCVM d'Obligations Convertibles).

Voir Note 6.4 des annexes consolidées : Encours d'actifs financiers disponibles à la vente (ainsi que les gains et pertes latentes).

5.3. Gestion du bilan

5.3.1. LA GESTION DU BILAN – LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Le périmètre concerné est le bilan de transformation et le hors bilan de la Caisse Régionale. Les opérations de trading ne sont pas prises en compte dans la gestion du risque de taux.

Le risque de taux d'intérêt global est calculé chaque trimestre. L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité financier. Celui-ci est présidé par le Directeur général, et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- Il examine la position du GAP à chaque arrêté trimestriel.
- Il veille également au respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A.
- Il participe à la définition des stratégies de la Caisse Régionale et du système de limite et valide les orientations de gestion géré par la Direction de la gestion financière.

Il fait également l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration (semestriellement), pour examen de la position du respect des limites fixées et validation des orientations de gestion.

La gestion financière procède ensuite aux opérations nécessaires pour respecter les limites qui encadrent l'impasse (bilan ou hors bilan). Le comité financier et son compte rendu sont communiqués chaque trimestre au Responsable du Contrôle Interne.

5.3.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

1. Objectif et politique

La gestion du risque de taux global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan (à l'exception, des opérations soumises aux risques de marché - "trading book"). Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de re-fixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition provient pour une large part de l'activité de la Banque de détail. En effet, le bilan est caractérisé par une transformation significative, le passif inclut de nombreux postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne etc.) alors que l'actif est composé essentiellement de produits échéancés (crédits).

2. Gestion du risque

La Caisse Régionale, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité financier (actif-passif).

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité financier. Celui-ci est présidé par le Directeur général, et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- Il examine la position du GAP à chaque arrêté trimestriel,
- Il compare l'exposition de la CR aux autres CR du Groupe (analyse réalisé par CASA)
- Il veille également au respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A.,
- Il valide les orientations de gestion géré par la Direction Financière.

3. Méthodologie

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs, hors bilan et dérivés de couverture à taux fixes ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (base mensuelle et annuelle), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux (période de taux fixée) pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en modélisant autant que nécessaire des comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.).

Le calcul de ces impasses nécessite une modélisation de l'écoulement en taux de certains postes de bilan, afin d'en assurer une gestion selon un couple risque rendement prudent. Il s'agit notamment des postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.). Ces modélisations ont fait l'objet d'une validation par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A.

La détermination de ces conventions d'écoulement est basée sur une méthodologie d'observation du comportement passé du poste de bilan concerné. Les modèles sont contrôlés par CA.S.A a posteriori régulièrement (au moins une fois par an).

L'impasse de référence utilisée est l'impasse « statique », observée à la date d'arrêté. Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle. Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de détail du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse Régionale est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels.

La Caisse Régionale est principalement exposée aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux).

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner les impasses et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant. Les règles de fixation des limites visent notamment à permettre au Groupe de respecter les dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle II en matière de risque de taux d'intérêt global mais aussi à limiter l'impact des variations de taux sur le résultat. Ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels. Le suivi du Gap réalisé chaque trimestre, intègre les effets de la macro couverture.

4. Exposition

Le résultat de ces mesures au 31/12/2014, sur le périmètre de la Caisse Régionale, sont les suivants :

<i>En M€</i>	2015	2016 – 2020	2021 - 2025	> 2025
Impasse	+ 151 M€	- 45	238	2

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la 1^{ère} année (2015), la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France est exposée de manière très marginale à une hausse des taux de la zone euro (Eonia) et perdrait 1,5 millions d'euros en cas de hausse immédiate et durable des taux de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de 0,70% (PNB de référence de 218 millions d'euros (PNB d'activité)).

La valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de la variation défavorable de la courbe des taux de 200 points de base est inférieure à 1% des fonds propres de la CR (limite à 10%).

La note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés présente la répartition des instruments utilisés.

5.3.3. RISQUE DE CHANGE

La réglementation interne des relations financières, entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales, précise que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité du service affaires internationales qui s'assure que :

Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA.

De plus le SAI ne gère pas de fiduciaire et n'a donc pas de caisses en devises.

Le risque de change est résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres.

La position de change de la CR est non significative : Elle ne nécessite pas de système de mesure d'encadrement et de suivi du risque spécifique (cf. Note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés).

5.3.4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le suivi de la liquidité est effectué par le Service gestion financière qui en réfère à :

- Mensuellement au Comité Financier qui prend des décisions en matière de politique financière et à ce titre en matière de la politique de refinancement de la Caisse Régionale.
- Hebdomadairement aux membres du Comité financier par l'envoi d'une synthèse concernant la position de la trésorerie de la Caisse Régionale (situation de la trésorerie, opération de refinancement à court terme et à moyen et long terme, suivi du ratio de liquidité ...).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires à son activité et cela pour un coût raisonnable même en temps de crise. Cette gestion s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés dans une approche à la fois statique et dynamique et sur une politique de limitation et d'adossement des impasses ainsi identifiées. Elle intègre également le respect du ratio défini par l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. est en charge de la coordination globale de la gestion de la liquidité au sein du groupe Crédit Agricole et joue le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe. La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. assure le pilotage global de la liquidité en coordonnant les trésoreries du groupe Crédit Agricole pour le court terme et en pilotant les différents formats d'émission pour le long terme. Les règles de gestion de la liquidité interne au groupe Crédit Agricole font l'objet d'une convention entre CA sa et les autres entités du groupe. A cet égard, cette convention a été signée par la Caisse Régionale de Val de France au début de l'année 2011. Cette convention définit les obligations des deux parties et la gouvernance en cas de crise aigüe de liquidité. Cette convention riche de 37 articles et de nombreuses annexes encadre le risque de liquidité au niveau du groupe Crédit Agricole et le décline pour chaque entité. Ainsi est déterminé des règles de transformation limitant la possibilité pour la Caisse Régionale de s'endetter à court terme et des règles de concentration limitant le montant des futures échéances d'emprunts, afin que le groupe puisse répondre à ces engagements même en période de stress sur les marchés financiers.

Conditions de refinancement 2014 :

Les sources de liquidité de la Caisse Régionale proviennent de sa collecte monétaire (DAV, DAT, CDN), mais aussi sa collecte bilancielle (Livret, CSL, PEL, ...) même si cette dernière apparaît dans son bilan sous forme d'avances dites « miroirs » (50% de sa collecte bilancielle autres que monétaire) et d'avances dites globales (50% des réalisations de crédits dont la durée initiale est supérieure à 2 ans).

La Caisse Régionale bénéficie également d'apport en liquidité sous forme d'avances spécifiques, issues d'emprunts fait par Crédit Agricole S.A sur les marchés financiers (CRH, CA HL SFH), correspondant au collatéral (crédit habitat) apporté par la Caisse régionale à ces emprunts.

Elle reçoit aussi des fonds en provenance de la BEI, de la BDCE et de la CDC dans le cadre de prêts spécifiques à sa clientèle.

Elle peut également se refinancer à court terme ou à moyen et long terme sous forme d'emprunts en blanc auprès de CA.s.a. En contrepartie, CA.s.a. gère les actifs éligibles des Caisses Régionales à la banque centrale et peut ainsi se refinancer auprès de la banque centrale. De plus les excédents monétaires des Caisses Régionales sont obligatoirement placés chez CA.s.a. (Sur le compte courant ou bien sous forme de prêt en blanc).

Les émissions de dettes sont faites par Crédit Agricole S.A et la Caisse Régionale reçoit sous forme d'avances le montant en fonction du collatéral fourni dans le cadre des émissions de Crédit

Agricole Home Loan SFH et de la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat). La Caisse régionale possède d'autres sources de financements via son réseau lors de la distribution d'émissions séniors Crédit Agricole s.a. ou garantie Par Crédit Agricole s.a ; dont les fonds reviennent tout ou partie à la Caisse Régionale.

Avances reçues dans le cadre des émissions de :

- CA HL SFH (Société de Financement de l'habitat) : 10 millions d'€.
- Emissions séniors distribuées *via* le réseau commercial : 29,8 millions d'€.
- BEI, BDCE et CDC : 12,5 millions d'€.

Le tableau des flux de trésorerie (*cf.* états financiers consolidés au 31 décembre 2014) présente le total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

Par ailleurs, l'analyse par durée résiduelle des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des dettes des établissements de crédit et de la clientèle, des dettes représentées par un titre ou des dettes subordonnées est détaillée en note 3.3 des états financiers consolidés.

3. Méthodologie

Dans le cadre de son activité, la Caisse régionale est tenue de respecter des limites réglementaires, mais aussi règles internes au groupe d'encadrement du risque de liquidité.

A cet égard, elle se doit de respecter le minimum requis (100%) du ratio réglementaire de liquidité. Le système interne de gestion est structuré autour d'indicateurs qui mesurent le risque de liquidité. La Caisse Régionale adhère à ce système et est tenue de respecter un ensemble de limites et règles regroupés autour de deux ensembles :

- des limites à court terme garantissant la liquidité de l'entreprise notamment lors de crises (stress scénarios) et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement des refinancements à court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;

- des limites à long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des spreads d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme qui permet de limiter la concentration des échéances des refinancements.

La Direction financière suit l'ensemble de ces nouveaux indicateurs (Ratio collecte/crédit, position moyen long terme, position à court terme, limite court terme (stress scénario : risque globale, idiosyncratique, systémique), consommation de la limite à court terme, concentration d'endettement, risque de prix de la liquidité, ainsi que le coefficient de liquidité.

Au cours de l'année 2014, de nouveaux outils ont été mis en place afin de produire les nouveaux ratios de liquidité issus de la réglementation « Bâle III » : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) qui prendra effet le 1er octobre 2015 et le NSFR (Net Stable Funding Ratio) qui devrait entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

4. Evolution du bilan cash bancaire

A l'image du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale a réduit sa dépendance aux marchés financier (- 118 M€) au cours de l'exercice 2014. Dans le même temps, elle a quand même consolidé son portefeuille de titres constitutifs de réserves (80 M€), afin de préparer les futures exigences réglementaires en terme de liquidité (LCR).

Situation au 31/12/2014	En M€	Encours	Ecart 12/2013
Actifs clientèle Net		5 988	107
<i>Emplois permanents</i>		1 123	93
<i>Replacements LT</i>		988	-141
<i>Titres constitutifs de réserves</i>		583	80
ACTIFS		8 682	138
<i>Ressources clientèle</i>		5 855	102
<i>Ressources permanentes</i>		1 776	154
<i>Ressources de marché LT</i>		481	-34
<i>Ressources de marché CT</i>		569	-84
PASSIFS		8 682	138

5. Evolution des réserves de liquidité

Les réserves de liquidité sont constituées

- De titres cessibles (titres obligataires et OPCVM) sur les marchés ou pouvant être mis en pension dans le cadre d'emprunts interbancaire
- De titres du FCT EVERGREEN auto-souscrits et mobilisables auprès de la BCE
- De créances éligibles mobilisables auprès de la BCE

Les réserves de la Caisse Régionale ont progressé de 45 M€ au cours de l'exercice portées par l'achat de titres répondant aux critères de réserves LCR.

Situation au 31/12/2014	En M€	Encours	Ecart 12/2013
Titres constitutifs de réserves		583	80
<i>Titres constitutifs de réserves LCR</i>		313	87
<i>Autres Titres</i>		270	-7
Autres Réserves de Liquidité		659	-35
<i>Créances éligibles à la BCE</i>		482	-45
<i>Titres éligibles à la BCE</i>		177	9
Réserves de liquidité		1 242	45

6. Actifs grevés

Dans le cadre de la gestion de ses réserves de liquidité et ses refinancements, la Caisse Régionale est amené à mettre en garantie des créances dans le cadre des émissions obligataires du Crédit Agricole Home Loan SFH, du FCT Evergreen et de la CRH ou bien dans le cadre du système de refinancement à la Banque Centrale. Des créances sont aussi remises en garantie des avances reçues de la BEI, de la BCDE, et de la CDC.

Refinancement BCE	1 037 M€
CA Home Loan SFH	281 M€
CRH	150 M€
FCT EVERGREEN	236 M€
BEI	67 M€
BDCE	8,8 M€
CDC	2,7 M€
	1 783 M€

7. Ratios de liquidité

• LCR

Dans le cadre du suivi réglementaire, les établissements de crédits doivent respecter un coefficient de liquidité supérieure à 100%

Ce ratio est défini par l'Arrêté Ministériel du 05/05/2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

Le ratio de liquidité de la Caisse régionale ressort au 31/12/2014 à 129% contre 120,4% un an auparavant. Dans un souci de prudence, la Caisse Régionale s'est fixé un pilotage du ratio autour de 120%. Ce coefficient a été respecté tout au long de l'exercice 2014. Ce coefficient restera en vigueur jusqu'à la fin septembre 2015. Après cette date, il sera remplacé par le ratio européen de liquidité, le LCR.

Ce ratio est issu de la réglementation européenne (déclinaison des préconisations issues du comité de Bâle dites Bâle III) régie par :

- Une directive européenne la CRD 4 (Capital Requirement Directive) concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle de ces derniers publié le 26/06/2013
- Un règlement complétant la directive le CRR concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit publié le 26/06/2013
- Un acte délégué complétant le règlement ci-dessus en ce qui concerne l'exigence de couverture des besoins de liquidité pour les établissements de crédit publié le 10/10/2014.

Comme pour le Coefficient de liquidité, ce ratio de liquidité a un horizon limité à 1 mois (rapport entre les Réserves de liquidité et les Entrées de liquidité du mois à venir - les Sorties de liquidité du mois à venir, le tout dans un univers stressé) :

La limite minimale sur ce ratio est de 60% au 1^{er} octobre 2015, 70% au 1^{er} janvier 2016, 80% au 1^{er} janvier 2017 et 100% au 1^{er} janvier 2018.

Le LCR de la Caisse régionale au 31/12/2014 est de 74,30%.

• Ratio NSFR

Le NSFR, ratio à un an, mesure le montant de ressources à long terme stables disponible pour faire face au profil des actifs.

Le ratio qui doit être supérieur à 100% prend la forme suivante :

$\text{Net Stable Funding Ratio} = \frac{\text{Refinancement stable disponible}}{\text{Refinancement stable requis}} > 100\%$

Le « refinancement stable disponible » est constitué essentiellement des fonds propres, de la dette subordonnée, de la dette long terme (> 1an) et de dépôts des clients dans une certaine proportion.

Le « refinancement stable requis » dépend de la liquidité et de la maturité des actifs de l'entité.

Pour le moment, les coefficients de pondération des différents postes entrants dans le calcul du NSFR n'ont pas encore été publiés au niveau de la commission Européenne et le bilan utilisé n'est pas encore cadré en norme IFRS. De ce fait, les simulations du NSFR réalisées en interne ne le sont qu'à titre d'information.

Sa mise en application est prévue au 1^{er} janvier 2018

5.3.5. POLITIQUE DE COUVERTURE

Au sein de la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la caisse Régionale ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse Régionale.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux (macro couvertures), les couvertures viennent réduire les impasses créées par l'inadéquation des actifs et des passifs présents dans le bilan de l'entreprise suite à son activité. Ce besoin est formalisé à l'origine de la décision de couverture, la Caisse Régionale Val de France a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position nette d'instruments dérivés. L'efficacité est revue chaque trimestre.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge) :

La protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39.

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques.

La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité.

La protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Au 31/12/2014, la Caisse Régionale n'a qu'une couverture comptabilisée en Cash-Flow Hedge pour 10 M€ (OATi asset swappée à Taux Fixe échéance 2023).

Pour davantage de détails se référer à la note 3.4 des états financiers consolidés de la Caisse Régionale qui présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

5.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

5.4.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités

des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),

- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

5.4.2. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

La gestion du Risque Opérationnel dans la Caisse Régionale est partagée entre un Manager des Risques Opérationnels (MRO), une Responsable des Plans de Continuité d'Activités (RPCA), et une Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) ; ces trois personnes sont rattachées directement au RCPR.

Le périmètre de leurs activités couvre l'ensemble de la Caisse Régionale, ainsi que les filiales directes en tant que de besoin. La cartographie annuelle des Risques Opérationnels, et les déclarations au fil de l'eau des incidents, couvrent la totalité des services du siège. La gestion des Risques Opérationnels fait l'objet d'une information régulière tant à l'attention de l'organe exécutif, au travers du Comité de Contrôle Interne, qu'à celle de l'organe délibérant, au travers du Comité d'Audit et des Comptes, les présentations des résultats des travaux étant assurées auprès de ces instances par le RCPR.

Pour 2014, se sont tenus 4 Comités de Contrôle Interne (CCI) au cours desquels ont été présentées des informations synthétiques, notamment, sur les procédures d'alertes internes, les résultats du processus de collecte des incidents Risques Opérationnels (principaux domaines et risques à surveiller), l'analyse des scénarios majeurs, l'actualisation de la cartographie des Risques Opérationnels et les informations sur les Exigences de Fonds Propres.

Un tableau de bord trimestriel est réalisé et présente de façon synthétique :

- La situation et le descriptif des principaux Risques Opérationnels déclarés.
- La répartition des incidents par Catégorie de Risques, par Domaine et Processus (et conséquences financières).
- L'évolution des Risques Opérationnels (estimés, provisionnés et passés en pertes).

Les 4 principaux indicateurs de Risques Opérationnels (cf. ci-dessous) sont présentés systématiquement à chaque Comité de Contrôle Interne selon un principe de cotation défini pour chacun d'entre eux (leur évolution sur quatre trimestres glissants montre les tendances en matière de gestion et de maîtrise de gestion des Risques Opérationnels) :

- Nombre d'incidents collectés
- Coût du Risque Opérationnel (Montant net en K€)
- Coût du Risque Opérationnel en % de PNB d'activité
- Nombre d'alertes de la CR (>50.000 €)

Cette présentation trimestrielle permet d'identifier les solutions à mettre en œuvre par la formalisation de plans d'actions validés par la Direction.

Une information est également faite au Comité d'Audit et des Comptes avec compte rendu au Conseil d'Administration (4 réunions trimestrielles se sont tenues en 2014).

Lors de l'exercice 2014, la Caisse Régionale a engagé les actions suivantes :

- Actualisation des Scénarios Majeurs (15 Scénarios Majeurs ont été analysés).
- Actualisation de la Cartographie 2013 des Risques Opérationnels.
- Rapprochement comptable trimestriel, notamment des provisions, afin de fiabiliser la base collecte.
- Rapprochement de la cartographie avec le plan de contrôle pour identifier les processus critiques et sensibles.
- La procédure d'alerte interne Risques Opérationnels a été actualisée le 31 janvier 2014 et la nouvelle version a été mise en ligne sous l'intranet documentaire de la Caisse Régionale.
- La Politique de Gestion des Risques Opérationnels a été mise à jour annuellement (dernière mise à jour faite en date du 28/03/ 2014), et diffusée en ligne sous l'intranet dans l'espace Risques Opérationnels.
- 2 nouvelles procédures internes du domaine Risques Opérationnels ont été créées en 2014 venant s'ajouter aux 12 déjà existantes. Ces dernières ont été mises à jour régulièrement au fil de l'eau.

5.4.3. METHODOLOGIE

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les Risques Opérationnels de l'ensemble des entités de son périmètre.

Méthode de mesure avancée (AMA) : Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et des critères quantitatifs Bâle II.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres est de type "Loss Distribution Approach" (LDA).

Ce modèle est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées, ce qui constitue l'historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Cette liste de scénarios majeurs est révisée annuellement et couvre l'ensemble des catégories de Bâle et les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales une mutualisation des données internes est mise en œuvre permettant de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet. Compte tenu de cette mutualisation la charge en capital est distribuée pour chaque Caisse Régionale selon une clé de répartition (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...) ».

L'Exigence de Fonds Propres Risques Opérationnels (EFP RO TOTALE = EFP AMA) est de 37 892 125 € pour le périmètre de la Caisse Régionale (Date d'Arrêté du 31/12/2014).

A l'origine, la méthodologie Risque Opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthodologie (CNM) le 15 février 2007.

Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du Risque Opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole.

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007.

Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représentée au CNM de décembre 2011.

5.4.4. EXPOSITION

Les pertes (Montant en Brut de la collecte 2014 en pourcentage) liées aux incidents déclarés au titre du Risque Opérationnel se répartissent de la façon suivante par type d'évènements (répartition du coût du Risque Opérationnel par Catégorie de Bâle II) :

Fraude interne	→ 0%
Fraude externe	→ 33.3%
Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail	→ 4.5%
Clients, produits et pratiques commerciales	→ 16%
Dommages aux actifs corporels	→ 0%
Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes	→ 0%
Exécution, livraison et gestion des processus	→ 46.2%
Données arrêtées au 31/12/2014.	

A noter: une augmentation du poids de la fraude externe en 2014 dans le coût du Risque Opérationnel collecté.

La Caisse Régionale a connu une forte variation à la baisse du coût du Risque Opérationnel en raison d'une importante reprise de provisions suite à la clôture au cours de l'année 2014 d'un incident « sensible » avec un fort impact financier collecté en 2013 (Catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales »).

Les incidents dits « sensibles » donnent lieu systématiquement à la formalisation d'une procédure d'alerte R.O. et à l'établissement de plan d'actions (préventifs - correctifs) qui font l'objet d'un suivi régulier avec reporting a minima trimestriel aux instances de gouvernance interne de la CR (CCI, CAC) et du Groupe CA.sa (Procédures Fiches des Faits Marquants - DRG).

5.4.5. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnel dans la mesure où les polices d'assurance répondent aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance un certain nombre de paramètres sont calculés par l'assureur (taux de couverture, taux d'assurabilité, franchise globale du sinistre).

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. Pour la Caisse Régionale, le gain réglementaire autorisé par l'assurance est d'un montant de 9 473 031 € (Date d'Arrêté du 31/12/2014).

Pour la Caisse Régionale, il existe une procédure qui a pour objectif d'être en mesure de pouvoir mettre en place un dispositif satisfaisant en matière de techniques d'atténuation des Risques Opérationnels / Polices d'assurances (CAMCA) et de définir les éventuelles actions de correction à mettre en œuvre :

- Surveiller l'évolution du Risque Opérationnel afin de détecter si le risque avéré est en augmentation.
- S'assurer que les polices d'assurances souscrites (CAMCA) réduisent le risque identifié en révisant :
 - Les domaines assurés,
 - Le coût des assurances / risque estimé,
 - Les polices d'assurances (plafond/franchise).
- Vérifier la conformité de la souscription des assurances (mise à jour régulière des polices par rapport aux risques couverts).
- S'assurer que la Caisse Régionale suit les demandes de remboursement (versement des indemnisations en cas de sinistre).
- Communiquer les résultats de l'analyse à la CAMCA en demandant si le niveau de couverture des polices souscrites par la Caisse Régionale est adapté.
- Transmettre aux experts Assurances de la CR la fiche assurabilité élaborée par la CAMCA dans le cadre de l'analyse des scénarios majeurs (taux d'assurabilité, niveau des garanties, ...).

Pour 2014, le taux de couverture Bâle II est de 100 % (source : fiche assurabilité CAMCA).

5.5. Risques du secteur de l'Assurance

La Caisse Régionale est enregistrée auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance) en tant que Courtier d'Assurance.

Dans le cadre de cette activité de courtier, la Caisse Régionale commercialise principalement:

- l'assurance dommages (PACIFICA) : Principalement, assurances automobile, habitation, santé, garanties des accidents de la vie, protection juridique
- l'assurance de personnes par PREDICA (assurance vie et prévoyance), BGPI (assurance vie)
- l'assurance emprunteur (financement / ADICAM)
- l'assurance para-bancaire (assurance des moyens de paiement, PEL..) par la CAMCA.

Nos principales compagnies d'assurances sont PACIFICA, PREDICA, BGPI et CAMCA : ce sont les compagnies qui élaborent l'offre produit, les conditions de souscription et les éléments de tarification.

Nos principaux risques opérationnels sont listés ci-dessous.

5.5.1. LE RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Le risque de souscription d'assurance en « assurance non vie »

Les risques identifiés au sein de la Caisse Régionale en terme de souscription d'assurance non vie sont les suivants :

- **Règlementation**
 - Non-respect de la réglementation professionnelle en matière d'assurance
 - Non-respect de la réglementation CNIL
 - Vente d'un contrat par un agent non habilité

- **Contractuels**
 - Défaut de formalisme du contrat
 - Formalisme frauduleux d'un contrat
- **Process de vente / devoir d'information et de conseil**
 - Absence ou insuffisance de sensibilisation du personnel dans le cadre de l'activité assurances
 - Inadéquation du contrat avec le bien à assurer
 - Manquement au devoir d'information
 - Souscription abusive d'un contrat
 - Défaut de transmission du contrat au client
 - Inadéquation entre l'offre et la plaquette de démarchage
 - Non-respect de la délégation ou des règles de dérogation tarifaires (involontaire)
- **Fraude**
 - Attribution frauduleuse d'une carte verte provisoire
 - Violation des règles de dérogation tarifaires ou des délégations
 - Vol d'informations relatives à la clientèle
- **Process administratifs internes**
 - Défaut d'actualisation des données clients dans le Système d'information
 - Défaut d'authentification des signatures
 - Défaut de délivrance d'une carte verte
 - Défaut de rejet d'un prélèvement de cotisation
 - Défaut de résiliation de l'ancien contrat
 - Défaut de transmission de la mise en demeure de paiement
 - Défaut d'encaissement des primes
 - Défaut d'enregistrement du contrat
 - Défaut d'envoi par courrier recommandé de la lettre de résiliation à la concurrence de l'ancien contrat
 - Détournement d'un remboursement de sinistre
 - Perte ou altération irrémédiable des documents contractuels
 - Perte ou altération irrémédiable des données Système d'Information relatives à un contrat
 - Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un acteur (locaux inaccessibles - grève, incendie, inondation... -, maladie, etc.)

Le risque de souscription d'assurance en « assurance-vie »

- **Règlementation**
 - Non-respect de la réglementation professionnelle en matière d'assurance
 - Non-respect de la réglementation CNIL
 - Vente d'un contrat par un agent non habilité
- **Contractuels**
 - Défaut de formalisme de la clause bénéficiaire
 - Défaut de formalisme du contrat
 - Défaut de formalisme du questionnaire de santé
 - Formalisme frauduleux d'un contrat
- **Process de vente / devoir d'information et de conseil**
 - Absence ou insuffisance de sensibilisation du personnel dans le cadre des activités assurances
 - Détournement de la clause bénéficiaire
 - Inadéquation entre l'offre et la plaquette de démarchage
 - Manquement au devoir d'information
 - Non-respect de la délégation ou des règles de dérogation tarifaires (involontaire)
 - Participation abusive d'un agent au renseignement du questionnaire de santé
 - Vente d'un contrat inadapté aux besoins d'un client

- **Fraude**
 - Déclaration frauduleuse de sinistre
 - Dissimulation d'informations ou falsification du questionnaire de santé
 - Divulgence d'informations confidentielles
 - Violation des règles de dérogation tarifaires ou des délégations (fraude)
- **Process administratifs internes**
 - Défaut d'analyse d'un sinistre
 - Défaut de clôture d'un contrat
 - Défaut de réception des commissions
 - Défaut de réception du montant de dédommagement
 - Défaut de traitement de la facturation
 - Défaut de transmission des souscriptions à la société d'assurance
 - Défaut de versement du dédommagement
 - Défaut d'encaissement des primes
 - Défaut d'enregistrement du contrat
 - Défaut d'imputation d'un prélèvement
 - Facturation abusive
 - Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un acteur (locaux inaccessibles - grève, incendie, inondation... -, maladie, etc.)
 - Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un matériel (panne du SI, d'un logiciel ou d'une machine, perte de données...)
 - Perte ou altération irrémédiable des documents contractuels
 - Perte ou altération irrémédiable du questionnaire de santé

Ces risques sont cartographiés (fréquence, montant, ...). Certains d'entre eux sont intégrés dans le plan de contrôle interne et mesurés annuellement et/ou trimestriellement.

5.5.2. LE RISQUE OPERATIONNEL ET LE RISQUE DE NON-CONFORMITE

Le suivi interne des risques est effectué selon les règles établies au sein de la Caisse Régionale :

- Cartographie des risques opérationnels et risques de non-conformité revus chaque année, avec le processus de déclaration mensuelle,
- Contrôles internes effectués de manière trimestrielle auprès du service Contrôle Permanent.

5.5.3. SURVEILLANCE ET GESTION DU RISQUE

Surveillance du portefeuille

Le service assurances de la Caisse Régionale reçoit des avis et alertes permettant de croiser différentes données et s'assurer – notamment - de l'adéquation risque/tarification.

Les risques avérés et significatifs sont traités au cas par cas.

Le traitement de la sur-sinistralité s'effectue de la façon suivante pour les clients :

- particuliers : exploitation des données de sur-sinistralité via des états d'alerte,
- professionnels / agriculteurs : la sur-sinistralité de ces clients est analysée annuellement par le comité de surveillance des risques

5.6. Risques juridiques

Courant 2014, 19 affaires étaient pendantes devant les juridictions civiles (Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'Instance et Cour d'Appel) dans lesquelles la Caisse Régionale a agi en tant que défendeur.

Ces affaires étaient fondées sur la responsabilité civile de la Caisse Régionale et ne relevaient donc pas des juridictions pénales.

- 2 dossiers ont été clos en cours d'année,
- Au 31/12/2014, 17 affaires étaient toujours en cours.

5.7. Risques de non-conformité

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale Val de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé la Caisse Régionale Val de France, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse Régionale de Val de France a défini de façon précise et revoir au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des **limites globales**, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale Val de France ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;

- des **limites opérationnelles** (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale Val de France mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « **scénarios catastrophes** », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Directeur Crédits et Risques, Directeur Entreprises. Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet de vérifier l'exécution dans les délais raisonnables des mesures correctrices décidées.

Par ailleurs, la Caisse Régionale du Crédit Agricole VAL DE FRANCE identifie, conformément au règlement 97-02 (*Cf. article 17 ter*), les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre (*Cf. articles 17 ter et 38-2*),

En application des principes régissant les procédures d'alerte concernant tous les risques opérationnels, un seuil d'alerte «Risques Opérationnels» a été fixé vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. en Conseil d'Administration en date du 28 Mars 2014. Le seuil de déclenchement minimum préconisé est de 0,5 % des fonds propres (Tier 1), soit 4,6 M€.

En 2013, un nouveau seuil d'alerte de 3,2 M€ spécifique aux risques opérationnels sur les activités de marché financier a été créé.

Le suivi quotidien de la liquidité est effectué par le service Gestion Financière qui :

- en réfère mensuellement au Comité Financier qui prend des décisions en matière de politique financière et à ce titre en matière de politique de refinancement de la Caisse Régionale ;
- informe le conseil d'administration lors du renouvellement des limites.

L'encadrement de la liquidité s'établit dans un double cadre, celui réglementaire de "l'approche standard", mais aussi dans une approche interne au groupe Crédit Agricole dont les règles d'encadrement et de suivi des risques sont communes à l'ensemble des entités du groupe crédit Agricole. Cette approche interne a fait l'objet d'une convention signée entre Crédit Agricole SA et chacune des caisses régionales dans un cadre réglementaire "d'approche standard" en attendant la validation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de la Convention signée entre Crédit Agricole SA et chacune des caisses régionales.

Le niveau du ratio de liquidité est mentionné chaque trimestre dans le reporting de contrôle interne à destination du Contrôle Permanent.

b) Dispositif de Contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de groupe

d'agence, Directeurs de région, Responsables de pôle, Directeurs). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse Régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne la distribution de crédits ou le fonctionnement statutaire de la Caisse locale. Les contrôles de premier degré sont assurés par le responsable d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale.

c) Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

L'année 2014 a vu la consolidation des actions mises en œuvre en 2013 suite à la bascule informatique de fin 2012 ainsi que la mise en œuvre d'actions complémentaires :

o Contrôle de la conformité

- Refonte de la procédure de «Droit au Compte »,
- Le dossier FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) a été suivi par la Conformité jusqu'à sa mise en œuvre définitive (un contrôle permanent est prévu à compter de 2015 pour s'assurer du bon respect de nos obligations),
- Suivi de la mise en œuvre d'EMIR (European Market Infrastructure Regulation),
- Fin 2014 des réunions ont été mises en œuvre avec les collaborateurs des Agences Entreprises pour les sensibiliser fortement aux Risques de Conflits d'intérêts et plus particulièrement à ceux au titre de la MIF,
- Poursuite de l'action sur la mise en conformité du stock de comptes Personnes Morales et Entreprises individuelles,
- Formations réglementaires pour les nouveaux embauchés.

o Lutte Anti Blanchiment et Financement du Terrorisme

En complément des travaux récurrents menés par les collaborateurs, il a été mené une action pour définir, au sein de notre Caisse Régionale, une « Stratégie Risques Pays » conforme à la Lettre Jaune CA.sa de décembre 2013.

Cette stratégie est disponible pour l'ensemble du réseau et a été présentée lors de réunions avec les collaborateurs des agences entreprises.

Il a été mis en place un rappel (sous forme d'e-learning) des règles afférentes à la Lutte Anti Blanchiment et le Financement du Terrorisme (766 collaborateurs en poste avant le 31/12/2012 ont réalisé cette formation) ainsi que 96 collaborateurs nouvellement embauchés ont suivi une formation en présentiel.

- Coordination et prévention de la fraude

La cellule fraude, mise en place en 2011, a plus particulièrement fait évoluer ses travaux sur l'axe fraude interne (nouvelles requêtes informatiques) et sur la sensibilisation du réseau (Notes Flash semestrielles avant les vacances d'été et de Noël). Une intervention spécifique, concernant l'Ingénierie Financière, a été faite pour les collaborateurs des agences entreprises.

Elle a été associée aux évolutions technologiques (Signature électronique, nouveaux canaux de communication).

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse Régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Les axes d'amélioration identifiés en matière de mise à jour des dossiers clients Particuliers et professionnels continueront sur l'année 2015, avec un chantier important sur la partie des avoirs en déshérence.

d) Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée semestriellement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le plan de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs, les plans de secours informatique, l'indisponibilité du personnel.

La plupart des processus essentiels des unités des sites administratifs ont été testés, le taux opérationnel global est de 95%.

- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et est testé chaque trimestre.

e) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

– Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse Régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré 2nd niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale.

Une charte du contrôle comptable, adoptée en novembre 2006, modifiée juillet 2013, définit notamment l'organisation du dispositif comptable, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse Régionale (Comptabilité, unités comptables décentralisées, Contrôle permanent), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles comptables.

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

– Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale et par la cartographie des processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit doit également être réalisée.

L'information financière publiée par la Caisse Régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

– Données comptables

La Caisse Régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

– Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse Régionale Val de France font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

– Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse Régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière : déploiement de plans de contrôles comptables dans les services opérationnels,

déploiement du Guide du contrôle comptable, déclinaison du dispositif de rapprochement comptabilité-risques selon la procédure définie par le groupe Crédit Agricole.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles comptables de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse
- contrôles de 2ème degré 1^{er} niveau exercés par la Direction Finances, Assurances et Bancaire.

Cette évaluation doit permettre au Contrôleur permanent de l'information comptable et financière de la Caisse Régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière ainsi que de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans la Caisse Régionale.

– Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse Régionale les conclusions de leurs travaux.

f) Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'unité « Contrôle Périodique », exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de Contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité de l'unité « Contrôle Périodique » de la Caisse Régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques « auditables » de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données).

Les missions réalisées par l'unité « Contrôle Périodique », ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable de l'unité « Contrôle Périodique » d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

6. Délai de règlement des fournisseurs

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME » et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code de commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : «Pour l'application de l'article L.441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.».

Au 31 décembre 2014, le Crédit Agricole de Val de France satisfait à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.

Synthèse des délais de règlement :

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Moyenne
Nbre Factures	886	755	883	821	817	899	808	482	940	944	892	432	9 559
Délai de Règlement	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j
% délai respecté	86,57%	81,59%	86,52%	81,12%	78,82%	81,09%	70,67%	80,08%	88,62%	81,89%	95,95%	100,00%	84,05%
Délai de Règlement	45j	45j	45j	45j	45j	45j	45j	45j	45j	45j	45j	45j	45j
% délai respecté	93,57%	89,40%	93,09%	90,26%	92,04%	89,54%	84,28%	91,70%	95,11%	95,44%	99,66%	100,00%	92,72%

Montant des soldes des dettes à l'égard des fournisseurs :

Solde au 31/12/2013 Compte FOURNISSEURS en milliers d' € : 1 273,

Solde au 31/12/2014 Compte FOURNISSEURS en milliers d' € : 1 094.

7. Gouvernance de la rémunération

Au sein de la Caisse Régionale, la rémunération se définit comme un ensemble comprenant le salaire fixe, la rémunération variable et l'intéressement - participation.

- Sur la partie salaire fixe, celle - ci n'intègre pas un lien direct avec les objectifs de maîtrise des risques, quel que soit le niveau hiérarchique et quelle que soit l'activité,

- Sur la partie variable, pour :

- le Directeur Général, elle est proposée par le Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Elle est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse Régionale, dont les risques.

- les Cadres de Direction, elle est décidée par le Directeur Général de la Caisse Régionale, à partir de plusieurs éléments, dont la dimension « risques ».

- les autres salariés de la Caisse Régionale, elle est déterminée par le responsable hiérarchique, en fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui ont été déterminés en début d'année et d'une base de calcul qui fait l'objet d'un accord local d'entreprise.

- Sur la partie intéressement - participation, la modalité de calcul est identique pour tous les salariés. Le calcul est basé sur des critères objectifs permettant de mesurer les performances économiques et financières de la Caisse Régionale et leur évolution. Il fait l'objet de deux accords locaux d'entreprise, l'un sur l'intéressement, l'autre sur la participation.

8. Evènements postérieurs à la clôture

Pas d'évènement postérieur à la clôture.

9. Les comptes consolidés du Crédit Agricole Val de France

Le périmètre de consolidation se compose de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, de ses 56 Caisses Locales et du Fonds Dédié, Val de France Rendement.

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS-IFRS.

LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le total du bilan consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France arrêté au 31 décembre 2014 s'élève à 7 990 millions d'euros contre 7 868 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les capitaux propres consolidés atteignent 1 359 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 284 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le résultat consolidé au 31 décembre 2014 s'établit à 79 millions d'euros contre 68 millions d'euros au 31 décembre 2013.

LES CAPITAUX PROPRES IFRS CONSOLIDÉS

Capitaux propres consolidés au 31/12/2014 (en milliers d'euros)	Comptes Caisse Régionale normes françaises	Incidences IAS		Comptes IAS de la CR	Comptes Caisses Locales IFRS	Comptes Fonds Dédiés IFRS	Eliminations de consolidation		Comptes consolidés IAS
Capital et réserves liées	190 444			190 444	130 022	50 008	-80 288	(1)	290 187
Réserves consolidées	812 205	134 433	(3)	946 638	25 239		778	(2)	972 654
Provisions réglementées	934	-934		0					-
Report à nouveau				0		1 157	7		1 164
Gains ou pertes latents		17 101		17 101		1 349	-2 403		16 047
Résultat net exercice	64 241	10 466	(4)	74 707	4 313	447	-778		78 689
Intérêts minoritaires									11
Total Capitaux Propres Consolidés	1 067 824	161 066		1 228 891	159 574	52 961	-82 684		1 358 752

(1) Elimination des parts sociales CR détenues par les CL	- 30 188
Elimination des CCA CR détenus par CL	- 92
Elimination du capital social du fonds dédié	- 49 780
Elimination de la prime d'émission du fonds dédié	- 228
total	- 80 288

(2) Dividendes intragroupe

(3) Retraitement sur réserves :

Retraitements primes/décotes HTM	75
Provision pour FRBG	108 152
Provision pour investissements	1 606
Retraitements sur titres AFS	1 687
Retraitements provisions durables	- 9 803
Valorisation des titres en JV sur option	230
Impôts différés	34 936
Retraitements de l'impôt sur OPCVM	- 1 360
Autres	- 1 088
total	134 433

(4) Retraitement des autres provisions de passif

Impôts	1 816
Valorisations des titres en JV sur option	- 165
Retraitements des provisions temporaires sur titres	- 143
Retraitements des provisions durables	- 500
Autres	130
total	10 466

> INDICATEUR DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

En application du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 de la loi Grenelle 2, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.
Le périmètre des données prises en compte porte sur la Caisse Régionale et les Caisses locales. La filière Square Habitat n'a pas été intégrée pour cet exercice à ce périmètre.

Question centrale	Indicateur général	Indicateur	Données 2012	Données 2013	Données 2014	Commentaires (analyse de l'évolution, faits marquants)		
1 - La gouvernance coopérative et mutualiste	Pourcentage de sociétaires dans le portefeuille client	Nombre de sociétaires	136 271	146 488	160 258			
		Nombre de clients (personne physique ou morale detenant au moins un contrat)	405 339	398 357	396 377			
		Taux de clients sociétaires	33,62%	36,77%	40,43%			
	Composition des organes de gouvernance par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité.	Moyenne d'âge du comité de direction		46,43 ans	47 ans	48 ans		
		Taux de femmes dans le comité de direction		1/7 soit 14,29 %	2/8 soit 25 %	2/8 soit 25 %		
		Taux de moins de 50 ans et moyenne d'âge des administrateurs de la CR		2 admi CR de moins de 50 ans : 2/18, soit 11,11 % moy d'âge : 57 ans	2 admi CR de moins de 50 ans : 2/16, soit 12,5% moy d'âge : 57 ans	2 admi CR de moins de 50 ans : 2/16, soit 12,5 % moy d'âge : 57 ans		
		Taux d'administratrices au CA de la CR		3/18 soit 16,66 %	2/16 soit 12,5 %	3/16 soit 18,75 %		
		Répartition par CSP des administrateurs de la CR		Agri : 11 Artisans-Comm : 0 Chefs d'ent : 1 Prof. Lib : 2 Saliariés : 0 Retraités agri : 3 Retraités non agri : 1 Sans activité : 0	Agri : 11 Artisans-Comm : 0 Chefs d'ent : 1 Prof. Lib : 1 Saliariés : 0 Retraités agri : 2 Retraités non agri : 1 Sans activité : 0	Agri : 9 Artisans-Comm : 0 Chefs d'ent : 2 Prof. Lib : 2 Saliariés : 0 Retraités agri : 2 Retraités non agri : 1 Sans activité : 0		
		Taux de moins de 50 ans et moyenne d'âge des administrateurs des CL		241/648 37,19 % moy d'âge : 51 ans	212/632 33,54 % moy d'âge : 52 ans	211/622 33,92 % moy d'âge : 54 ans		
		Taux d'administratrices et taux de présidentes dans les CA des CL		178/648 et 9/58 27,47 % admi F 15,52 % Prés F	164/632 et 9/57 25,95 % admi F 15,79 % Prés F	161/622 et 8/56 25,88 % admi F 14,29 % Prés F		
		Répartition par CSP des administrateurs des CL		Agri : 343 Artisans-Comm : 50 Chefs d'ent : 32 Prof. Lib : 23 Saliariés : 109 Retraités agri : 37 Retraités non agri : 51 Sans activité : 3	Agri : 346 Artisans-Comm : 46 Chefs d'ent : 30 Prof. Lib : 24 Saliariés : 107 Retraités agri : 32 Retraités non agri : 43 Sans activité : 4	Agri : 331 Artisans-Comm : 47 Chefs d'ent : 28 Prof. Lib : 27 Saliariés : 109 Retraités agri : 31 Retraités non agri : 45 Sans activité : 4		
		Participation des élus aux décisions de la banque	Taux de présence des administrateurs aux CA de la CR		84,58%	89,29%	89,06%	
			Nombre de participants aux AG des CL		6800	6575	6962	
	Taux de sociétaires présents aux AG des CL			5163 → 3,79 %	5504 → 3,76%	5514 → 3,44 %	2014 : présents + représentés = 13 532 2013 : présents + représentés = 12 678 2012 : présents + représentés = 11 828	
	Moyenne d'âge des sociétaires			55 ans	53 ans	51,5 ans		
	Politique incluant des éléments environnementaux et sociaux (RSE)	- Formalisation de la politique RSE - Adoption par les instances dirigeantes - Communication et dialogue Parties Prenantes	Formalisation d'une organisation RSE au sein de la Caisse régionale en 2014 : 1 personne dédiée au sein de l'unité Vie Mutualiste et Développement Durable + 1 comité de pilotage trimestriel regroupant les principaux acteurs concernés au sein de la CR. Dossier d'organisation validé par le Comité de Direction et présenté au Conseil d'Administration de la CR. Communication interne et externe prévue avec la parution du premier rapport RSE de la CR en 2015, notamment au travers du pacte Coopératif et Territorial					
	Dispositifs de reconnaissance et de valorisation des clients sociétaires	Lister l'ensemble des offres, services et avantages liés au statut de sociétaire (6 engagements sociétaire, offres sociétaires...)	Au Crédit Agricole Val de France, un sociétaire n'est pas un client comme les autres. Il possède des parts sociales de Caisse Locale, et à ce titre est convié à l'Assemblée Générale de sa Caisse Locale durant laquelle il est amené à se prononcer sur la gouvernance de la Caisse locale en élisant les administrateurs. D'autre part, une offre spécifique pour les clients sociétaires existe à Val de France. Son contenu est le suivant : une part sociale offerte pour les sociétaires de moins de 25 ans, une carte bancaire et un livret d'épargne dédiés qui permettent aux sociétaires de percevoir des tookets qu'ils peuvent ensuite distribuer aux associations de leur choix, la possibilité de souscrire des certificats coopératifs d'associés de la Caisse Régionale, l'abonnement gratuit au service SMS mobile, une lettre d'information trimestrielle, et un programme de fidélité dédié procurant de nombreux avantages.					
		Nombre de cartes sociétaires		43 060	47 581	61 884		
		Taux d'équipement de cartes sociétaires		31,60%	32,48%	38,62%		
		Nombre de livrets sociétaires	Pas de livret Sociétaire		477	24 211	01/10/2013 : Démarrage de la commercialisation des livrets sociétaires	
		Encours des livrets sociétaires	Pas de livret Sociétaire		4 359 316 €	126 259 826 €		
		Taux d'équipement de livrets sociétaires	Pas de livret Sociétaire		477 / 146 488 soit 0,33 %	24 211/160 258 soit 15,11 %		
		Taux de conservation des résultats en réserves			89,64 %	89,89 %	90,06%	
	Rémunération des parts sociales			2,78%	2,46%	1,89%		

2 - L'excellence dans la relation avec nos clients	La banque au service de tous : des plus modestes au plus fortunés	Taux de pénétration par CSP	Agriculteurs : 76% Indépendants : 44% Cadres : 28% Professions intermédiaires : 27% Employés : 46% Ouvriers : 41% Retraités : 43% Autres inactifs : 33%	Agriculteurs : 76% Indépendants : 44% Cadres : 28% Professions intermédiaires : 27% Employés : 44% Ouvriers : 40% Retraités : 41% Autres inactifs : 33%	Agriculteurs : 76% Indépendants : 45% Cadres : 28% Professions intermédiaires : 27% Employés : 44% Ouvriers : 40% Retraités : 41% Autres inactifs : 33%	
		Taux de pénétration par taille d'agglomération			Rural : 66,7 % Moins de 5 000 hab : 33,9 % 5 000 h. à 10 000 h : 20,8 % 10 000 h à 20 000 h : 25,5 % 20 000 h à 50 000 h : 24,1 % Plus de 50 000 h : 28,7 %	Parts de marché calculées à partir des données 2013
		Nombre de prêts Coup de main	16	17	11	
		Nombre de micro-crédits personnels	63	80	92	2011 : décision du Crédit Agricole Val de France de mettre en place le Micro-Crédit Solidaire sur le 28 et en 2013 sur tout VdF ; + 35 % en 3 ans.
		Nombre de cartes "Autre Carte"	2 335	2 502	2 508	
		Nombre de conseillers dédiés à la clientèle patrimoniale	63	63	63	Sont pris en compte 38 CGP/2 RDM Patris et 23 CBP / CBPE et CGF
	Engagements relationnels vis-à-vis des clients	Les engagements relationnels - Rétractation - Objectivité - Mémos	De nombreux engagements relationnels sont mis en œuvre à la Caisse régionale : - Engagement d'offrir à nos clients la possibilité de se rétracter durant 30 jours. - Engagement d'objectivité de nos conseillers : ils s'engagent, dès que possible, à proposer toutes les solutions en réponse au besoin exprimé par le client. - Engagement de transparence : nos tarifs sont mis à jour annuellement, adressés à nos clients deux mois avant leur mise en œuvre, et affichés sur le site de la Caisse Régionale et dans nos agences. Par ailleurs, un document appelé "mémo" est remis au client lors de la souscription d'un produit. Celui-ci a ainsi connaissance d'une synthèse des avantages et points d'attention du produits qu'il souscrit. Enfin, la Caisse régionale s'engage à prendre en compte l'ensemble des réclamations dans un délai de 48h00.			
	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation.	Taux de participation aux formations anti-corruption = nombre de salariés formés / Effectif Moyen Utile annuel	166	929	94	Pas de formation spécifique corruption. Intégration dans formation nvx embauchés et parcours FIDES
		Expliquer le taux en citant les formations et précisant les obligations par métiers (Ex. Fides générique + Fides Métiers)	Les collaborateurs Val de France disposent de formations régulières sur la conformité et la déontologie (incluant la corruption) dans le cadre de la formation groupe FIDES "parcours des Iles". Les nvx embauchés le font systématiquement et l'ensemble des collaborateurs ont eu un parcours à faire en 2013. Nouveau rappel général prévu sur 2015 ou 2016 il existe des modules spécifiques Back-office, Entreprises, Part Prof etc..			
	Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption.	Description du dispositif Lutte Anti-Blanchiment	La CRCAM Val de France à mis en œuvre un dispositif permettant de répondre aux obligations de la 3ème directive européenne en matière de Lutte contre le Blanchiment, Financement du terrorisme et la fraude fiscale. Ce dispositif s'articule autour d'une équipe dédiée s'appuyant sur des outils informatiques, les remontées des agences (avec pour ces dernières des rappels semestriels) et une sensibilisation des nouveaux embauchés.			
Nombre de salariés formés à la Lutte Anti-Blanchiment (LAB)		267	918	860	sur 2012(1238CDI) = nb nouveaux embauchés (267) sur 2013 (1148 CDI) = nb nouveaux embauchés (111) et rappels réseau semestriel (807) sur 2014 (1222,7 CDI) = nb nouveaux embauchés (94) + @learning généralisé (766)	
Nombre formations nouveaux embauchés		Formation présentielle nouveaux embauchés : 166	Formation présentielle nouveaux embauchés : 109	Formation présentielle nouveaux embauchés : 94		
Nombre de salariés certifiés AMF		Au 31/12/2012 nombre de collaborateurs certifiés : 859, dont 682 détenteurs de la clause grand-père et 177 par examen (dont 85 réussites à l'examen en 2012)	Au 31/12/2013 nombre de collaborateurs certifiés : 875 dont 640 détenteurs de la clause grand-père et 235 par examen (dont 74 réussites à l'examen en 2013)	Au 31/12/2014 nombre de collaborateurs certifiés : 874 dont 605 détenteurs de la clause grand-père et 269 par examen (dont 45 réussites à l'examen en 2014)		
Description de la charte de déontologie (conflit d'intérêt et libéralité)		Les règles de bonnes conduites sont annexées au règlement intérieur et abordent les principaux thèmes liés aux sujets de déontologie (18 items)				
Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client.	Météo clients : taux de clients satisfaits et très satisfaits	83 %	85 %	86 %	progression régulière depuis 3 ans	
	Indice de Préférence Clients	62	61	64	en amélioration sur 3 ans	
	Nombre de réclamations clients	3 600	11 497	11 702	en 2012 = 3600 réclamations, depuis le 1/1/2013 l'outil W.D.R.C enregistre les réclamations + les demandes ce qui explique l'écart avec 2012	

2 - L'excellence dans la relation avec nos clients	Politiques sur la conception et la vente équitables de produits et de services financiers.	Description des pratiques (de VENTE) et de la prise en compte de la primauté de l'intérêt du client (code déontologique). Engagement relationnel	La Caisse régionale fait du respect des intérêts de ses clients une priorité : La démarche de vente est axée sur l'écoute des besoins de nos clients (les entretiens débutent par plusieurs minutes d'écoute dite "active"). De plus, nos conseillers n'ont aucun intérêt à proposer un produit plutôt qu'un autre, et font une proposition alternative chaque fois que possible.			
		Description du dispositif NAP, de son intégration dans la formation des conseillers et du contrôle par la conformité.	Le dispositif permettant de viser les nouveaux produits commercialisés auprès des clients est opérationnel depuis 2007 ; celui pour les nouvelles activités est en place depuis fin 2009. Une procédure spécifique encadre le lancement des nouveaux produits ou nouvelles activités : chaque Responsable d'unité concerné doit en informer le Contrôle de la Conformité le plus en amont possible afin que celui-ci donne un visa avant le lancement du nouveau produit ou de la nouvelle activité envisagée. Pour se faire, le Responsable du Contrôle de la Conformité centralise la documentation, les bagages de formation et les procédures afin de les analyser et rendre un avis, notamment sur le dispositif de contrôle interne adéquat. L'avis NAP est rédigé afin de prévaloir la primauté de l'intérêt du client (risque de perte en capital, disponibilité des fonds, complexité, répartition des avoirs, ...), il stipule également la population des conseillers pouvant les commercialiser, leur connaissance du produit ainsi que la typologie de clientèle concernée.			
		Taux de réponse au questionnaire MIF ou équivalent (préciser)	96,73	97,41	98,69% au 30/09/2014.	Ts cpts titres actifs et inactifs
		Coûts des risques de non conformité (RNC)/PNB d'activité (pour les risques opérationnels RO)	0,05%	0,01%	0,04%	très faible niveau de risque constaté
		Nombre de réclamations pour défaut de conseil ou d'information.	2	2	2	Nombre constant d'une année sur l'autre
		Description du dispositif MIF, de son intégration dans la formation des conseillers et du contrôle par la conformité.	Mise en place en novembre 2007, la directive MIF concerne les instruments financiers. Elle apporte des modifications dans les règles de fonctionnement des marchés, en prévoyant un principe de "meilleure exécution" des ordres, précise les règles d'évaluation et d'information des clients investisseurs et rappelle les principes d'organisation à respecter pour éviter les conflits d'intérêts. Sur ces aspects réglementaires, la CR Val de France a mis en place les structures et les procédures afin de respecter les directives du Règlement Général AMF			
Achats responsables Domaine des relations fournisseurs et sous-traitants dont majeurs répertoriés PSEE (Prestataires Services Externalisés Externes), respect des clauses réglementaires et mesures de contrôle.	Une politique d'achats responsables existe-t-elle dans l'entreprise ? Expliquer les grands principes.	La Charte des Achats 2011 prévoit une politique Achats Responsables (page 6). En conséquence, les acheteurs doivent prendre en compte les notions de dev. Respons. Et durable, conformément aux dispositions des réglementations applicables.				
	Des critères ESG sont-ils pris en compte dans les cahiers des charges et appels d'offres ? A préciser.	Un questionnaire Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE) est intégré dans le cahier des charges A.O.				
	Description des contrôles et nombre de contrôles opérés lorsque disponible.	Questionnaire général, Questions Sociales, Environnementales et Economiques ... générant un résultat noté sur 20.				
Processus pour contrôler les exigences environnementales et sociales incombant aux clients		Les processus d'instruction des Crédits intègrent une liste de Pièces Indispensables au Financement (PIAF). Ces dernières font l'objet d'un contrôle systématique notamment sur les crédits réglementés (certification)				
3 - Le développement économique de nos territoires	Logement	PDM encours crédits habitat	35,39	34,71	34,68 PDM à fin 09/2014	
	Financier de 1er plan de tous les projets	PDM encours crédits équipement	50,7	52,2	51,25 PDM à fin 09/2014	
		Niveau d'encours et de réalisation /marché (Agri, Pro, Entr et Coll Pub)	Encours: Agri: 771 M€ Pro: 489 M€ Entr: 865 M€ Coll Pub: 680 M€ Réalizations: Agri: 70,8 M€ Pro: 38,3 M€ Entr: 94 M€ Coll Pub: 41,2 M€	Encours: Agri: 810 M€ Pro: 491 M€ Entr: 815 M€ Coll Pub: 684 M€ Réalizations: Agri: 75,4 M€ Pro: 39,1 M€ Entr: 94,8 M€ Coll Pub: 29,4 M€	Encours: Agri: 817,6 M€ Pro: 489,8 M€ Entr: 753 M€ Coll Pub: 675 M€ Réalizations: Agri: 69,8 M€ Pro: 43 M€ Entr: 116 M€ Coll Pub: 22,4 M€	
	Financement des activités éco de moins de 5 ans : encours, réalisations	Encours Livrets Sociétaires	Pas de livret Sociétaire	4 359 316 €	126 259 826 €	01/10/2013 : Démarrage de la commercialisation des livrets sociétaires
		Encours crédits agri, prof et entreprises créés depuis moins de 5 ans	Actuellement pas d'indicateur de suivi sur les encours générés par les créations d'entreprises sur les marchés spécialisés. <u>Demande effectuée au Pilotage</u>			
	Agriculture et Agro-alimentaire	PDM Agriculture	74%	72,37%	71,53% au 31/06/2014	PDM qui s'érodent, suite logique de la concurrence accrue
		TX installation jeunes moins de 40 ans	73%	75%	69 % au 31/06/2014	concurrence accrue / arrivée de bque pop et BNP
		Encours collecte sur le marché Agri	911 572 055	918 981 629	918279853 au 31/06/2014	La collecte est stable sur 3 ans mais nous nous attendons à une diminution compte tenu du contexte agricole
		Taux de pénétration assurances agricoles	25,10%	25,70%	26,3%.	
		PdM IAA	32 %	33,33 %	35,71 % au 31/06/2014	
Encours crédits IAA		4 349 000	3 642 000	5 509 000 au 31/06/2014		

3 - Le développement économique de nos territoires	Santé-vieillessement	Nombre de contrats Box sérénité	pas de données	48	108	71 contrats ouverts en 2014 (contre 13 en 2013) - vente directe par réseau VDF à compter de sept 2014
		Nombre de contrats dépendance	3 060	3 116	3 087	évolution du stock / 2013 : -0,6% - 55 contrats ouverts en 2013 (-42% / 2013)
		Nombre de contrats GOBS	8 109	9 041	10 466	évolution du stock / 2013 : +16% - 1932 contrats ouverts en 2013 (+57% / 2013)
	Acteur majeur de l'innovation	Nb de visiteurs sur site internet	Oct 2012: 95 944	99 392	99 898	Nombre de Clients Commerciaux qui se sont connectés au moins une fois à CAEL via Internet, dans le mois
		Taux de signatures / SEA	non concerné	début de déploiement pas d'info	57%	pas d'historisation du taux : une seule semaine compte tenu du périmètre éligible à la SEA
		Nombre d'utilisateurs de l'appli "ma banque"			23.400 utilisateurs	L'ancienne appli "Mon budget"(lancée en juin 2010) a été renommée "ma banque" en juin 2014 (pas de statistiques sur l'ancienne formule)
	Meilleurs ratios de solvabilité régionaux Performance économique	Ratios de solvabilité	18,66 %	19,46 %	17,43 %	
		PNB	245 555	249 448	250 909	
		Poids dans le PNB (%) - des salaires - des achats	* poids des salaires: (80082/245555) 32,6% * poids des achats: (6207/245555) 2,5%	* poids des salaires: (78860/249448) 31,6% * poids des achats: (6120/249448) 2,45%	* poids des salaires: (78553/250909) 31,3% * poids des achats: (5445/250909) 2,17%	
	Impôts locaux	Montant des impôts locaux	846 k€	871 k€	1049 k€	
4 - Nos pratiques RH et sociales	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail, zone géographique et âge.	Effectif total au 31/12 par type d'emploi (AA, TAU, RM) et par zone géographique	classe I (AA) : 303 classe II (TAU) : 601 classe III (RM) : 335 611 dans le 28 628 dans le 41	classe I (AA) : 311 classe II (TAU) : 601 classe III (RM) : 337 611 dans le 28 638 dans le 41	classe I (AA) : 292 Classe II (TAU) : 620 classe III (RM) : 343 606 dans le 28 649 dans le 41	
		Effectif total au 31/12 par types de contrat (CDI, CDD)	CDD : 84 CDI : 1155	CDD : 98 CDI : 1149	CDD : 82 CDI : 1171	
		Répartition siège/réseau de l'effectif total au 31/12	Siège : 354 Réseau : 885	Siège : 333 Réseau : 916	Siège : 357 Réseau : 898	
		Répartition d'effectif par âge	- 20 ans : 9 20 à 24 ans : 98 25 à 29 ans : 186 30 à 34 ans : 172 35 à 39 ans : 164 40 à 44 ans : 134 45 à 49 ans : 108 50 à 54 ans : 158 55 à 59 ans : 185 60 ans et plus : 23	- 20 ans : 4 20 à 24 ans : 104 25 à 29 ans : 184 30 à 34 ans : 181 35 à 39 ans : 186 40 à 44 ans : 134 45 à 49 ans : 105 50 à 54 ans : 166 55 à 59 ans : 164 60 ans et plus : 16	- 20 ans : 3 20 à 24 ans : 99 25 à 29 ans : 200 30 à 34 ans : 181 35 à 39 ans : 189 40 à 44 ans : 143 45 à 49 ans : 115 50 à 54 ans : 145 55 à 59 ans : 153 60 ans et plus : 27	
		Nombre de recrutements sur la base des CDI, sur l'année concernée	88	78	86	
	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique.	Nombre de démissions, de décès, de départs à la retraite, etc...+ licenciements, sur la base des CDI, sur l'année concernée	- Démissions : 8 - Décès : 0 - Départ retraite : 75 - Licenciement : 1 - Rupture conventionnelle : 2 - Invalidité définitive : 2 - non titularisé : 10	- Démissions : 15 - Décès : 0 - Départ retraite : 53 - Licenciement : 2 - Rupture conventionnelle : 4 - Invalidité définitive : 2 - non titularisé : 14	- Démissions : 24 - Décès : 0 - Départ retraite : 85 - Licenciement : 4 - Rupture conventionnelle : 5 - Invalidité définitive : 3 - non titularisé : 14	
		Nombre de mobilités intragroupe sur la base des CDI, sur l'année concernée	11	12	19	
		Turn Over (nb de départs /effectif moyen)	8,96 %	8,31 %	12,32 %	
	L'organisation du temps de travail	L'organisation du temps de travail du personnel au sein de la Caisse régionale est régie par notre accord national du 13 janvier 2000 sur le temps de travail au Crédit Agricole. La durée du travail hebdomadaire est fixée à 39 heures, la durée moyenne annualisée n'excédant pas 35 heures par semaine, du fait de l'octroi d'AJC (autres jours de congés). Concernant les sites administratifs, le principe de l'horaire variable repose sur la notion de plages horaires souples et de plages horaires fixes. Concernant les réseaux et les métiers spécialisés, les horaires de travail sont fixés pour chaque agence. Les modalités de recours au temps partiel sont régies par les dispositions nationales issues de l'accord du 13 janvier 2000. La Caisse Régionale dispose également d'une convention individuelle de forfait, conformément aux dispositions nationales sur le sujet.				
	Taux d'absentéisme, d'accidents du travail, de maladies professionnelles,	Taux d'absentéisme	4,93 %	5,03 %	5,10 %	
Taux d'accidents du travail		2,82 %	3,52 %	2,95 %		
Nombre d'accidents du travail ventilé par principaux risques		322 : 2 324 : 20 325 : 6 326 : 7	322 : 7 323 : 2 324 : 28 325 : 5 326 : 2	322 : 7 323 : 3 324 : 24 325 : 3	322: Accidents liés à des chutes avec dénivelation 323: Accidents occasionnés par des machines 324: Accidents de circulation/malaises/manutention 325: Accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel 326: Autres cas comprenant notamment les accidents consécutifs à un hold up	
Maladies professionnelles		Concernant les maladies professionnelles et compte tenu de notre secteur d'activité, ces données ne sont pas significatives.				

4 - Nos pratiques RH et sociales	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie + Formation des élus	Nombre moyen d'heures de formation par ETP	37,95 H	40,60 H	environ 35,38 H	Pour l'année 2014, il s'agit d'une prévision : en effet, nous ne sommes pas en mesure de donner le chiffre exact à ce jour
		Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation des salariés	6,11 %	6,31 %	6 % (estimation)	
		Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation des élus	23 361 € soit 0,05 % de la masse salariale	9 727 € soit 0,02 % de la masse salariale	soit 16 456 € soit 0,04 % de la masse salariale	Depuis 2012, le Crédit Agricole Val de France développe la formation des administrateurs en collaboration étroite avec les 3 autres Caisses Régionales de la Région Centre.
	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière.	Répartition des salariés formés par âge	- 20 ans : 17 20 à 24 ans : 106 25 à 29 ans : 200 30 à 34 ans : 169 35 à 39 ans : 160 40 à 44 ans : 130 45 à 49 ans : 100 50 à 54 ans : 143 55 à 59 ans : 155 60 ans et plus : 25	- 20 ans : 21 20 à 24 ans : 113 25 à 29 ans : 205 30 à 34 ans : 182 35 à 39 ans : 183 40 à 44 ans : 135 45 à 49 ans : 104 50 à 54 ans : 163 55 à 59 ans : 155 60 ans et plus : 28	- 20 ans : 14 20 à 24 ans : 135 25 à 29 ans : 220 30 à 34 ans : 193 35 à 39 ans : 193 40 à 44 ans : 143 45 à 49 ans : 118 50 à 54 ans : 143 55 à 59 ans : 156 60 ans et plus : 41	Sont pris en compte ici tous les collaborateurs sans distinction de contrats (CDI, CDD, Alternants...)
		Poids des différentes tranches d'âge / nombre de salariés formés	- 20 ans : 1,41 % 20 à 24 ans : 8,80 % 25 à 29 ans : 16,60 % 30 à 34 ans : 14,02 % 35 à 39 ans : 13,28 % 40 à 44 ans : 10,79 % 45 à 49 ans : 8,30 % 50 à 54 ans : 11,87 % 55 à 59 ans : 12,86 % 60 ans et plus : 2,07 %	- 20 ans : 1,63 % 20 à 24 ans : 8,77 % 25 à 29 ans : 15,90 % 30 à 34 ans : 14,12 % 35 à 39 ans : 14,20 % 40 à 44 ans : 10,47 % 45 à 49 ans : 8,07 % 50 à 54 ans : 12,65 % 55 à 59 ans : 12,02 % 60 ans et plus : 2,17 %	- 20 ans : 1,03 % 20 à 24 ans : 9,96 % 25 à 29 ans : 16,22 % 30 à 34 ans : 14,23 % 35 à 39 ans : 14,23 % 40 à 44 ans : 10,55 % 45 à 49 ans : 8,70 % 50 à 54 ans : 10,55 % 55 à 59 ans : 11,50 % 60 ans et plus : 3,02 %	
		Nombre d'apprentis	14	18	20	
		Nombre d'alternants	11	17	19	
	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques.	Taux de promotions	6,71 %	7,88 %	14,96 %	
		Taux de bénéficiaires d'une augmentation de rémunération	45 %	47 %	44 %	
		Taux de salariés appréciés chaque année	68,36 %	72,97 %	76,71 %	
	Répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité.	Age moyen pour chacune des 3 catégories d'emploi	Classe I : 36,90 ans Classe II : 39,98 ans Classe III : 46,06 ans	Classe I : 35,58 ans Classe II : 39,47 ans Classe III : 46,22 ans	Classe I : 35,25 ans Classe II : 38,40 ans Classe III : 45,94 ans	
		Taux de femmes employées pour chacune des 3 catégories d'emploi	Classe I : 71,62 % Classe II : 66,33 % Classe III : 43,11 %	Classe I : 70,13 % Classe II : 67,50 % Classe III : 44,64 %	Classe I : 72,51 % Classe II : 67,42 % Classe III : 45,77 %	
		Nbre de salariés "Promotion Diversité"	14 (jusqu'au 28/04/2012)	11	7	
	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle.	Salaire moyen H/F pour chacune des 3 catégories d'emploi (AA, TAU, RM)	Classe I : Hommes : 25 731 Femmes : 26 648 Classe II : Hommes : 32 337 Femmes : 30 989 Classe III : Hommes : 47 902 Femmes : 44 282	Classe I : Hommes : 25 515 Femmes : 25 632 Classe II : Hommes : 32 375 Femmes : 31 156 Classe III : Hommes : 48 729 Femmes : 45 778	Classe I : Hommes : 25 306 Femmes : 25 430 Classe II : Hommes : 35 570 Femmes : 30 951 Classe III : Hommes : 48 226 Femmes : 45 397	Salaires bruts annuels, en K€
		Salaire moyen par classe (I, II, III) sans distinction de sexe	Classe I : 26 409 Classe II : 31 544 Classe III : 46 521	Classe I : 25 595 Classe II : 31 631 Classe III : 47 640	Classe I : 25 396 Classe II : 31 557 Classe III : 47 096	
		Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'un accord local au Crédit Agricole Val de France. Cet accord, signé par les trois syndicats représentatifs de Val de France est conclu pour une durée de trois ans. Ce texte a pour ambition de garantir, à son échéance, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Des objectifs précis et quantifiés ont été retenus sur plusieurs thématiques; ils seront suivis par une commission qui se tiendra au moins une fois par an. Cet accord démontre si cela était nécessaire la volonté de la Direction de Val de France de veiller à l'équité dans les domaines suivants : le recrutement, la promotion, la formation, l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, et la rémunération.			
	Handicap et Emploi au Crédit Agricole Val de France (HECA)	Taux brut de salariés handicapés employés	5,06 %	5,25 %	5,25 % (estimation)	Pour 2014, à ce jour, nous ne pouvons pas fournir la donnée. Elle sera connue <u>en février 2015</u> . Il s'agit donc ici d'une projection.
		Taux corrigé de salariés handicapés employés (prise en compte des unités bénéficiaires)	5,51 %	5,65 %	5,65 % (estimation)	
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées		L'insertion des travailleurs handicapés est une volonté affirmée de la Direction du Crédit Agricole Val de France. Elle se traduit par un poste à temps plein au sein du service des Ressources Humaines, en charge du handicap et de la diversité. Ses missions sont : de promouvoir les actions de Val de France au sein de notre territoire, de recruter et/ou de former, d'accompagner. Dans ce domaine, deux accords sont en place au sein de Val de France : - Un accord sur la diversité et par conséquent l'insertion des travailleurs handicapés. - Un accord sur la délivrance de Chèques emploi services (CESU) pour les travailleurs handicapés.				

4 - Nos pratiques RH et sociales	Politique de lutte contre les discriminations	La lutte contre les discriminations de toutes sortes est une des valeurs fondatrices du mutualisme. Aussi, les mesures prises font partie intégrante de la Convention Nationale du Crédit Agricole mais aussi du règlement intérieur de Val de France. Ce dispositif est renforcé par des accords locaux sur les organisations syndicales, l'égalité entre les hommes et les femmes, la diversité et le handicap. De plus, un affichage obligatoire dans les agences et sous l'intranet vient rappeler la loi dans ce domaine. Enfin, la lutte contre les discriminations se retrouve dans les présentations faites aux nouveaux embauchés lors des sessions d'intégration.				
	Dialogue social riche Descriptif des Accords Innovations RH et sociales	Le Crédit Agricole Val de France apporte une grande attention au dialogue dans l'entreprise et particulièrement au dialogue social. Au sein de la Caisse Régionale, suite aux élections professionnelles d'octobre 2014, 3 syndicats sont représentatifs : SUD, SNECA-CGC, UNSA. Les instances représentatives du personnel sont structurées de la manière suivante, conformément à notre accord sur les IRP du 4 novembre 2011 et de son avenant du 13 novembre 2013 et à la Convention Collective Nationale : - Un Comité d'Entreprise se composant de 8 titulaires, 8 suppléants et 3 représentants syndicaux du CE. La périodicité des réunions est à minima mensuelle. - Des délégués du personnel avec 11 titulaires et 11 suppléants. La périodicité des réunions est mensuelle. - Un CHCT se composant de 8 membres et de 2 représentants syndicaux. La périodicité des réunions est à minima trimestrielle. - Des délégués syndicaux avec 7 titulaires et 6 suppléants dont 1 personne supplémentaire pour les titulaires et une aussi pour les suppléants. Le dialogue social est très riche au sein de la Caisse Régionale : - 45 réunions sociales en 2014 dont 15 réunions CE, 12 réunions DP, 8 réunions CHSCT et 10 réunions de négociations. - 1 conseil de discipline avec 2 titulaires et 2 suppléants - Des élus délégués CCPMA avec 1 titulaire et 1 suppléant - 3 délégations syndicales représentatives, qui participent aux négociations annuelles. Il y a eu 5 accords et avenants signés à la CR Val de France en 2014 : - Accord relatif aux délais de consultation du Comité d'Entreprise, le 16 mai 2014 - Accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au Crédit Agricole Val de France, le 18 décembre 2014 - Avenant n°1 à l'accord sur le Plan d'Epargne pour la retraite collectif (PERCO), le 11 février 2014 - Avenant n°11 à l'accord du Plan Epargne Entreprise, le 20 mars 2014 - Protocole d'accord pré-électoral, le 17 juillet 2014				
	Les conditions de santé et de sécurité au travail	A travers son projet d'entreprise et le plan d'action spécifique qui en découle, la Caisse Régionale a souhaité placer l'amélioration des conditions de travail de ses salariés au cœur de ses projets. Dans cette logique préventive, la Caisse Régionale a souhaité mettre à la disposition des collaborateurs un soutien et un accompagnement psychologique en cas d'agression ou d'incivilités. Chacun peut avoir à traverser des moments difficiles au cours de sa vie professionnelle pour des raisons multiples. En activant ce service strictement anonyme et confidentiel, la Caisse Régionale souhaite permettre aux personnes qui le souhaitent d'évoquer ces difficultés ou ces interrogations auprès de psychologues pour trouver un soutien et un accompagnement adaptés.				
5 - Notre responsabilité sociétale sur les territoires	Valeur économique directe créée et distribuée	PNB	245 555	249 448	250 909	
		Résultat net	63 725	63 307	64 240	
		Montant de la rémunération des parts sociales	839	743	571	
		Montant de la rémunération des CCA	5 748	5 683	5 814	
		Montant de l'intéressement et de la participation	8 667	8 736	8 886	
		Montant des financements et grands projets des coll pub et des PPP	90 M€	94 M€	58 M€	Forte concurrence Baisse des dotations et de facto diminution de la capacité à mener des projets structurants
	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts.	Le Crédit Agricole Val de France soutient les acteurs économiques et associatifs de son territoire au travers d'actions menées par différentes instances ou structures. Au niveau local, les 56 Caisses Locales du Crédit Agricole Val de France se mobilisent chaque année pour soutenir les associations de leur territoire en les accompagnant sous forme de subventions pour la mise en place de projets, ou de partenariats financier ou logistique pour mener à terme leurs actions. En 2014, les Caisses Locales ont ainsi réalisé 925 actions locales au profit d'associations du Loir et Cher et d'Eure et loir, pour un montant global de 165 854€. Pour accompagner des structures départementales, le Crédit Agricole Val de France s'est structuré en deux délégations départementales (une par département) qui accompagne les porteurs de projet de tous domaines (patrimoine, culture, sportif, économique, social, sociétal, ...) au travers de conventions de partenariat ou de mécénat. 81 actions de ce type ont ainsi été conduites en 2014 pour un montant global de 187 276€. Le Crédit Agricole Val de France s'est également doté de dispositifs spécifiques pour accompagner le développement de son territoire : - Un fonds de Développement des Initiatives Locales, qui permet de mettre en lumière et d'accompagner des porteurs de projets innovants, notamment au travers du concours des Tremplins du Crédit Agricole. Ce fonds a été utilisé à hauteur de 111 325 € en 2014 pour soutenir 30 projets. - Les « tookets », monnaie virtuelle du Crédit Agricole, qui rend acteurs les sociétaires du Crédit Agricole Val de France, en leur permettant de distribuer ces tookets aux associations de leur choix. 142 associations en ont bénéficié en 2014.				
		Montant des investissements sur le territoire (Valorisation des engagements sociétaux) → Montant des subventions et partenariats (DD, CL, FDIL, Tookets)	524 163 € (451 997 € DD&CL + FDIL 72 166€)	494 202 € (444 105 € DD&CL + FDIL 50 097€)	563 836 € (452 511 € DD&CL + FDIL 111 325€)	Montant (payé et engagé) DD + CL + FDIL

5 - Notre responsabilité sociétale sur les territoires

Volume projets soutenus et montants accordés aux associations et organismes d'intérêts général	Nombre de dossiers accordés aux associations d'intérêt général (CL, DD, FDIL, Tookets)	73	60	93	CERFA réceptionnés (partenariats; mécénats et subventions)
	Montants correspondants	159 760€	129 217€	142 142€	CERFA réceptionnés (partenariats; mécénats et subventions)
Points d'accès dans les régions peu peuplées ou défavorisées sur le plan économique, par catégorie.	Nombre de points de vente pour 10 000 habitants	115 bureaux pour une population de 763 000 habitants : cela revient à 1,5 bureau pour 10 000 habitants (tous bureaux confondus)			Pas d'évolution de structure entre 2012 et 2014; 113 bureaux permanents, ouverts tous les jours, contrairement aux bureaux périodiques (2)
	Nombre de DAB-GAB pour 10 000 habitants	2,83	2,81	2,78	
	Nombre de Points Verts pour 10 000 habitants	2,317	2,082	1,964	
Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées.	Décrire le dispositif Passerelle (y compris les partenariats)	Passerelle est une démarche solidaire, humaine, gratuite et pédagogique. En 2004, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France a mis en place une structure d'écoute et de conseils pour ses clients victimes d'accidents de la vie avec l'aide de ses partenaires Udaf 28 et 41, Proclia et Cii, Edf, Gdf-suez), de son réseau d'agences et de caisses locales. En 2011, création de l'association passerelle, constituée de bénévoles(présidents, administrateurs de caisses locales, retraités: anciens salariés du cavd) pour accompagner nos clients dans les situations les plus fragiles, afin d'organiser leur budget, accomplir des démarches administratives et les soutenir moralement.			
	Nombre de dossiers Passerelle traités	348	339	312	tout mettre en œuvre pour une meilleur détection
	Nombre de projets micro-crédits solidaire Montant	63, 112830	80, 132180	92, 128680	
	Nombre de sorties Passerelle favorables	pas de statistiques fiables pour 2012	remontées à FNCA 266 sur 339 + 18 bdf	193 sur 312 + 25 bdf	autres CR entre 75 et 78%, taux de remise en selle en suivi association CAVDF depuis 2011 : 72% + 10% EN BDF
Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes handicapées.	Nombre et taux d'automates permettant l'accès aux services bancaires pour les PMR et mal voyants/entendants	77 - 36%	97 - 45%	100 - 47%	
	Nombre et taux d'agences équipées pour l'accès des PMR et mal voyants/entendants (répondant aux normes 2015)	Agences accessibles : 8 soit 6,96 %	Agences accessibles : 13 soit 11,30 %	Agences accessibles : 22 soit 19,13 %	Interventions en cours sur 15 agences : ce seront donc bientôt 32 % d'agences qui seront accessibles. Les agences ne répondent pas à toutes les exigences PMR permettant un agrément HAND des locaux. Seule est qualifiée l'accessibilité. Il reste à revoir l'ensemble des murs automatés et les postes "accueil"
Volume des projets locaux soumis au vote des sociétaires, tookets...	Nombre d'associations adhérentes au système tookets	0	0	143	Démarrage des tookets en 2014 à Val de France
	Nombre de sociétaires bénéficiaires de tookets	0	0	36 757	
	Nombre de sociétaires participants au système tookets (ayant sélectionné une association)	0	0	1 926	
	Volume de tookets distribués aux sociétaires	0	0	8 911 493	
	Volume de tookets distribués aux associations par les sociétaires	0	0	682 893	
Actions de prévention	Description des actions de prévention mises en œuvre. Exemples : mise en place formation éco-conduite pour les gros rouleurs, stages post-permis pour les jeunes, etc...	Pas de nouveauté depuis 2012. Pour les jeunes conducteurs : stages post-permis associés à l'offre auto. Pour l'ensemble des clients, offre verte également associée à l'offre auto : Avantage Bon Conducteur écologique réservé aux clients souscrivant un crédit auto pour financer l'acquisition d'un véhicule émettant moins de 140g/Co² (= 5% de réduction cumulable avec l'ABC classique)			
Relations entretenues avec diverses parties prenantes	En cohérence avec sa politique visant à promouvoir la diversité, le Crédit Agricole Val de France a signé des conventions avec différents organismes (ESATT, CAP Emploi 41, CNAM...) de façon à faciliter les recrutements.				
Partenariats avec les écoles, universités et centres de recherche	Des collaborations ont lieu régulièrement avec des établissements d'enseignement , mais il n'y a à ce jour aucune convention ni accord de partenariat.				

6 - Notre responsabilité environnementale	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Descriptif des moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Les risques environnementaux liés à l'activité directe de la Caisse Régionale sont limités; La veille et la vigilance constituent, à ce jour, les moyens pour prévenir ce type de risque.				
		Mesures de prévention, de réduction, ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	L'activité directe de la Caisse Régionale qui est une activité de services est peu émettrice de rejets polluants et la CR respecte les normes de traitement en vigueur en France. Les systèmes de climatisation font l'objet de ontrôles réguliers assurant un air de qualité satisfaisant dans nos locaux.				
		Nuisances sonores et pollutions spécifiques	L'activité de la Caisse Régionale n'est pas sources de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution.				
	Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO2).	Emissions totales en teq CO2 et teq CO2/ETP	RAPPORT 2011 des émissions de Gaz à Effet de Serre et Bilans Carbone 2007 et 2010			Etude prévue en 2015 pour l'exercice 2014	Etude et calculs réalisés avec le Cabinet FILDE et d'un logiciel spécifique Bilan Carbone V7.1.011 Total des émissions GES pour l'année de référence 2011 : Directes : 1 549 TCO2e Indirectes : 411 TCO2e
		Description des actions mises en place suite au bilan carbone ou autres initiatives					Réduction de 5% des émissions de GES entre 2007 et 2010 : Modernisation des chaufferie (remplacement du fuel par le gaz), Rénovation des Sites Administratifs, Changement des fenêtres et travaux d'isolation Agences, ...
		Emissions de CO2 liées aux consommations d'énergie (en tonnes)	Dépacts : 445,56 T Cons. électr : 374,90 T Cons. Gaz : 498,92 T	Dépacts : 444,06 T Cons. électr : 359,17 T Cons. Gaz : 579,11 T	Dépacts : 435,88 T Cons. électr : 282,10 T Cons. Gaz : 425,16 T	A titre indicatif, dans l'attente des résultats du prochain bilan carbone, (estimations basées sur les facteurs proposés par l'ADEME)	
	Réduction des émissions de GES en matière de déplacements professionnels (salariés et administrateurs)	Suivi des kilomètres et évolution N/N-1	2 091 850	2 084 805	2 046 400	Concernant Kms parcourus dans le cadre de mission professionnelles, En 2014, diminution de - 1,84 % / 2013, et - 2,17 % / 2012	
		Suivi des émissions totales en teq CO2	NC	NC	NC	Emissions 2007 en tonnes : 3 148 Emissions 2010 en tonnes : 2 977 soit une réduction de -5% des émissions de GES en 4 ans	
		Expliquer les mesures prises et leurs impacts	Choix des véhicules du parc CAVDF à faibles émissions de GES. Mise en place d'un logiciel de covoiturage interne et externe (Ecolutis)				
	Consommation de matières en poids ou en volume.	Consommation de papier de bureau pour le siège en kg, kg/ETP, et volume	43900 ramettes 109 531 kg 92,92 kg/ETP	33 660 ramettes 83 982 kg 70,90 kg/ETP	31 075 ramettes fin octobre 77 532 kg 66,04 kg/ETP	Données exprimées en ramettes de 500 feuilles, et en format A4 (A3 = 2X A4) (2,495 kg par ramette)	
Suivi Taxe Ecofolio		5 341.81 ttc pour 93.05 tonnes	7 126.32 ttc pour 103.763 tonnes	Projection : idem 2013	Suivi des informations Fournisseurs assuré par LOGISTIQUE Déclarations faites par COMPTA Gle		
Consommation de papier en kg, kg/ETP et volume pour l'éditique (chèques, relevés bancaires, enveloppes et bordereaux et carnets de remise de chèques, rouleaux DAB...)		-	15105716 pages 4406064 plis 93 153 kg 78 kg/ETP	16438376 pages 4186675 plis 98 939 kg 84 kg/ETP	Compte non-tenu des chèques, bordereaux de remise de chèques et rouleaux DAB (impossibles à comptabiliser)		
Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées.	Taux de papier issu du recyclé utilisé au siège	100%	100%	100%	Papier labélisé PEFC ou FFC Fournisseur OFFICE DEPÔT		
	Taux de papier issu du recyclé utilisé pour la communication externe	100%	100%	100%	Papier labélisé PEFC ou FFC Fournisseur Imprimerie RAULT, via CA PRINT		
	Taux de cartouches d'encre issues du recyclé (% cartouches recyclées/nb total)	80,67%	89,49%	77,19%	Marchés Achats Conseils. L'année 2014 fut marquée par la mise en place des EPSON M800, avec au démarrage une absence de produits consommables.		
Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement.	Masse totale des déchets produits en kg pour chacun des items suivants : 1) papier 2) consommables 3) dechets informatiques et téléphones (DEEE)	Papier blanc = 51,67 T Cartons = 9,5 T Gros magasin = 49,2 T DIB = 22,85 T DEEE = 5,1 T	Papier blanc = 51,07 T Cartons = 9,1 T Gros magasin = 57 T DIB = 60,1 T DEEE = 5,32 T	Papier blanc = 33,5 T Cartons = 7 T Gros magasin = 34,5 T DIB = 14,6 T DEEE = 4,16 T	Recyclages réalisés auprès des prestataires VEOLIA (28) et BARBAT (41) Opérations spécifiques Sites Admin. En 2012 et 2013		
	Existe-t-il un tri sélectif pour chacun des items suivants : 1) papier 2) consommables 3) dechets informatiques et téléphones (DEEE)	Tri sélectif du papier blanc, du papier couleur, du carton, des journaux, par la mise en place de bacs spécifiques sur les Sites Administratifs.					
	Si oui, quel est le taux de déchets envoyés aux filières de revalorisation pour chacun des items suivants : 1) papier 2) consommables 3) dechets informatiques et téléphones (DEEE)	100% des papiers	100% des papiers	100% des papiers	La quasi totalité du papier blanc, les consommables informatiques ... sont recyclés		

6 - Notre responsabilité environnementale

<p>Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire.</p>	<p>Consommation en kwh/m² et en kwh/ETP pour les items suivants : 1) Totale 2) Electricité 3) Fioul, Gaz, Autres</p>	<p>EDF = 6694710 KWH GAZ = 2711534 KWH FUEL = 345861 litres</p>	<p>EDF = 6413734 KWH GAZ = 3147319 KWH FUEL = 225930 litres</p>	<p>EDF = 5037444 KWH GAZ = 2310674 KWH FUEL = 177660 litres</p>	<p>Actions permettant de réduire les consommations : Rénovation des chaudières, Passage du Fuel au Gaz, travaux d'isolation, fenêtres ...</p>
	<p>Indiquer si existence d'un contrat d'Energie Verte, préciser le type énergie concernée et le poids en % dans la consommation pour cette source (ex. Electricité).</p>	<p>Un contrat EDF Energie Verte pour Chartres Les Eparts (Réf. 1-641XQ1)</p>			
<p>Volume total d'eau prélevé, par source.</p>	<p>m3 globaux de consommation de la CR</p>	16687 m3	17559 m3	8964 m3 <i>au 30/11/2014 factures en attente</i>	<p>Impact "fermeture RIE" des Sites Administratifs</p>
	<p>Préciser si un système de récupération d'eau ou de recyclage est présent</p>	<p>Pas de système de récupération d'eau</p>			
	<p>Contraintes locales d'approvisionnement</p>	<p>Il n'existe aucune contrainte locale d'approvisionnement en eau.</p>			
<p>Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental par secteur d'activité et ventilé par objet.</p>	<p>Réalisations Eco PTZ en montant</p>	2 319 374	3 066 058	1 979 279	<p>Pas de changement particulier sur la réglementation entre 2013 et 2014 mais moins de demandes.</p>
	<p>Réalisations PEE en montant</p>	760 140	452 739	317 680	<p>pas d'avantage sur ce type de prêt au niveau taux, donc moins d'appétence du fait de la baisse des taux des autres produits.</p>
	<p>Total réalisation habitat</p>	454 790 000	486 909 000	445 165 000	<p>atteinte des objectifs à 90% sur les réalisations habitat du fait de la conjoncture difficile et particulièrement sur le neuf avec la nouvelle réglementation RT 2012.</p>
	<p>Poids Eco PTZ + PEE/Total Habitat (en %)</p>	0,68 %	0,72 %	0,52 %	
	<p>Nbre des prestations audit conseil énergie.</p>	<p>Pas de prestations audit conseil énergie à VdF</p>			
<p>Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental par secteur d'activité et ventilé par objet.</p>	<p>Réalisations PTZ+ en montant</p>	11 857 000	4 640 000	2 413 000	<p>PTZ+ essentiellement sur le neuf, la baisse des projets de constructions en France a donc fait également baisser les réalisations en PTZ+</p>
	<p>Réalisations PTZ+ en nombre</p>	531	170	71	
	<p>Réalisations EnR tous marchés spécialisés</p>	<p>Actuellement pas d'indicateur de suivi. Demande effectuée au Pilotage</p>			
	<p>Total réalisation marchés spécialisés</p>	329,88 M€	382,9 M€	352,69 M€	<p>Année 2013 fortement tirée par l'activité agricole.</p>
	<p>Ratio réalisation EnR / Total réalisation marchés spécialisés</p>	<p>Aucun ratio possible puisque pas d'indicateur ENR</p>			
	<p>Encours Atout Valeur Durable</p>	1.09 M€	1.44 M€	2.26 M€	
<p>Protection de la biodiversité</p>	<p>Les mesures prises pour préserver ou développer la diversité</p>	<p>Il n'y a pas, à ce jour, de mesures prises dans le cadre de l'activité directe de la Caisse Régionale. Toutefois, les aides apportées dans le cadre de mécénat ou partenariat à des associations oeuvrant dans ces domaines participent à la préservation de la biodiversité.</p>			
<p>Processus d'amélioration des compétences du personnel relatives aux politiques environnementales et sociales appliquées aux secteurs d'activité.</p>	<p>Description des mécanismes de formation des salariés liés à la politique RSE. Responsabilité directe (fonctionnement) et indirecte (commercialisation produits et services)</p>	<p>Plan de formation 2012 et identification des besoins de formation exprimés par les directions de la CR ou lors des entretiens d'appréciation annuels; identification de besoins d'accompagnement éventuels lors des revues d'effectifs réalisées par le service gestion carrière.</p>	<p>Plan de formation 2013 et identification des besoins de formation exprimés par les directions de la CR ou lors des entretiens d'appréciation annuels; identification de besoins d'accompagnement éventuels lors des revues d'effectifs réalisées par le service gestion carrière.</p>	<p>Idem années précédentes et Partage de l'activité formation sur le Plan de formation 2014 : les 4 CR CARCENTRE sur leur propre plan 2014 et au dernier trimestre 2014 "lots de bascule" pris en charge par le futur pôle coopération formation (cours professionnels, promotion DIFCAM en alternance, 3 cursus métiers CCPRO AGRI, 1 cursus métier CGP, formations "SOCLE" intermédiation assurance, et formations individuelles)</p>	<p>Création du pôle formation carcentre au 1er janvier 2015 : périmètre = les 4 plans de formation 2015 des 4 CR, soit 40 000 j. La politique et la stratégie formation restent en CR; l'ingénierie, la mise en oeuvre des formations et le reporting d'activité formation incombent au pôle formation.</p>

> ATTESTATION DE PRESENCE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre janvier 2015 et mars 2015 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce ;
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ainsi que ses Caisses locales.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 5 mars 2015

KPMG S.A.



Philippe Arnaud
Associé

*Département Changement Climatique &
Développement Durable*



Pascal Brouard
Associé

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Val de France*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2014

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en date du 31 Janvier 2015

Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 20 Mars 2015.

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014.....	72
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014.....	73
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014.....	74
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	75
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	78
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	93
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	94
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	94
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	98
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	99
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	101
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	101
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	101
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	102
NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE.....	102
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	103
NOTE 14 PROVISIONS.....	103
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	104
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	105
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	107
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	107
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	108
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	108
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	109
NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES.....	109

NOTE 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	109
NOTE 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	109
NOTE 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	110
NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES..	112
NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	113
NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	113
NOTE 29 REVENUS DES TITRES.....	114
NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	114
NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	115
NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	115
NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	115
NOTE 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	116
NOTE 35 COUT DU RISQUE.....	117
NOTE 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	118
NOTE 37 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	118
NOTE 38 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	119
NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS.....	119
NOTE 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	119
NOTE 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	120

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		133 243	127 464
Caisse, banques centrales		25 201	21 344
Effets publics et valeurs assimilées	5	107 646	103 050
Créances sur les établissements de crédit	3	396	3 070
Opérations internes au Crédit Agricole	3	523 184	522 968
Opérations avec la clientèle	4	6 011 257	5 923 903
Opérations sur titres		565 199	522 799
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	195 160	235 425
Actions et autres titres à revenu variable	5	370 039	287 374
Valeurs immobilisées		519 334	522 510
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	433 186	440 341
Parts dans les entreprises liées	6-7	22 841	21 891
Immobilisations incorporelles	7	795	798
Immobilisations corporelles	7	62 512	59 480
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	8	154 629	154 884
Autres actifs	8	102 768	65 586
Comptes de régularisation	8	51 861	89 298
TOTAL ACTIF		7 906 846	7 774 528

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		3 788	2 982
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	3 788	2 982
Opérations internes au Crédit Agricole	10	4 178 625	4 185 455
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 252 393	2 213 794
Dettes représentées par un titre	12	18 985	18 071
Comptes de régularisation et passifs divers		180 058	147 964
Autres passifs	13	59 781	59 125
Comptes de régularisation	13	120 277	88 839
Provisions et dettes subordonnées		87 021	87 431
Provisions	14	87 021	85 980
Dettes subordonnées	18	-	1 451
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	118 152	108 152
Capitaux propres hors FRBG	19	1 067 824	1 010 679
Capital souscrit		43 257	43 257
Primes d'émission		147 187	147 187
Réserves		812 205	755 512
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		934	1 605
Report à nouveau		-	189
Résultat de l'exercice		64 241	63 307
TOTAL PASSIF		7 906 846	7 774 528

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 377 398	1 333 772
Engagements de financement	27	767 856	921 734
Engagements de garantie	27	609 542	412 038
Engagements sur titres	27	-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS REÇUS		2 064 091	2 256 767
Engagements de financement	27	195 000	425 000
Engagements de garantie	27	1 869 091	1 831 767
Engagements sur titres	27	-	-

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	28	248 054	256 980
Intérêts et charges assimilées	28	- 102 426	- 110 900
Revenus des titres à revenu variable	29	12 225	2 901
Commissions (produits)	30	109 596	114 654
Commissions (charges)	30	- 16 462	- 15 495
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	- 18	- 115
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	1 286	2 402
Autres produits d'exploitation bancaire	33	1 223	1 470
Autres charges d'exploitation bancaire	33	- 2 568	- 2 450
Produit net bancaire		250 910	249 447
Charges générales d'exploitation	34	- 126 530	- 127 908
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 7 385	- 7 408
Résultat brut d'exploitation		116 995	114 131
Coût du risque	35	- 829	- 9 712
Résultat d'exploitation		116 166	104 419
Résultat net sur actifs immobilisés	36	- 328	- 2 275
Résultat courant avant impôt		115 838	102 144
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	- 42 268	- 39 503
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		- 9 329	666
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 241	63 307

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, 56 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse Régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole

S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2014

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a comptabilisé en 2014 un dividende SAS Rue La Boétie pour un montant de 10 192 milliers d'euros, qui a été payé en actions en juillet 2014.

En novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a procédé à la convergence du critère de défaut Bâlois, avec le critère douteux comptable. Cette opération a eu pour conséquence une augmentation des encours douteux et des dépréciations individualisées correspondantes et une diminution des encours sensibles et de la provision collective associée.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Il n'y a pas eu lieu sur la période de changement de méthode comptable ou de présentation des comptes ayant un impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 35 569 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 33 628 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 329 milliers d'euros

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions risques-pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus

négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15). Sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)
- Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatées sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'une durée de 3 ans et s'applique donc aux trois exercices allant du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2015.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de ce règlement la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	2				2		2	2
à terme	394				394		394	3 068
Valeurs reçues en pension					-		-	
Titres reçus en pension livrée					-		-	
Prêts subordonnés					-		-	
Total	396	-	-	-	396	-	396	3 070
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	396	-	-	-	396	-	396	3 070
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	28 481				28 481	1	28 482	4 550
Comptes et avances à terme	18 427	45 643	99 304	301 241	464 615	4480	469 095	492 808
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	25 600	25 600	6	25 606	25 609
Total	46 908	45 643	99 304	326 841	518 696	4 487	523 184	522 967
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	46 908	45 643	99 304	326 841	518 696	4 487	523 184	522 967
TOTAL	47 304	45 643	99 304	326 841	519 092	4 487	523 579	526 037

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 25 606 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 9 243 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit 523 579 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	3 475	257			3 732		3 732	3 159
Autres concours à la clientèle	365 428	615 023	2 024 843	2 975 568	5 980 862	30859	6 011 721	5 949 522
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	83 311				83 311	77	83 388	58 472
Dépréciations							-87 584	-87 251
VALEUR NETTE AU BILAN							6 011 257	5 923 902

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 4 142 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 9 243 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 973 447 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 1 344 512 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciat. des encours douteux	Dépréciat. des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciat. des encours douteux	Dépréciat. des encours douteux compromis
Particuliers	2 987 447	57 087	31 444	24 915	16 759	2 910 833	52 191	28 186	25 304	18 156
Agriculteurs	817 641	22 857	13 200	14 365	9 345	810 438	16 507	9 372	12 142	7 966
Autres professionnels	489 840	20 934	12 937	11 130	8 060	490 541	19 795	11 016	11 202	7 694
Clientèle financière	112 032	2 444	890	1 690	694	103 551	2 085	1 325	1 706	1 325
Entreprises	1 016 221	52 926	31 170	35 350	25 012	1 011 776	53 563	25 234	36 416	19 586
Collectivités publiques	658 947	486	37	101	17	667 595	2 455	36	462	17
Autres agents économiques	16 712	33	1	33	1	16 420	28	1	19	1
TOTAL	6 098 840	156 767	89 679	87 584	59 888	6 011 154	146 624	75 170	87 251	54 745

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2014					31/12/2013
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				106 141	106 141	101 717
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées				1 505	1 505	1 333
Dépréciations					0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	107 646	107 646	103 050
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics				29 803	29 803	25 140
Autres émetteurs		7 246		155 056	162 302	206 650
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		74		3 143	3 217	3 809
Dépréciations		-162			-162	-175
VALEUR NETTE AU BILAN	0	7 158	0	188 002	195 160	235 424
Actions et autres titres à revenu variable		357 222	13 250		370 472	287 628
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-61	-371		-432	-245
VALEUR NETTE AU BILAN	0	357 161	12 879	0	370 039	287 383
TOTAL	0	364 319	12 879	295 648	672 845	625 857
Valeurs estimatives	0	386 383	13 876	325 439	725 702	656 595

(1) : Dont 9 244 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 14 215 milliers d'euros au 31 décembre 2013

Commentaires :

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de **titres de placement** s'élève à 22 139 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 18 599 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les **titres de l'activité de portefeuille** s'élève à 999 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 866 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de **titres d'investissement** s'élève à 34 582 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 17 253 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	28 833	24 173
Etablissements de crédit	133 445	168 196
Clientèle financière	373 253	290 380
Collectivités locales	970	967
Entreprises, assurances et autres clientèles	26 075	35 702
Divers et non ventilés		
Total en principal	562 576	519 418
Créances rattachées	3 217	3 809
Dépréciations	- 595	- 428
VALEUR NETTE AU BILAN	565 198	522 799

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	192 105	106 141	370 472	668 718	231 790	101 717	287 628	621 135
dont titres cotés	147 885	106 141			177 370	101 717		
dont titres non cotés (1)	44 220		370 472	414 692	54 420		287 628	342 048
Créances rattachées	3 217	1 505		4 722	3 809	1 333		5 142
Dépréciations	162		432	594	175		254	429
VALEUR NETTE AU BILAN	195 160	107 646	370 040	672 846	235 424	103 050	287 374	625 848

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 370 040 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 355 876 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif (Val de France Rendement) figurent à l'actif du bilan pour 49 992 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2014 s'élève à 53 657 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	146 447	150 723
OPCVM obligataires	146 215	158 240
OPCVM actions		
OPCVM autres	77 810	84 138
TOTAL	370 472	393 101

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 439	5 046	75 981	108 638	192 104	3 217	195 321	235 600
Dépréciations					0		162	175
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	192 104	3 217	195 159	235 425
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	0
Valeur Brute	0	1 797	33 700	70 645	106 142	1 505	107 647	103 050
Dépréciations					0		0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	106 142	1 505	107 647	103 050

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2014.

RUBRIQUES	Code Titre	Quote part de capital % detenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette (en K€)	RESULTAT DERNIER EXERCICE (en K€)
<u>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CR</u>							
<u>Participations dans Ets de Crédit</u>							
N E A N T							
<u>Autres parts dans les entreprises Liées</u>							
CREDIT AGRICOLE VDF EXPANSION	FR26132AO	100,00	6 370			4 385	-560
CREDIT AGRICOLE VDF EXPANSION	FR26132AV			300			
VAL DE France INVESTISSEMENT	FR61340PART	100,00	15 000			15 000	-1
CREDIT AGRICOLE VDF IMMOBILIER	FR24481AO	100,00	972	200	140	1 907	-975
sous total			22 342	500	140		
<u>Autres titres de participations</u>							
SAS LA BOETIE	99112AO	2,11	378 831			17 365 750	-5 606
SCI DE LA SEINE	00155PART	2,28	2 165			78 243	13 005
CA TITRES	90700PART	1,32	732			51 188	1 490
CA TITRES				6 269			
SACAM AVENIR	FR26208AO	1,86	2 715			113 394	-21
SACAM DEVELOPPT	98103AO	2,11	15 361			726 374	11 720
SACAM DEVELOPPT	98103AV1			7 224			
SACAM INTERNATIONAL	FR00986AO	2,11	11 744			521 855	80 712
SACAM FIRECA	FR01490AO	1,76	415			23 519	-134
SACAM PARTICIPATION	98101AO	1,88	1 364			69 496	1 769
CAPS (CT CAM)	FR14032AO	0,94	555			35 237	1 753
SACAM IMMOBILIER	FR30071AO	1,89	2 643			136 522	-231
SACAM FIA NET	98108PART	1,60	64			25 935	-6 932
TERRITOIRES ET DEVELOPT	FR13149AO	4,31	509	3 239		16 513	407
CARCIE	FR26092AO	21,00	383			1 838	-620
SCI CAM	99104PART	2,86	437			33 877	1 872
sous total			417 918	16 732	0		
TOTAL			440 260	17 232	140		
<u>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR INVENTAIRE EST INFERIEUR 1% DU CAPITAL DE LA CR</u>							
<u>Participations Ets de Crédit</u>							
	(ensemble)		0	0	0		
<u>Autres parts dans les entreprises Liées</u>							
	(ensemble)		0	0			
<u>Autres titres participations</u>							
	(ensemble)		7 579	21754	60		
TOTAL PARTS ENTREPRISES							
LIEES ET PARTICIPATIONS			447 839	38 986	200		

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	26 000	22 342	24 000	21 293
Titres cotés				
Avances consolidables	500	500	600	600
Créances rattachées				
Dépréciations	-3 659		-2 709	
VALEUR NETTE AU BILAN	22 841	22 842	21 891	21 893
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	428 581	543 142	417 638	509 586
Titres cotés				
Avances consolidables	7 581	7 581	27 831	27 831
Créances rattachées	106	106	239	239
Dépréciations	-8 812		-9 265	
Sous-total titres de participation	427 456	550 829	436 443	537 656
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	5 730	5 939	3 898	4 107
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	5 730	5 939	3 898	4 107
VALEUR NETTE AU BILAN	433 186	556 768	440 341	541 763
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	456 027	579 610	462 232	563 656

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	460 311		445 536	
Titres cotés				
TOTAL	460 311		445 536	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	24 000	2 000			26 000
Avances consolidables	600	700	-800		500
Créances rattachées	0				
Dépréciations	-2 709	-1 116	166		-3 659
VALEUR NETTE AU BILAN	21 891	1 584	-634	0	22 841
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	417 638	11 856	-913		428 581
Avances consolidables	27 831	10 373	-30 623		7 581
Créances rattachées	239	106	-239		106
Dépréciations	-9 265	-717	1 170		-8 812
Sous-total titres de participation	436 443	21 618	-30 605	0	427 456
Valeurs brutes	3 898	1 832			5 730
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 898	1 832	0	0	5 730
VALEUR NETTE AU BILAN	440 341	23 450	-30 605	0	433 186
TOTAL	462 232	25 034	-31 239	0	456 027

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2014
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	150 003	10 533	-9 658		150 878
Amortissements et dépréciations	-90 524	-7 369	9 527		-88 366
VALEUR NETTE AU BILAN	59 479	3 164	-131	0	62 512
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	1 141	13	-2		1 152
Amortissements et dépréciations	-343	-17	2		-358
VALEUR NETTE AU BILAN	798	-4	0	0	795
TOTAL	60 277	3 160	-131	0	63 307

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs (1)		
Comptes de stock et emplois divers	720	703
Débiteurs divers	102 027	64 878
Comptes de règlement	21	6
VALEUR NETTE AU BILAN	102 768	65 586
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	13 312	45 839
Charges constatées d'avance	579	664
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	10 663	12 431
Autres produits à recevoir	26 874	30 363
Autres comptes de régularisation	434	
VALEUR NETTE AU BILAN	51 861	89 298
TOTAL	154 629	154 884

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	87 251	36 122	-34 479	-1 310		87 584
Sur opérations sur titres	428	240	-74			595
Sur valeurs immobilisées	11 973	1 833	-1 336			12 471
Sur autres actifs	79	103	-107			76
TOTAL	99 731	38 298	-35 996	-1 310	0	100 726

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	2 418				2 418		2 418	1 338
· à terme		1 357			1 357	13	1 370	1 644
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 418	1 357	0	0	3 775	13	3 788	2 982
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	26 944				26 944		26 944	53 698
Comptes et avances à terme	755 284	1 329 230	1 070 056	989 498	4 144 068	7614	4 151 682	4 131 757
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	782 228	1 329 230	1 070 056	989 498	4 171 012	7 614	4 178 625	4 185 455
TOTAL	784 646	1 330 587	1 070 056	989 498	4 174 787	7 627	4 182 413	4 188 437

Opérations internes au Crédit Agricole: Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 577 143				1 577 143	13	1 577 156	1 492 631
Comptes d'épargne à régime spécial :	33 408	0	0	0	33 408		33 408	31 420
· à vue	33 408				33 408		33 408	31 420
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	95 609	159 823	363 979	7 822	627 233	14 596	641 829	689 743
· à vue	2 670				2 670		2 670	11 173
· à terme	92 939	159 823	363 979	7 822	624 563	14 596	639 159	678 570
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 706 160	159 823	363 979	7 822	2 237 784	14 609	2 252 393	2 213 794

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	1 322 982	1 262 207
Agriculteurs	251 057	269 335
Autres professionnels	124 777	134 325
Clientèle financière	21 406	10 810
Entreprises	460 708	469 460
Collectivités publiques	516	4 090
Autres agents économiques	56 338	51 690
Total en principal	2 237 784	2 201 917
Dettes rattachées	14 609	11 878
VALEUR AU BILAN	2 252 393	2 213 795

NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	149		2 500		2 649	286	2 935	3 055
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables (1)	13 000	3 000			16 000	50	16 050	15 017
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	13 149	3 000	2 500	0	18 649	336	18 985	18 072

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs (1)		
Créditeurs divers	40 743	39 723
Versements restant à effectuer sur titres	19 037	19 402
VALEUR AU BILAN	59 781	59 125
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 308	4 865
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	3
Produits constatés d'avance	27 932	30 734
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 769	11 055
Autres charges à payer	79 256	42 182
Autres comptes de régularisation	9	0
VALEUR AU BILAN	120 277	88 839
TOTAL	180 058	147 964

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	165			-25	1	141
Provisions pour autres engagements sociaux	724	36				760
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 756	2 370		-1 902		4 224
Provisions pour litiges fiscaux (1)	46	2 169			-46	2 169
Provisions pour autres litiges	2 997	617	-260	-1 441	-1	1 912
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (2)	67 308	4 432		-9 148	-1	62 591
Provisions pour restructurations						0
Provisions pour impôts						0
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels (3)	753	462		-500	-1	714
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	6 194	3 913		-222		9 885
Autres provisions	4 038	1 994	-1 140	-313	46	4 625
VALEUR AU BILAN	85 981	15 993	-1 400	-13 551	-2	87 021

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	394 525	268 110
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	375 899	379 298
Ancienneté de plus de 10 ans	445 254	496 164
Total plans d'épargne-logement	1 215 678	1 143 572
Total comptes épargne-logement	244 248	252 541
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 459 926	1 396 113

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	6 086	7 895
Comptes épargne-logement	35 100	40 451
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	41 186	48 346

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 619	93
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 683	1 027
Ancienneté de plus de 10 ans	5 583	5 074
Total plans d'épargne-logement	9 885	6 194
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 885	6 194

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :	6 194	3 913	222	9 885
Comptes épargne-logement :				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 194	3 913	222	9 885

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N-1	17 611	17 387
Coût des services rendus sur l'exercice	1 328	1 293
Coût financier	531	493
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	20	-15
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-987	-1 519
(Gains) / pertes actuariels	1940	-28
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	20 444	17 611

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus	1 328	1 293
Coût financier	531	493
Rendement attendu des actifs	-520	-468
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)	7	9
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 346	1 327

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	17 415	16 464
Rendement attendu des actifs	520	468
Gains / (pertes) actuariels	-87	-68
Cotisations payées par l'employeur	1 372	2 084
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	20	-15
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-987	-1519
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	18 253	17 414

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N	-20445	-17611
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	2052	31
Juste valeur des actifs fin de période	18252	17414
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-141	-166

Information sur les actifs des régimes	En %	En Milliers d'euros
Allocations d'Actifs		
Actions	9.50%	1 734
Dont actions cotées		
Obligations	83.10%	15 169
Dont obligations cotées		
Immobiliers	7.40%	1 350
Autres Actifs		

Hypothèses actuarielles utilisées

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation (1)	1,45%	3,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,05%	2,85%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,45%	2,70%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5.65 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6.22 %.

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fonds pour risques bancaires généraux	118 152	108 152
Valeur au bilan	118 152	108 152

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
C/C bloqués des Caisses Locales					0	0	0	1 451
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	0	0	0	0	0	0	1 451

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 Décembre 2012	43 257	481 761	47 256	316 545	-	2 271	63 725	954 815
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							- 6 587	- 6 587
Variation de capital (2)								-
Variation des primes et réserves (2)		42 854		14 284			- 57 138	-
Affectation du résultat social 2012								-
Report à nouveau débiteur				- 189				- 189
Résultat de l'exercice 2013							63 307	63 307
Autres variations						- 666		- 666
Solde au 31 Décembre 2013	43 257	524 615	47 256	330 640	-	1 605	63 307	1 010 680
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013							- 6 426	- 6 426
Variation de capital								-
Variation des primes et réserves		42 519		14 174			- 56 693	-
Affectation du résultat social 2013								-
Report à nouveau débiteur				189			- 189	-
Résultat de l'exercice 2014							64 241	64 241
Autres variations						- 671		- 671
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	43 257	567 134	47 256	345 003	-	934	64 241	1 067 824

Commentaires :

(1) Dont 113 715 milliers d'euros de primes d'émission, et 33 473 milliers d'euros primes de fusions

(2) Dont émission de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par Crédit Agricole S.A.

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	1 067 825	1 010 680
Fonds pour risques bancaires généraux	118 152	108 152
Dettes subordonnées et titres participatifs		1 451
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 185 977	1 120 283

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	562 169	584 990
Sur les établissements de crédit et institutions financières	540 417	557 513
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 754	27 477
Dettes	4 171 012	4 180 488
Sur les établissements de crédits et institutions financières	4 171 012	4 179 037
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		1 451
Engagements donnés	200	200
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	200	200
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

L'activité en devises de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significative.

NOTE 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	538	538	289	288
Devises	274	274	142	142
Euros	264	264	147	146
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	538	538	289	288

NOTE 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 679 887	134 072	1 813 959	2 388 703
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	1 679 887	134 072	1 813 959	2 388 703
Swaps de taux d'intérêt	1 679 887	134 072	1 813 959	2 388 703
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	0	4 742	4 742	5 830
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	0	4 742	4 742	5 830
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		2 371	2 371	2 915
Vendus		2 371	2 371	2 915
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	1 679 887	138 814	1 818 701	2 394 533

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	274 145	1 188 512	351 303	274 145	1 188 512	351 303			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	274 145	1 188 512	351 303	274 145	1 188 512	351 303	0	0	0
Swaps de devises	4 742	0	0	4 742					
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	4 742	0	0	4 742	0	0	0	0	0
TOTAL	278 887	1 188 512	351 303	278 887	1 188 512	351 303	0	0	0

	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	626 699	1 252 317	509 687	626 699	1 252 317	509 687			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	626 699	1 252 317	509 687	626 699	1 252 317	509 687	0	0	0
Swaps de devises	732	5 098	0	732	5 098				
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	732	5 098	0	732	5 098	0	0	0	0
TOTAL	627 431	1 257 415	509 687	627 431	1 257 415	509 687	0	0	0

25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	62 471	1 813 959	45 715	2 388 703
Forward taux				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	62 471	1 813 959	45 715	2 388 703
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	62 471	1 813 959	45 715	2 388 703

25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction (2)
Contrats d'échange de taux		26 771	1 653 115	134 072
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90-15 du CRBF.

(2) Swaps d'intermédiation en totalité

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France réalise ses opérations sur les produits dérivés principalement avec Crédit Agricole SA.

Le risque de contrepartie attaché aux produits dérivés est non significatif.

NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement	767 856	921 734
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 883	82 684
. Engagements en faveur de la clientèle	756 973	839 050
Ouverture de crédits confirmés	545 217	606 946
- Ouverture de crédits documentaires	628	478
- Autres ouvertures de crédits confirmés	544 589	606 468
Autres engagements en faveur de la clientèle	211 756	232 104
Engagements de garantie	609 542	412 038
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	508 731	312 881
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	33	
Autres garanties	508 698	312 881
. Engagements d'ordre de la clientèle (1)	100 811	99 157
Cautions immobilières	5 495	6 027
Autres garanties d'ordre de la clientèle	95 316	93 130
Engagements sur titres	0	0
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
Engagements reçus		
Engagements de financement	195 000	425 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit	195 000	425 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 869 091	1 831 767
. Engagements reçus d'établissements de crédit	118 775	118 628
. Engagements reçus de la clientèle	1 750 316	1 713 139
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	133 762	128 017
Autres garanties reçues	1 616 554	1 585 122
Engagements sur titres	0	0
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus		

(1) Dont 508 698 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 312 881 milliers d'euros.

NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 057	5 311
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 710	22 307
Sur opérations avec la clientèle	204 882	218 178
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 113	10 737
Produit net sur opérations de macro-couverture	1 292	341
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		106
Intérêts et produits assimilés	248 054	256 980
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 074	5 222
Sur opérations internes au Crédit Agricole	74 850	81 175
Sur opérations avec la clientèle	22 775	24 130
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	464	230
Sur dettes représentées par un titre	124	69
Autres intérêts et charges assimilées	139	74
Intérêts et charges assimilées	102 426	110 900
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	350 480	367 880

(1) Il n'y a pas de montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2014, il était de 1 854 milliers d'euros au 31 décembre 2013

NOTE 29 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	117	132
Livret développement durable		
Titres d'investissement	10 438	10 280
Opérations diverses sur titres	558	325
Revenus des titres à revenus fixes	11 113	10 737
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	12 200	2 898
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	23	3
Opérations diverses sur titres	2	0
Revenus des titres à revenus variables	12 225	2 901
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	23 338	13 638

(1) En 2014, CRVDF a perçu en actions 10 192 milliers d'euros de dividendes SAS rue La Boétie

NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	117	0	117	85	0	85
Sur opérations internes au crédit agricole	16 513	-10 069	6 444	20 353	-9 344	11 009
Sur opérations avec la clientèle	25 667	-668	24 999	25 818	-480	25 338
Sur opérations sur titres		-4	-4		-4	-4
Sur opérations de change	19	0	19	17	0	17
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	131	0	131	46	0	46
Sur prestations de services financiers (1)	66 885	-5 442	61 443	67 104	-5 431	61 673
Provision pour risques sur commissions	263	-278	-15	1 230	-236	994
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	109 596	-16 462	93 134	114 653	-15 495	99 158

(1) dont prestations d'assurance-vie : 11 799 milliers d'euros au 31/12/2014 contre 11 565 milliers d'euros au 31/12/2013.

NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	112	82
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-130	-197
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	-18	-115

NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-76	-40
Reprises de dépréciations	36	19
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-40	-21
Plus-values de cession réalisées	1 461	2 125
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 461	2 125
Frais d'acquisition	-2	-3
Solde des opérations sur titres de placement	1 419	2 101
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-164	-224
Reprises de dépréciations	37	201
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-127	-23
Plus-values de cession réalisées	137	325
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	137	325
Frais d'acquisition	-144	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-134	302
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	1 286	2 402

NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	723	1 442
Reprises provisions	500	28
Autres produits d'exploitation bancaire	1 223	1 470
Charges diverses	-1 673	-1 445
Quote part des opérations faites en commun	-497	-500
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-398	-504
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 568	-2 450
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 345	-980

NOTE 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	43 960	43 377
Charges sociales :	19 817	21 179
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	5 924	6 830
Intéressement et participation	8 886	8 736
Impôts et taxes sur rémunérations	8 725	8 638
Total des charges de personnel	81 388	81 930
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 2 834	- 3 071
Frais de personnel nets	78 554	78 859
Frais administratifs		
Impôts et taxes	7 297	6 709
Services extérieurs et autres frais administratifs	40 714	42 522
Total des charges administratives	48 011	49 231
Refacturation et transferts de charges administratives	- 34	- 183
Frais administratifs nets	47 977	49 048
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	126 530	127 908

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2013, un montant de 1 169 milliers d'euros a été accordé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé en totalité au 31 décembre 2014 pour les dépenses suivantes.

- ✓ Dépenses de formation professionnelle
Nouvelles formations (incivilités, nouveaux embauchés, ITB) : 153 K€
Alternants : 20 K€
- ✓ Dépenses de recrutement
Création de pôle d'expertise (gestion conseiller, formation, conseillers commerciaux) : 185 K€
Dépenses d'innovation
- ✓ Dotation de tablettes numériques : 195 K€
Mise en place de SEA : 240 K€
Nouveau dispositif de sécurité : 378 K€

Effectif moyen :

Catégories de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	329	331
Non cadres	857	865
TOTAL	1186	1 196
<i>Dont : - France</i>	1186	1 196
<i>- Étranger</i>		
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	15	12

NOTE 35 COUT DU RISQUE

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissement de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagement hors-bilan ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations et de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Par exception, sont classées en produit net bancaire, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses, à la part des loyers douteux sur opérations de crédit-bail ou de location simple dont la dépréciation est obligatoire et aux indemnités de résiliation sur contrats de crédit-bail et assimilés.

Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de dépréciation pour risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et dépréciations	-40 940	-45 664
Dépréciations de créances douteuses	-33 448	-35 363
Autres provisions et dépréciations	-7 492	-10 301
Reprises de provisions et dépréciations	45 810	41 745
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	32 967	33 211
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	12 843	8 534
Variation des provisions et dépréciations	4 870	-3 919
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-634	-614
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-5 651	-5 753
Décote sur prêts restructurés	-329	-128
Récupérations sur créances amorties	914	701
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	-829	-9 712

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 4 566 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 824 milliers d'euros

(2) Dont 260 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 326 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 4 566 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-1 833	-2 562
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 833	-2 562
Reprises de dépréciations	1 336	405
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 336	405
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-497	-2 157
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-497	-2 157
Plus-values de cessions réalisées	33	92
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	33	92
Moins-values de cessions réalisées	-78	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-78	0
Solde des plus et moins-values de cessions	-45	92
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-45	92
Solde en perte ou en bénéfice	-542	-2 065
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	298	18
Moins-values de cessions	-83	-228
Solde en perte ou en bénéfice	215	-210
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-328	-2 275

NOTE 37 IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPOTS SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	MONTANT 2014	MONTANT 2013
Ventilation de l'impôt		
Partie afférente au résultat ordinaire	40 099	39 503
Partie afférente à un redressement fiscal	2 169	
Partie afférente au résultat exceptionnel		
Total	42 268	39 503

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a signé avec Crédit Agricole S.A une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 1 227,5K euros.

NOTE 38 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

La clientèle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS

La proposition d'affectation du résultat est la suivante :

(En milliers d'euros)	
Bénéfice de l'exercice	64 241
Affectation à la réserve légale	43 392
Affectation en autres réserves	14 464
Intérêts des parts sociales et cca	6 384

NOTE 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

	Ernst & Young	%	KPMG	%
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	77	100%	77	100%
Missions accessoires	9			
Sous-total	86	100%	77	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total				
TOTAL	86	100%	77	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 Mars 2015

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux :

- ◆ approuve le bilan au 31 décembre 2014 et les comptes de l'exercice 2014
- ◆ donne quitus de leur gestion aux administrateurs et au Directeur Général
- ◆ constate le résultat de l'exercice soit 64 240 566.18 Euros

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.

- ◆ Constate le résultat de l'exercice soit 78 689 milliers d'euros

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate l'absence de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et de la présence de quatre nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice, prend acte de ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION : CONSTAT DE L'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale constate que :

- Le capital social de la Caisse Régionale s'élevait au 31 décembre 2013 à..... 43 257 080 euros
- Il a été enregistré 1 souscription de 16 parts sociales de 10 euros chacune
- Il a été enregistré 1 remboursement de 16 parts sociales de 10 euros chacune
- Le capital de la Caisse Régionale s'élevait au 31 décembre 2014 à 43 257 080 euros

L'Assemblée Générale constate l'absence d'évolution du capital social au cours de l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION : FIXATION DU TAUX D'INTERET DES PARTS SOCIALES VERSE PAR LA CAISSE REGIONALE A SES SOCIETAIRES

L'Assemblée Générale décide de fixer à 1.89 % le taux d'intérêt des parts sociales pour 2014.

SEPTIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA REMUNERATION DES CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES

L'Assemblée Générale décide de fixer à 4.45 Euros le dividende servi aux Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2014.

HUITIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice comme suit :

- Affectation à la réserve légale 43 392 267.16 Euros
- Dotation aux autres réserves..... 14 464 089.05 Euros
- Intérêts aux parts sociales 570 645.42 Euros
- Rémunération des certificats coopératifs d'associés 5 813 564.55 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales :

Exercices	Nombre de parts sociales	Intérêt net	Taux d'Intérêt
2011	3 019 289	1 056 751,85 €	3,50 %
2012	3 019 289	839 361,82 €	2,78 %
2013	3 019 289	742 744,90 €	2,46 %

Proposition d'affectation pour l'exercice 2014 :

2014	3 019 289	570 645,42 €	1,89 %
------	-----------	--------------	--------

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercices	Nombre de CCA	Dividende net	Dividende net par CCA
2011	1 306 419	6 140 169,30 €	4,70 €
2012	1 306 419	5 748 243,60 €	4,40 €
2013	1 306 419	5 682 922,65 €	4,35 €

Proposition d'affectation pour l'exercice 2014 :

2014	1 306 419	5 813 564,55 €	4,45 €
------	-----------	----------------	--------

NEUVIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe FLORENCE vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

DIXIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Joël HERSANT vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

ONZIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique LEFEBVRE vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

DOUZIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MAISONS vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

TREIZIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Madame Maryse SEGUINEAU vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

QUATORZIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Jean-Pierre BINET conformément à l'article 15 des statuts et nomme Monsieur Eric MAHAUT en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans.

QUINZIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA SOMME GLOBALE A ALLOUER AU FINANCEMENT DES INDEMNITES DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 333 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2015 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

SEIZIEME RESOLUTION : VOTE CONSULTATIF SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES REMUNERATIONS OU INDEMNISATIONS VERSEES EN 2014 AU PRESIDENT, AU DIRECTEUR GENERAL ET AUX HUIT MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE LA CAISSE

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités de toutes natures versées au Président, au Directeur général et aux huit membres du Comité de direction à hauteur d'un montant égal à 1 541 502.39 € au titre de l'exercice 2014.

DIX SEPTIEME RESOLUTION : MANDAT POUR DEPOTS LEGAUX

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Toulouse, le 4 mars 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS II



Pascal Brouard

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Paiement du dividende 2013 en actions par Crédit Agricole S.A.

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, administrateur de la Caisse Régionale Val de France et Président de son Conseil d'administration, fait partie des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à l'augmentation du capital de la SAS Rue la Boétie par avance en compte courant d'associé pour un montant correspondant à la partie du dividende susceptible d'être payé par Crédit Agricole S.A en actions nouvelles à la SAS Rue La Boétie.

- Modalités :

En juin 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a consenti une avance par compte courant d'associé à la SAS Rue La Boétie pour un montant de 10 373 3000 euros.

Le taux de rémunération de l'avance permettant à la SAS Rue La boétie de financer la souscription d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par Crédit Agricole S.A. est égal au taux de l'Euribor 1M + 30 bp.

En juillet 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France participe à l'augmentation du capital de SAS Rue La Boétie pour un montant de 10 373 300 euros.

Cette convention a été autorisée lors du Conseil d'Administration du 30 mai 2014.

2. Augmentation de capital BforBank

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, administrateur de la Caisse régionale Val de France et Président de son Conseil d'administration, fait partie des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à l'augmentation de capital de BforBank, à hauteur de sa quote-part détenue dans le capital de Sacam Avenir.

La banque en ligne, BforBank, étant détenue à hauteur de 85 % de son capital par la société Sacam Avenir et à hauteur de 15% par Crédit Agricole SA.

- Modalités :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a souscrit en mars 2009 une participation de 1.84 % dans le capital de Sacam Avenir qui détient la participation des Caisses régionales dans le capital de la banque en ligne dénommée BforBank. Cela a représenté pour la Caisse un investissement initial de 1.620.360 euros.

BforBank souhaite aujourd'hui accélérer son développement et réorienter son modèle économique en proposant une gamme de services plus large (DAV, carte bancaire) et espère également pouvoir proposer d'ici 2 ans le crédit immobilier. Il en résulte un besoin de fonds propres supplémentaires de 40 millions d'euros qui doit être couvert par une augmentation de capital souscrite par Sacam Avenir et Crédit Agricole SA à hauteur de leur quote-part respective. Le capital sera libéré en 2 fois : 62, 5 % en juillet 2014 et 37,5 % à l'horizon 2017/2018. Sacam Avenir ne dispose pas des ressources nécessaires pour financer sa souscription (34 millions d'euros) et doit donc procéder elle-même à une augmentation de capital.

La participation de la Caisse à ce financement se traduit par la souscription de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à l'augmentation de capital de Sacam Avenir pour un montant de 626 220 euros.

Cette convention a été autorisée lors du Conseil d'Administration du 30 mai 2014.

3. Convention de représentation avec Visa Europe

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, administrateur de la Caisse Régionale Val de France et Président de son Conseil d'administration, fait partie des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention de représentation par Crédit Agricole S.A. auprès de Visa Europe, en sa qualité de Membre Principal.

- Modalités :

Le Groupe Crédit Agricole s'est engagé auprès de Visa Europe à adopter le statut de Membre Principal. A ce titre, Crédit Agricole S.A. se voit imposer un mandat et des règles de représentation qui doivent être formalisés dans une convention, selon un schéma identique à celui adopté en 2012 par Mastercard. Le groupe Crédit Agricole devient responsable envers Visa Europe du respect par les 39 Caisses Régionales des règles internes à ce dernier.

Cette convention a été autorisée lors du Conseil d'Administration du 26 septembre 2014.

4. Modification de la documentation juridique de Crédit Agricole Home Loan SFH

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, administrateur de la Caisse Régionale Val de France et Président de son Conseil d'administration, fait partie des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Avenant à la convention de garantie financière, avenant à la convention d'ouverture de crédit aux fournisseurs de garantie et avenant à la convention-cadre de définitions et d'interprétation conclus entre Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Home Loan SFH, LCL, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et les autres Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel.

- Modalités :

La société Crédit Agricole Home Loan SFH (la SFH), filiale de Crédit Agricole S.A., a été créée en 2008 dans le but de procéder à l'émission d'obligations sécurisées (covered bonds), permettant aux Caisses régionales d'obtenir un refinancement à long terme et à des coûts réduits. En 2011, cette société a opté pour le régime légal nouvellement créé des sociétés de financement de l'habitat. Il est proposé de modifier la documentation juridique de programme d'émission de Crédit Agricole Home Loan SFH afin de rendre celle-ci conforme aux évolutions de la réglementation applicable aux sociétés de financement de l'habitat et aux établissements de crédit et d'optimiser le fonctionnement et les coûts liés à ce programme et à ses contraintes contractuelles.

Cet avenant à la convention initialement autorisée le 30 novembre 2007 a été autorisé lors du Conseil d'Administration du 25 juillet 2014.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de régime de groupe fiscal avec crédit Agricole S.A.

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la S.A.S Rue La Boétie, fait partie des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention de régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A.

- Modalités :

Sur le fonctionnement de l'alinéa 3 de l'article 223 A du CGI, issu de l'article 91 de la loi de finances rectificative pour 2008, CASA a décidé, en sa qualité d'organe central mentionné à l'article L. 511-30 du Code monétaire et financier, de se constituer, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010, seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de la contribution sociale sur les bénéficiaires et de l'IFA, dus par le groupe formé par elle-même et les filiales membres de son périmètre, élargi aux Caisses Régionales et aux caisses locales qui lui sont affiliées au sens de l'article L. 511-31 du code précité, ainsi que, le cas échéant, aux filiales de ces dernières.

Les Caisses Régionales font partie du groupe constitué par CASA en application de cet article (le « Groupe Fiscal Crédit Agricole Elargi »).

Cette convention a généré pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France une économie d'impôts s'élevant au 31 décembre 2014 à la somme de 1 227 555 euros.

Cette convention a été autorisée lors du Conseil d'administration du 27 novembre 2009 et signée le 21 avril 2010.

2. Création du fonds EVERGREEN LH1

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la S.A.S Rue La Boétie, fait partie des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à un montage basé sur un fonds commun de titrisation permettant l'émission d'obligations senior notées AAA, garanties par des actifs détenus par les entités du Groupe.

- Modalités :

Un portefeuille de prêts à l'habitat des Caisses Régionales et de LCL sera mobilisé au bénéfice d'un FCT, suivant les dispositions des articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier. Le FCT se refinance en une seule fois de deux séries d'obligations senior. Le montant global de l'émission au lancement sera de l'ordre de dix milliards, répartis en un milliard d'euros à

3 ans et neuf milliards d'euros à 4,5 ans, pouvant permettre la constitution de réserves de liquidité BCE de l'ordre de sept à huit milliards d'euros.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a transféré en pleine propriété à titre de garantie des prêts habitats représentant un montant global de 229,5 millions d'euros.

Cette convention a été présentée et autorisée par le Conseil d'administration du 25 février 2011 mais ce projet a été suspendu, puis réactivé en 2013.

3. Garantie SWITCH

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la S.A.S Rue La Boétie, fait partie des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Garantie donnée par la Caisse Régionale conjointement et sans solidarité avec les autres Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. portant sur la valeur de mise en équivalence des participations détenues par Crédit Agricole S.A. sous forme de CCI et de CCA dans le capital des caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel – Approbations et autorisations à donner en vue de négocier, signer et mettre en œuvre cette garantie.

- Modalités :

- Montant plafond garanti individuel : 312 881 000 euros ;
- Durés : 15 ans, renouvelable tous les ans ensuite ;
- Garantie assortie de la constitution d'un gage-espèces à hauteur de : 105 493 166 euros ;
- Taux et montants de rémunération de la garantie et du gage-espèces définis ainsi :
 - La garantie est rémunérée à un taux annuel fixe de 3,1 % appliqué au montant du gage-espèces multiplié par le taux de participation de la Caisse garante dans le montant global garanti ;
 - L'indemnité d'immobilisation au titre du gage-espèces est rémunérée à un taux annuel fixe de 6,2 %, appliqué également au montant du gagé-espèces multiplié par le taux de participation de la Caisse garante dans le montant global garanti.

N.B : la rémunération globale de l'instrument de garantie décrit ci-dessus à un taux annuel fixe de 9,3 % est applicable au montant global du dépôt affecté à titre de garantie et versée pendant la durée de la garantie par CASA aux Caisses Régionales (à hauteur de leur participation respective dans la garantie).

Cette convention a été autorisée lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2011.

Toutefois, il est important de notifier que des avenants validés au cours de l'exercice 2013 ont modifié le montant plafond de la garantie. Ce plafond a été porté de 14,7 milliards d'euros à 23,9 milliards d'euros. Le montant du gage-espèces consenti par les Caisses Régionales à CASA serait porté de 4,96 milliards d'euros à 8 milliards d'euros. Ces augmentations de plafond sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Les avenants en date du 19 décembre 2013 conduisent la Caisse régionale à porter le montant plafond garanti individuel accordé à CASA de 313 millions d'euros à 509 millions d'euros.

La participation de la Caisse Régionale à la constitution du gage espèces sera portée de 105 millions d'euros à 172 millions d'euros. Le financement pour la Caisse Régionales de ce complément apporté au gage-espèces sera assurée à hauteur de 30 millions d'euros, par le remboursement total de l'avance en compte courant d'associé consentie par la Caisse Régionale à la S.A.S. Rue La Boétie et le remboursement total en principal de la participation de la Caisse Régionale au Prêt Subordonné accordé par les Caisses Régionales à la S.N.C Courcelles, et pour le solde par un complément en numéraire égal à 36 millions d'euros.

4. Convention de représentation directe Mastercard

- Personne concernée :

Monsieur Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la S.A.S Rue La Boétie, fait partie des administrateurs de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention de représentation par Crédit Agricole S.A. auprès de Mastercard, en sa qualité de membre Principal.

- Modalités :

Le groupe Crédit Agricole s'est engagé auprès de Mastercard à adopter le statut de Membre Principal. A ce titre, Crédit Agricole S.A. se voit imposer des contraintes techniques qui seront du ressort du Cedicam, et devient responsable envers Mastercard du respect par les Caisses Régionales des règles internes à ce dernier. Dans ce contexte, il est nécessaire de construire un schéma contractuel permettant à Crédit Agricole S.A. d'assurer ses responsabilités de Membre Principal dans ce domaine, mais également dans le domaine financier.

A ce titre, Crédit Agricole S.A. a proposé aux Caisses Régionales la signature d'une convention qui définit les règles de représentations auprès de Mastercard, et inclut un mandat général de représentation et un mandat spécifique pour la gestion des frais qui leur seront imputés à ce titre.

Cette convention a été autorisée lors du Conseil d'administration du 24 février 2012.

Paris-La Défense et Toulouse, le 4 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS II



Pascal Brouard

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Val de France*

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2015

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en date du 30 Janvier 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 20 Mars 2015

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	136
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	137
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	137
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	138
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	142
COMPTE DE RESULTAT	143
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	143
BILAN ACTIF	144
BILAN ACTIF	144
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	145
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	146
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	148
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	148
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	148
1.2. Format de présentation des états financiers.....	150
1.3. Principes et méthodes comptables.....	150
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	173
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	175
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	177
3.1. Risque de crédit.....	177
3.2. Risque de marché.....	183
3.3. Risque de liquidité et de financement.....	186
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change 189	
3.5. Risques opérationnels	190
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	190
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	192
4.1. Produits et charges d'intérêts	192
4.2. Commissions nettes.....	193
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	193
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	194
4.5. Produits et charges nets des autres activités	194
4.6. Charges générales d'exploitation	195
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 194	
4.8. Coût du risque.....	196
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	196
4.10. Impôts	196
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	198
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	199
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	200
6.1. Caisse, banques centrales.....	200
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	200
6.3. Instruments dérivés de couverture	201
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	202
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	202
6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	203
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	204
6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	204

6.9	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	205
6.10	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	205
6.11	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	207
6.12	Comptes de régularisation actif, passif et divers	208
6.13	Immeubles de placement.....	209
6.14	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	209
6.15	Provisions.....	210
6.16	Capitaux propres part du groupe	212
6.17	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....	214
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	214
7.1	Détail des charges de personnel	214
7.2	Effectif fin de période	216
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	216
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	216
7.5	Autres avantages sociaux.....	218
7.6	Rémunérations de dirigeants	219
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	220
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	222
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	222
10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	223
10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	227
11 .	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2014	231
12.	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	233
12.1	Participations non consolidées	233
12.2	Entités structurées non consolidées	233
13.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	233

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Adresse du siège social : 1 rue Daniel Boutet 28 002 Chartres

RCS Chartres : 400 868 188

Code NAF : 6419

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

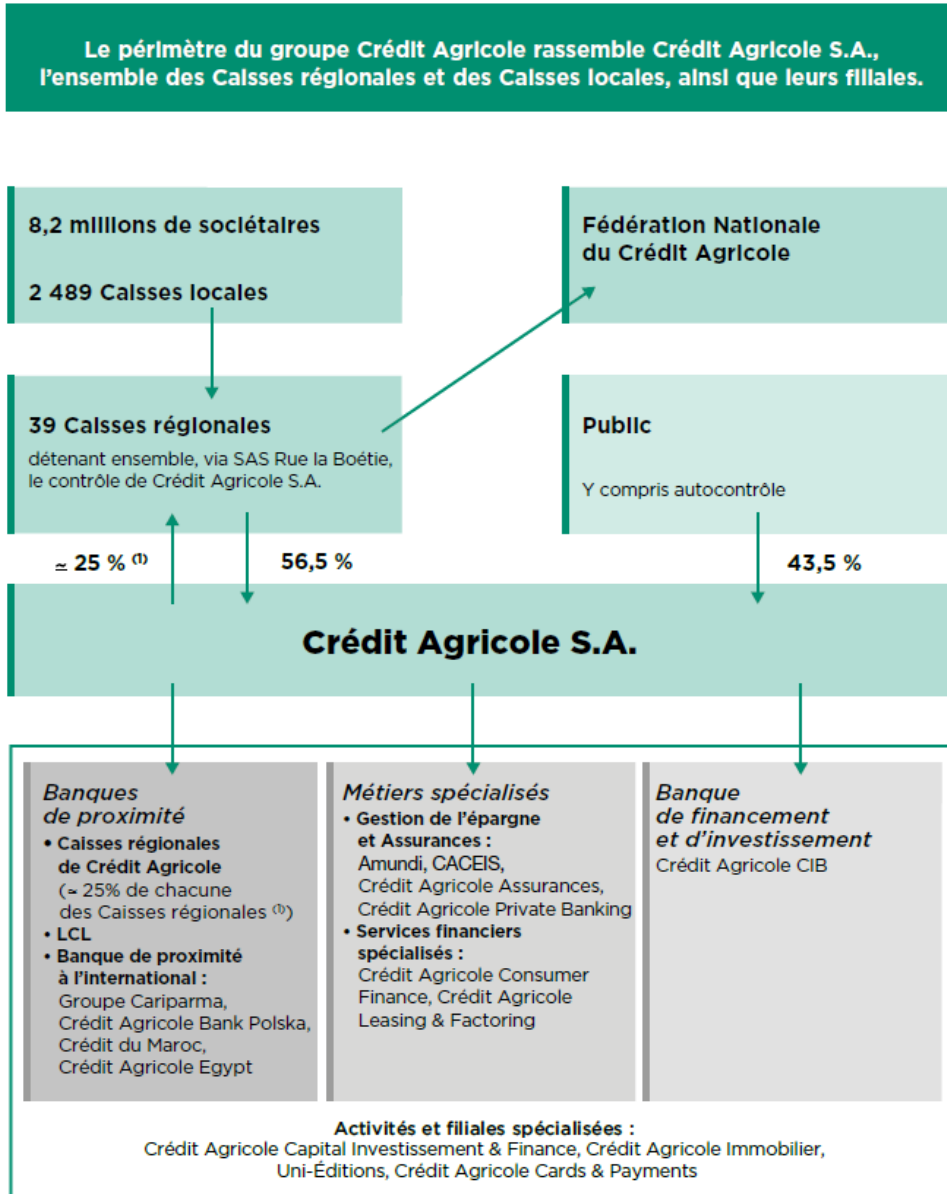
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2014

⁽¹⁾ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose de DAT in fine octroyés à ses Caisses Locales. L'encours au 31 décembre 2014 s'élève à 119 250 milliers d'euros. Le montant des parts sociales de la Caisse Régionale Val de France souscrites par les Caisses Locales s'élève à 30 188 milliers d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'INTÉRÊTS & ASSIMILÉS	4.1	268 625	284 902
CHARGES D'INTÉRÊTS & ASSIMILÉS	4.1	-118 755	-132 806
COMMISSIONS PRODUITS	4.2	109 595	113 653
COMMISSIONS CHARGES	4.2	-16 459	-15 493
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTR FIN À LA JV PAR RÉSULTAT	4.3	140	-686
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS	4.4 - 6.4	12 685	1 854
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	4.5	1 223	2 574
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	4.5	-2 739	-2 478
PRODUIT NET BANCAIRE		254 315	251 520
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	4.6 - 7.1 - 7.4	-126 768	-128 112
DOT AUX AMORT ET AUX DÉPR SUR IMMO INCORP ET CORP	4.7	-7 383	-7 407
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		120 164	116 001
COÛT DU RISQUE	4.8	-828	-9 713
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4.10	119 336	106 288
QUOTE PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	4.9	215	-210
VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION			
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		119 551	106 078
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	4.10	-40 862	-38 073
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACT ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION			
RESULTAT NET		78 689	68 005
RÉSULTAT NET - PART MINORITAIRES		0	0
RÉSULTAT NET - PART GROUPE		78 689	68 005

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net		78 689	68 005
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-2 028	-29
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		-2 028	-29
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, sur entités mises en équivalence		0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		683	14
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, sur entités mises en équivalence		0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-1 345	-15
Gains et pertes sur écarts de conversion		0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		4 718	-806
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		482	733
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		5 200	-73
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, sur entités mises en équivalence		0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-1 544	-281
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, sur entités mises en équivalence		0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		3 656	-354
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	2 311	-369
Résultat net et autres éléments du résultat global		81 000	67 636
Dont part du Groupe		81 000	67 636
Dont participations ne donnant pas le contrôle		0	0

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
CAISSE, BANQUE CENTRALES	6.1	25 221	21 357
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	8 718	12 889
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	105 938	92 390
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4 - 6.6	848 344	746 921
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	523 580	522 642
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	5 960 060	5 891 829
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.2 - 3.4	34 712	33 143
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À ECHEANCE	6.6 - 6.8	285 555	316 007
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS	6.11	5 995	3 873
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERES	6.11	29 556	28 592
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.12	99 480	138 006
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ÊTRE CEDES			
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE			
PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.13	43	45
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.14	62 469	59 434
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.14	794	797
ECART D'ACQUISITION			
ACTIF		7 990 465	7 867 925

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
BANQUES CENTRALES	6.1		
PASSIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	4 697	3 978
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	43 117	46 203
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3 - 6.7	4 054 000	4 065 590
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1 - 3.3 - 6.7	2 252 826	2 213 793
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2 - 3.3 - 6.9	18 985	18 072
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	96 045	80 788
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS	6.11	0	0
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERES	6.11	9	0
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.12	135 868	136 982
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ÊTRE CEDES			
PROVISION TECHNIQUE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE			
PROVISIONS	6.15	26 166	18 516
DETTES SUBORDONNEES	3.3 - 6.9	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.17	1 358 752	1 284 003
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 358 741	1 283 993
CAPITAL ET RESERVES LIEES		290 188	287 747
RESERVES CONSOLIDEES		973 818	914 505
GAINS ET PERTES LATENTS OU DIFFERES PART DU GROUPE		16 047	13 736
RESULTAT DE L'EXERCICE - PART DU GROUPE		78 689	68 005
INTERÊTS MINORITAIRES		11	10
PASSIF		7 990 465	7 867 925

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					KP conso	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Rt net	KP	Capital réservés conso et Rt	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				KP
	Capital	Primes et Réserves conso liées au capital	Elimination des titres autode tenus	Total Capital et Réserves conso	Gains et pertes comptabilisés directement en KP non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en KP recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en KP				Gains et pertes comptabilisés directement en KP non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en KP recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en KP		
Capitaux propres au 1 janvier 2013	136 863	1 070 720	-75	1 207 508	-366	14 471	14 105		1 221 613	10			10	1 221 623	
Augmentation de capital	3 777			3 777					3 777					3 777	
Variation des titres auto détenus			-6	-6					-6					-6	
Dividendes versés en 2013		-8 901		-8 901					-8 901					-8 901	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales															
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Mouvements liés aux stock options															
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 777	-8 901	-6	-5 130					-5 130					-5 130	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-15	-354	-369		-369					-369	
Résultat au 31/12/2013								68 005	68 005					68 005	
Autres variations		-126		-126					-126					-126	
Capitaux propres au 31 décembre 2013	140 640	1 061 693	-81	1 202 252	-381	14 117	13 736	68 005	1 283 993	10			10	1 284 003	
Affectation du résultat 2013		68 005		68 005				-68 005							
Capitaux propres au 1 janvier 2014	140 640	1 129 698	-81	1 270 257	-381	14 117	13 736		1 283 993	10			10	1 284 003	
Augmentation de capital	2 450			2 450					2 450					2 450	
Variation des titres auto détenus			-10	-10					-10					-10	
Dividendes versés en 2014		-8 691		-8 691					-8 691					-8 691	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales															
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Mouvements liés aux stock options															
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 450	-8 691	-10	-6 251					-6 251					-6 251	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 345	3 656	2 311		2 311					2 311	
Résultat au 31/12/2014								78 689	78 689					78 689	
Autres variations										1			1	1	
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2014	143 090	1 121 007	-91	1 264 006	-1 726	17 773	16 047	78 689	1 358 741	11			11	1 358 752	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	119 551	106 078
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 383	7 406
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	6 635	14 294
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-170	118
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	-3 462	-4 393
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 386	17 425
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	10 420	79 422
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-39 707	-85 981
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-50 874	-70 848
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	36 771	-19 536
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-42 664	-32 753
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-86 054	-129 696
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	43 883	-6 193
Flux liés aux participations (3)	-471	-6 948
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-10 202	-19 893
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-10 673	-26 841
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4)	-6 241	-2 811
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-2 312
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-6 241	-5 123
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	26 969	-38 157
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-24 161	13 996
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	21 357	22 852
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-45 518	-8 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 808	-24 161
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	25 221	21 357
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	-22 413	-45 518
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	26 969	-38 157

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2014, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 1 496 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

Val de France Expansion	1 000	K€
Sacam Avenir	392	K€
CARVEST	9	K€
CAPS	95	K€

(4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Val de France à ses actionnaires, à hauteur de 3 787 K€ pour l'année 2014 ; ainsi que les souscriptions de parts sociales pour un montant de 2 451 K€.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette. Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;

- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- Seren Epi pour un montant nominal de 2 439 milliers d'euros

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâlois.

Dans le cadre de la réglementation Bâlois, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

- Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 Provisions.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une

agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, [L'entité] retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.12 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.15 Provisions.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son

montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables,

entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une

dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Val de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Val de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour

apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Val de France a comptabilisé en 2014 un dividende SAS Rue La Boétie pour un montant de 10 192 milliers d'euros, qui a été payé en actions en juillet 2014.

En novembre 2014, la Caisse régionale a procédé à la convergence du critère de défaut Bâlois, avec le critère douteux comptable. Cette opération a eu pour conséquence une augmentation des

encours douteux et des dépréciations individualisées correspondantes et une diminution des encours sensibles et de la provision collective associée.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse Régionale de Val de France ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse régionale de Val de France s'élève à 312 881 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 195 816 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 30 383 milliers d'euros.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse Régionale de Val de France couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 508 698 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 171 777 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse Régionale Val de France supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 508 698 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale Val de France à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance, après prise en

compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleur fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est assurée par la direction des crédits, des risques et de l'organisation qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion *chapitre 5.1*)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	6 343	10 952
Instruments dérivés de couverture	105 938	92 390
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	371 650	290 014
Prêts et créances sur les établissements de crédit hors opérations internes	6 031	5 395
Prêts et créances sur la clientèle	6 000 197	5 908 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	285 555	316 007
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	6 775 714	6 622 902
Engagements de financement donnés hors opérations internes	756 972	839 051
Engagements de garantie financière donnés hors opérations internes	100 844	99 134
Provisions - Engagements par signature	-4 224	-3 756
Exposition des engagements de hors bilan (nets de provisions)	853 592	934 429
TOTAL Exposition nette	7 629 306	7 557 331

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	161 659	115 845
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	-	
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

31/12/2014

	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
ADMINISTRATIONS GÉNÉRALES	658 948	487	-101	0	658 847
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	396	0	0	0	396
GRANDES ENTREPRISES	1 094 361	55 222	-35 814	-19 054	1 039 493
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	4 356 927	101 057	-51 669	-43 538	4 261 720
BANQUES CENTRALES	0	0	0	0	0
Total (1)	6 110 632	156 766	-87 584	-62 592	5 960 456

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 35 569 milliers d'euros

31/12/2013

	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
ADMINISTRATIONS GÉNÉRALES (2)	784 958	4 338	2 019	0	782 939
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3 070	0	0		3 070
GRANDES ENTREPRISES	1 016 892	53 823	35 223	-16 486	965 183
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	4 244 536	88 463	50 008	-50 821	4 143 707
BANQUES CENTRALES	0	0	0	0	0
Total (1)	6 049 456	146 624	87 250	-67 307	5 894 899

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 20 303 milliers d'euros

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		
Administrations générales (1)	157 756	150 635
Grandes entreprises	248 290	348 612
Clientèle de détail	350 926	339 804
TOTAL	756 972	839 051
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		
Administrations générales (1)	3 174	3 911
Grandes entreprises	81 082	80 670
Clientèle de détail	16 554	14 575
TOTAL	100 811	99 156

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Dettes envers la clientèle par agent économique

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Administrations générales (1)	516	4 103
Grandes entreprises	574 596	478 520
Clientèle de détail	1 677 714	1 731 170
Total Dettes envers la clientèle	2 252 826	2 213 793

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

31/12/2014

(en milliers d'euros)	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris Dom Tom)	6 093 196	156 470	87 387	62 592	5 943 217
Autres pays de l'UE	13 427	178	175		13 252
Autres pays de l'Europe	481				481
Amérique du Nord	643	104	22		621
Amérique centrale et du Sud	1 097				1 097
Afrique et Moyen Orient	1 248	14			1 248
Japon	1				1
Asie et Océanie (hors Japon)	539				539
Organismes supra-nationaux					0
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 110 632	156 766	87 584	62 592	5 960 456

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 35 569 milliers d'euros

31/12/2013

(en milliers d'euros)	Encours Bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris Dom Tom)	6 032 426	146 284	86 996	67 307	5 878 123
Autres pays de l'UE	6 458	231	231		6 227
Autres pays de l'Europe	668				668
Amérique du Nord	7 772	103	22		7 750
Amérique centrale et du Sud	62				62
Afrique et Moyen Orient	1 451	5			1 451
Japon	2				2
Asie et Océanie (hors Japon)	608				608
Organismes supra-nationaux					
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 049 447	146 623	87 249	67 307	5 894 891

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 20 303 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		
France (y compris Dom Tom)	755 705	835 574
Autres pays de l'UE	1 152	3 361
Autres pays de l'Europe	22	23
Amérique du Nord	25	20
Amérique centrale et du Sud	9	6
Afrique et Moyen Orient	43	50
Japon		
Asie et Océanie (hors Japon)	16	16
Organismes supra-nationaux		
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	756 972	839 051
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		
France (y compris Dom Tom)	100 727	99 072
Autres pays de l'UE	84	84
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Japon		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Organismes supra-nationaux		
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	100 811	99 156

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris Dom Tom)	2 242 804	2 196 917
Autres pays de l'UE	4 903	4 357
Autres pays de l'Europe	548	381
Amérique du Nord	2 722	10 351
Amérique centrale et du Sud	411	351
Afrique et Moyen Orient	1 016	951
Japon	11	10
Asie et Océanie (hors Japon)	411	475
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	2 252 826	2 213 793

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2014					31/12/2014	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
(en milliers d'euros)							
Instruments de capitaux propres						380 863	
Instruments de dette	-	-	-	-	-	-	
Administration générale (1)					-		
Banques centrales					-		
Etablissements de crédit					-		
Grandes entreprises					-		
Clientèle de détail					-		
Prêts et avances	123 138	5 095	52 419	-	180 652	69 182	
Administration générale (1)	26 233				26 233	386	
Banques centrales					-		
Institutions non établissements de crédit					-		
Grandes entreprises	37 903	3 526	51 906		93 335	19 408	
Clientèle de détail	59 002	1 569	513		61 084	49 388	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	123 138	5 095	52 419		180 652	450 045	
						22 026	
						-	
						150 176	
						101	
						54 868	
						95 207	
						172 202	

	31/12/2013						31/12/2013
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
(en milliers d'euros)							
Instruments de capitaux propres						370 679	20 720
Instruments de dette	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale (1)							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Grandes entreprises							
Clientèle de détail							
Prêts et avances	153 340	3 034	246	-	156 620	59 374	154 557
Administration générale (1)	17 907	216			18 123	2 319	2 019
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Grandes entreprises	72 522	1 367			73 889	18 600	51 709
Clientèle de détail	62 911	1 451	246		64 608	38 455	100 829
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	153 340	3 034	246	-	156 620	430 053	175 277

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion *chapitre 5.2*)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	1 472	25 740	78 726	105 938	92 390
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 472	25 740	78 726	105 938	92 390
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	1 472	25 740	78 726	105 938	92 390
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	1 472	25 740	78 726	105 938	92 390

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	3 383	37 409	2 325	43 117	46 203
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 383	37 409	2 325	43 117	46 203
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3 383	37 409	2 325	43 117	46 203
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	3 383	37 409	2 325	43 117	46 203

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	29	1 832	2 166	4 027	3 320
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				29	1 832	2 166	4 027	3 320
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	17	17	1
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						17	17	1
Sous total	0	0	0	29	1 832	2 183	4 044	3 321
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	29	1 832	2 183	4 044	3 321

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	29	2 192	2 160	4 381	3 792
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				29	2 192	2 160	4 381	3 792
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	316	316	186
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						316	316	186
Sous total	0	0	0	29	2 192	2 476	4 697	3 978
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	29	2 192	2 476	4 697	3 978

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt</u>	1 813 959	2 388 703
Futures	0	0
FRA	0	0
Swaps de taux d'intérêts	1 813 959	2 388 703
Options de taux	0	0
Caps-floors-collars	0	0
Autres instruments conditionnels	0	0
<u>Instruments de devises et or</u>	4 744	5 828
Opérations fermes de change	0	0
Options de change	4 744	5 828
<u>Autres instruments</u>	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers	0	0
Dérivés sur métaux précieux	0	0
Dérivés sur produits de base	0	0
Dérivés de crédits	0	0
Autres	0	0
Sous-total	1 818 703	2 394 531
Opérations de change à terme	1 076	579
TOTAL NOTIONNELS	1 819 779	2 395 110

Risque de change

(cf. Rapport de gestion *chapitre 5.3.3*)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	7 989 321	7 988 543	7 866 596	7 866 596
Autres devises de l'UE				
USD	1 144	1 850	1 116	1 116
JPY		62	59	59
Autres devises		10	154	154
Total bilan	7 990 465	7 990 465	7 867 925	7 867 925

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion *chapitre 5.3.4*)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	51 246	46 188	99 304	326 842		523 580
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	482 153	612 938	2 028 544	2 986 601		6 110 236
Total	533 399	659 126	2 127 848	3 313 443	0	6 633 816
Dépréciations						-150 176
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						6 483 640

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	48 117	64 179	152 656	257 690		522 642
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	476 135	628 722	1 966 916	2 974 488	125	6 046 386
Total	524 252	692 901	2 119 572	3 232 178	125	6 569 028
Dépréciations						-154 557
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						6 414 471

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	782 727	1 211 719	1 070 055	989 499		4 054 000
Dettes envers la clientèle	1 721 203	184 771	339 031	7 821		2 252 826
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 503 930	1 396 490	1 409 086	997 320	0	6 306 826

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	972 476	1 142 424	958 571	992 119		4 065 590
Dettes envers la clientèle	1 719 433	188 398	289 090	16 872		2 213 793
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 691 909	1 330 822	1 247 661	1 008 991	0	6 279 383

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	435		2 500			2 935
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	13 047	3 003				16 050
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	13 482	3 003	2 500	0	0	18 985
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	555		2 500			3 055
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	3 003	12 014				15 017
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	3 558	12 014	2 500	0	0	18 072
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	4 224					4 224

	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	3 756					3 756

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion *chapitre 5.3*)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	105 938	41 712	1 666 397	92 390	44 315	2 228 886
Taux d'intérêt	105 938	41 712	1 665 859	92 390	44 315	2 228 598
Capitaux propres						
Change			538			288
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	1 406	10 000	0	1 888	15 832
Taux d'intérêt		1 406	10 000		1 888	10 000
Capitaux propres						
Change						5 832
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	105 938	43 118	1 676 397	92 390	46 203	2 244 718

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion *chapitre 5.4*)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera porté à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014 comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 057	5 311
Sur opérations internes Crédit Agricole	26 710	22 306
Sur opérations avec la clientèle	205 171	220 404
Intérêts courus et échus sur actifs fin disponibles à la vente	259	273
Intérêts courus et échus sur actifs fin HTM	10 037	9 712
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	22 391	26 895
Opé de location financement (sans distinction EC CLT)		
Autres intérêts et produits assimilés	0	1
Produits d'intérêts (1) (2)	268 625	284 902
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 074	-5 222
Sur opérations internes Crédit Agricole	-70 873	-77 395
Sur opérations avec la clientèle	-22 131	-23 081
Sur dettes rep par un titre	-200	-143
Sur dettes subordonnées		0
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-21 331	-26 962
Sur opérations de location financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-146	-3
Charges d'intérêts	-118 755	-132 806

(1) dont 4 064 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 31 décembre 2014 contre 4 238 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(1) dont 4 565 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2014 contre 5 112 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	117		117	85		85
Sur opérations internes Crédit Agricole	16 513	-10 067	6 446	20 353	-9 342	11 011
Sur opérations avec la clientèle	25 930	-946	24 984	26 048	-716	25 332
Sur opérations sur titres		-4	-4		-4	-4
Sur opérations de change	19		19	17		17
Sur opé sur instr fin dérivés et autres opé de hors-bilan	131		131	46		46
Sur moyens de paiements et autres prest de serv banc et fin	64 069	-5 442	58 627	64 275	-5 431	58 844
Gestion d'OPCVM, fiducie & activités analogues	2 816		2 816	2 829		2 829
Produits nets des commissions	109 595	-16 459	93 136	113 653	-15 493	98 160

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes recus		
Variation à la JV "coupon plein" des A/ P à la JV par RT - Nature	27	-853
Variation à la JV "coupon plein" des A/ P à la JV par RT - Option	5	84
Solde des opé de change et instruments fin. Assimilés	112	83
Résultat de la comptabilité de couverture	-4	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	140	-686

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 308	- 2 299	9
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 172	- 1 127	45
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 136	- 1 172	36
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	245 741	- 245 754	13
Variations de juste valeur des éléments couverts	116 026	- 129 715	13 689
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	129 715	- 116 039	13 676
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	248 049	- 248 053	4

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 572	- 3 572	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 194	- 2 378	- 1 184
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 378	- 1 194	1 184
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	285 309	- 285 309	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	150 045	- 135 264	14 781
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	135 264	- 150 045	- 14 781
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	288 881	- 288 881	-

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus (1)	11 902	484
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	2 232	3 104
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-1 449	-1 734
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	12 685	1 854

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) dont 10 193 k€ de dividendes SAS RLB

(2) Détail des augmentations des titres dépréciés durablement au 31 décembre 2014 :

CA INNOVE	3
SACAM FIA NET	689
CARCIE	1
SACAM FIRECA	3
VDF IMMO	755

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Autres produits de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	-2	-2
Autres produits (charges) nets	-1 514	98
Produits (charges) des autres activités	-1 516	96

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	-78 547	-78 858
Impôts & taxes	-7 297	-6 709
Services extérieurs et autres charges	-40 924	-42 545
Charges d'exploitation	-126 768	-128 112

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2014 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2014			2013
	Ernst et Young	KPMG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	86	77	163	163
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	
Total Honoraires des commissaires aux comptes	86	77	163	163

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	-7 383	-7 407
Immobilisations corporelles	-7 367	-7 334
Immobilisations incorporelles	-16	-73
Dotations aux dépréciations	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-7 383	-7 407

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-40 940	-45 665
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-37 880	-41 082
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-103	-7
Engagements par signature	-2 370	-2 737
Risques et charges	-587	-1 839
Reprises de provisions et de dépréciations	40 160	35 994
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	36 725	34 257
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	107	1
Engagements par signature	1 902	1 057
Risques et charges	1 426	679
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-780	-9 671
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-564	-615
Récupérations sur prêts et créances amortis	914	701
Décotes sur crédits restructurés	-329	-128
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-69	
Autres produits		
Coût du risque	-828	-9 713

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	215	-210
Plus-values de cession	298	18
Moins-values de cession	-83	-228
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	215	-210

4.10 Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2014	31/12/2013
Charge d'impôt courant	-41 463	-39 453
Charge d'impôt différé	601	1 380
Charge d'impôt de la période	-40 862	-38 073

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	119 551	38%	-45 429
Effet des différences permanentes			-3 751
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-563
Effet de l'imposition à taux réduit			828
Effet des autres éléments			6 825
Impact int Fiscale hs rt individuel tête de groupe			1 228
Taux et charge effectifs d'impôt		34,18%	-40 862

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	106 078	38%	-40 310
Effet des différences permanentes			-762
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			274
Effet de l'imposition à taux réduit			795
Effet des autres éléments			1 930
Taux et charge effectifs d'impôt		35.89%	-38 073

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2014	31/12/2013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat			
Gains et pertes sur écarts de conversion	Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres reclassifications	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	Ecart de réévaluation de la période Transfert en résultat Autres reclassifications	4 718 6 262 -1 544	-806 2 171 -2 977
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres reclassifications	482 482	733 733
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres reclassifications	0	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		-1 544	-281
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		3 656	-354
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		-2 028	-29
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		683	14
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat		-1 345	-15
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		2 311	-369
Dont part Groupe		2 311	-369
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	23 405	-7 690	15 715	15 715	4 718	-1 378	3 340	3 340	28 123	-9 068	19 055	19 055
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-1 937	667	-1 270	-1 270	482	-166	316	316	-1 455	501	-954	-954
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	21 468	-7 023	14 445	14 445	5 200	-1 544	3 656	3 656	26 668	-8 567	18 101	18 101
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	21 468	-7 023	14 445	14 445	5 200	-1 544	3 656	3 656	26 668	-8 567	18 101	18 101
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 115	406	-709	-709	-2 028	683	-1 345	-1 345	-3 143	1 089	-2 054	-2 054
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-1 115	406	-709	-709	-2 028	683	-1 345	-1 345	-3 143	1 089	-2 054	-2 054
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-1 115	406	-709	-709	-2 028	683	-1 345	-1 345	-3 143	1 089	-2 054	-2 054
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20 353	-6 617	13 736	13 736	3 172	-861	2 311	2 311	23 525	-7 478	16 047	16 047

5. Informations sectorielles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

La clientèle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	22 800		20 723	
Banques centrales	2 421		634	
Valeur au bilan	25 221	0	21 357	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/ 2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 419	5 258
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 299	7 631
JUSTE VALEUR AU BILAN	8 718	12 889
<i>dont titres prêtés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Instruments de capitaux propres	2 375	1 937
- Actions et autres titres à revenu variable	2 375	1 937
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	4 044	3 321
Valeur au bilan	6 419	5 258

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Instruments de capitaux propres		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	2 299	7 631
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 299	7 631
Prêts et avances		
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée	0	0
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	2 299	7 631

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 697	3 978
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
JUSTE VALEUR AU BILAN	4 697	3 978

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	2014.12	2013.12
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	4 697	3 978
JUSTE VALEUR AU BILAN	4 697	3 978

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	13 369	3 277		12 479	2 387	
Obligations et autres titres à revenu fixe	358 281	17 747		277 535	15 060	
Actions et autres titres à revenu variable	43 446	3 949	-432	36 064	3 395	-254
Titres de participation non consolidés (2)	433 248	4 002	-748	420 843	3 547	-1 058
Total des titres disponibles à la vente	848 344	28 975	-1 180	746 921	24 389	-1 312
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	848 344	28 975	-1 180	746 921	24 389	-1 312
Impôts		-9 216	149		-7 777	84
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		19 759	-1 031		16 612	-1 225

(1) dont - 22 026 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) «par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 366 863 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 356 490 milliers d'euros au 31 décembre 2013.»

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Établissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	396	3 070
- Comptes et prêts	396	3 070
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2	2
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	396	3 070
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	396	3 070
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	523 184	519 572
- Comptes ordinaires	982	1 154
- Comptes et avances à terme	496 596	492 809
- Prêts subordonnés	25 606	25 609
Valeur brute	523 184	519 572
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	523 184	519 572
Valeur au bilan	523 580	522 642

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	2 236	2 236
- Titres non cotés sur un marché actif	2 236	2 236
Prêts et avances	6 108 000	6 044 150
- Créances commerciales	3 732	3 159
- Autres concours à la clientèle	6 008 552	5 937 167
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	4 142	13 285
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	8 187	28 671
- Comptes ordinaires débiteurs	83 387	61 868
Valeur brute	6 110 236	6 046 386
Dépréciations	-150 176	-154 557
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	5 960 060	5 891 829
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur-au bilan	5 960 060	5 891 829

6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit	0		0	0			0
Créances sur la clientèle	-154 557		-40 555	44 936			-150 176
dont dépréciations collectives	-67 307		-4 432	9 147			-62 592
Opérations de location financement	0		0	0			0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0		0	0			0
Actifs disponibles à la vente	-20 720		-1 448	142			-22 026
Autres actifs financiers	-79		-103	106		0	-76
Total des dépréciations des actifs financiers	-175 356	0	-42 106	45 184	0	0	-172 278

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	0		0	0			0
Créances sur la clientèle	-153 428		-43 767	42 638			-154 557
dont dépréciations collectives	-68 387		-5 718	6 798			-67 307
Opérations de location financement	0		0	0			0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0		0	0			0
Actifs disponibles à la vente	-18 986		-1 734	0			-20 720
Autres actifs financiers	-73		-7	1			-79
Total des dépréciations des actifs financiers	-172 487	0	-45 508	42 639	0	0	-175 356

6.7 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 787	2 982
dont comptes ordinaires créditeurs	2 416	1 337
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	3 787	2 982
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	20 980	45 336
Comptes et avances à terme	4 029 233	4 017 272
Total	4 050 213	4 062 608
Valeur au bilan	4 054 000	4 065 590

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	1 577 589	1 492 631
Comptes d'épargne à régime spécial	33 408	31 420
Autres dettes envers la clientèle	641 829	689 742
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	2 252 826	2 213 793

6.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Effets publics et valeurs assimilées	97 554	92 958
Obligations et autres titres à revenu fixe	188 001	223 049
Total	285 555	316 007
Dépréciations		
Valeur au bilan	285 555	316 007

6.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 935	3 055
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	16 050	15 017
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	18 985	18 072
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

6.10 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/14	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions	
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation					Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	109 965		109 965	37 168	195	72 602
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	109 965	0	109 965	37 168	195	72 602

31/12/13	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	95 711		95 711	45 153	195	50 363
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	95 711	0	95 711	45 153	195	50 363

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est lié avec ses clients par la Convention cadre de type FBF.

Compensation – Passifs financiers

31/12/14	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	47 498		47 498	37 168		10 330
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	47 498	0	47 498	37 168	0	10 330

31/12/13	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	50 181		50 181	45 153		5 028
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	50 181	0	50 181	45 153	0	5 028

6.11 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité
Impôts courants	5 995	3 873
Impôts différés	29 556	28 592
Total Actifs d'impôts courants et différés	35 551	32 465
Impôts courants		
Impôts différés	9	
Total Passifs d'impôts courants et différés	9	0

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	29 610	0	29 063	0
Charges à payer non déductibles	900		844	
Provisions pour risques et charges non déductibles	25 204		25 667	
Autres différences temporaires	3 506		2 551	
Impôts différés / Réserves latentes	1387	1667	0	635
Actifs disponibles à la vente	176	1667		635
Couvertures de Flux de Trésorerie	501			
Gains et pertes / Ecarts actuariels	710		14	
Impôts différés / Résultat	226	9	164	
Total Impôts différés	31 223	1 676	29 227	635
Total Impôts différés net	29 547		28 592	

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs	58 279	62 307
Comptes et stocks et emplois divers	720	703
Gestion collective des titres livret développement durable		
Débiteurs divers	57 538	61 598
Comptes de règlements	21	6
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	41 201	75 699
Comptes d'encaissement et de transfert	13 311	45 839
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits à recevoir	26 874	29 194
Charges constatées d'avance	579	664
Autres comptes de régularisation	437	2
Valeur nette au bilan	99 480	138 006

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs (1)	59 860	59 198
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	40 822	39 796
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	19 038	19 402
Autres		
Comptes de régularisation	76 008	77 784
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 308	4 865
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	3
Produits constatés d'avance	27 932	30 734
Charges à payer	41 757	42 182
Autres comptes de régularisation	9	0
Valeur nette au bilan	135 868	136 982

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/13	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/14
Valeur brute	67	0	0	0	0	0	67
Amortissements et dépréciations	-22	0	-2	0	0	0	-24
Valeur nette au bilan	45	0	-2	0	0	0	43

(en milliers d'euros)	31/12/12	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/13
Valeur brute	67						67
Amortissements et dépréciations	-19		-2				-22
Valeur au bilan	48	0	-2	0	0	0	45

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	67		67	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	67	0	67	0

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	67		67	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	67	0	67	0

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/13	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/14
<i>Immobilisations corporelles d'exploitation</i>							
Valeur brute	149 936	0	10 533	-9 658	0	0	150 811
Amortissements et dépréciations	-90 502	0	-7 366	9 526	0	0	-88 342
Valeur nette au bilan	59 434	0	3 167	-132	0	0	62 469
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Valeur brute	1 131	0	14	-2	0	0	1 143
Amortissements et dépréciations	-334	0	-17	2	0	0	-349
Valeur nette au bilan	797	0	-3	0	0	0	794

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	139 801		26 882	-16 747			149 936
Amortissements et dépréciations	-92 639		-7 333	9 470			-90 502
Valeur nette au bilan	47 162	0	19 549	-7 277	0	0	59 434
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6139		77	-5085			1 131
Amortissements et dépréciations	-5347		-73	5086			-334
Valeur nette au bilan	792	0	4	1	0	0	797

6.15 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/13	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/14
Risques sur les produits épargne-logement	6 194	0	3 913		-222	0	0	9 885
Risques d'exécution des engagements par signature	3 756	0	2 370		-1 902	0	0	4 224
Risques opérationnels	753	0	461		-500	0	0	714
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	918	0	36		-23	0	2 021	2 952
Litiges divers	3 043	0	2 786	-260	-1 488	0	0	4 081
Participations	0	0				0	0	0
Restructurations	0	0				0	0	0
Autres risques	3 852	0	1 678	-1 140	-80	0	0	4 310
Valeur nette au bilan	18 516	0	11 244	-1 400	-4 215	0	2 021	26 166

(1) Dont 2 192 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 760 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/12	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/13
Risques sur les produits épargne logement	4 813		1 381					6 194
Risques d'exécution des engagements par signature	2 077		2 737		-1 058			3 756
Risques opérationnels	1 382		504		-1 133			753
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	1 050		6		-357		219	918
Litiges divers	1 761		1 960		-678			3 043
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	2 284		2 443	-684	-191			3 852
Total	13 367	0	9 031	-684	-3 417	0	219	18 516

(1) Dont 195 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 724 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 219 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	394 525	268 110
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	375 899	379 298
Ancienneté de plus de 10 ans	445 254	496 164
Total plans d'épargne-logement	1 215 678	1 143 572
Total comptes épargne-logement	244 248	252 541
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 459 926	1 396 113

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	6 086	7 895
Comptes épargne-logement	35 100	40 451
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	41 186	48 346

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 619	93
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 683	1 027
Ancienneté de plus de 10 ans	5 583	5 074
Total plans d'épargne-logement	9 885	6 194
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 885	6 194

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :	6 194	3 913	222	9 885
Comptes épargne-logement :				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 194	3 913	222	9 885

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16 Capitaux propres part du groupe

➤ Composition du capital au 31 décembre 2014

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0	0	0
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 306 419	0	1 011	1 306 419	30%	0
Dont part du Public	216 849		1 011	215 838		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 081 419			1 081 419		
Dont part Caisses Locales	8 151	1 011		9 162		
Parts sociales	3 019 289	16	16	3 019 289	70%	100%
Dont 56 Caisses Locales	3 018 840			3 018 840		
Dont 28 administrateurs de la CR	448	16	16	448		
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1		
Total	4 325 708	16	1 027	4 325 708	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant total du capital est de 43 257 milliers d'euros

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration de Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 20/03/2015 un dividende net par part sociale de 0,189 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2011	4,70	0,350
2012	4,40	0,278
2013	4,35	0,246
Prévu 2014	4,45	0,189

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2014

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2014 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France du 20 mars 2015.

Le texte de la résolution est le suivant :

Réserve Légale	43 392 267,16€
Dotations aux autres réserves	14 464 089,05€
Intérêts aux parts sociales	570 645,42€
Rémunération des CCA	5 813 564,55€

6.17 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	25 221					25 221
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 299	29	1 832	2 183	2 375	8 718
Instruments dérivés de couverture	81	1 391	25 740	78 726		105 938
Actifs financiers disponibles à la vente		150	2 618	322 241	523 335	848 344
Prêts et créances sur les établissements de crédit	51 246	46 188	99 304	326 842		523 580
Prêts et créances sur la clientèle	431 783	593 131	1 987 050	2 948 096		5 960 060
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					34 712	34 712
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 093	10 306	107 095	167 061		285 555
Total Actifs financiers par échéance	511 723	651 195	2 223 639	3 845 149	560 422	7 792 128
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		29	2 192	2 160	316	4 697
Instruments dérivés de couverture		3 383	37 409	2 325		43 117
Dettes envers les établissements de crédit	782 727	1 211 719	1 070 055	989 499		4 054 000
Dettes envers la clientèle	1 721 203	184 771	339 031	7 821		2 252 826
Dettes représentées par un titre	13 482	3 003	2 500			18 985
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					96 045	96 045
Total Passifs financiers par échéance	2 517 412	1 402 905	1 451 187	1 001 805	96 361	6 469 670

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	21 357					21 357
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		7 742	1 147	2 063	1 937	12 889
Instruments dérivés de couverture	850	1 890	30 993	58 657		92 390
Actifs financiers disponibles à la vente		150	2 673	241 780	502 318	746 921
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 117	64 179	152 656	257 690		522 642
Prêts et créances sur la clientèle	432 437	614 548	1 882 142	2 962 577	125	5 891 829
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					33 143	33 143
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 433	17 605	89 394	201 575		316 007
Total Actifs financiers par échéance	510 194	706 114	2 159 005	3 724 342	537 523	7 637 178
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		111	1 314	2 367	186	3 978
Instruments dérivés de couverture	1 270	6 763	34 519	3 651		46 203
Dettes envers les établissements de crédit	972 476	1 142 424	958 571	992 119		4 065 590
Dettes envers la clientèle	1 719 433	188 398	289 090	16 872		2 213 793
Dettes représentées par un titre	3 558	12 014	2 500			18 072
Dettes subordonnées	0					0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					80 788	80 788
Total Passifs financiers par échéance	2 696 737	1 349 710	1 285 994	1 015 009	80 974	5 428 424

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014.12	2013.12
Salaires et traitements (1)	-41 127	-40 305
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 536	-4 472
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 380	-2 358
Autres charges sociales	-13 893	-14 349
Intéressement et participation	-8 886	-8 736
Impôts et taxes sur rémunération	-8 725	-8 638
Total charges de personnel	-78 547	-78 858

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 450 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 622 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 1 763 milliers d'euros au 31 décembre 2014 dans le compte 612930. Ce CICE fera l'objet d'une restitution lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés en mai 2014 et sera utilisé conformément à l'article 244 quater C du Code Général des Impôts au cours de l'exercice 2015.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
France	1 118	1 196
Etranger		
Total	1 118	1 196

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	17 611	17 387
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	1 328	1 293
Coût financier	531	493
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	20	-15
Prestations versées (obligatoire)	-987	-1 519
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	-98	-295
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	2 038	267
Dette actuarielle au 31/12/N	20 445	17 611

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1 328	1 293
Charge / produit d'intérêt net		
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 328	1 293

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	604	564
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	87	68
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-98	-295
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	2 038	267
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	2 632	604

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	17 416	16 465
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	520	468
Gains / (pertes) actuariels	-87	-68
Cotisations payées par l'employeur	1 372	2 085
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	20	-15
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-987	-1 519
Juste valeur des actifs au 31/12/N	18 254	17 416

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur des droits à remboursement		
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1		
Ecart de change		
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)		
Gains / (pertes) actuariels		
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds		
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	20 445	17 611
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-18 253	-17 416
Position nette (passif) / actif fin de période	2 192	195
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012		195

Information sur les actifs des régimes Allocations d'Actifs	En %	En Milliers d'euros
Actions	9.50%	1 734
Dont actions cotées		
Obligations	83.10%	15 169
Dont obligations cotées		
Immobiliers	7.40%	1 350
Autres Actifs		

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation IBOXX A10+(1)	1,45%	3,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,05%	2,85%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,45%	2,70%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5.65 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6.22 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 2 952 milliers euros à la fin de l'exercice 2014.

La réserve Spéciale de participation est calculée selon la formule légale, majorée conformément à un accord local conclu le 6 juin 2003. Cette majoration porte sur le montant des dividendes encaissés de la SAS La Boétie, nets de frais qui sont réintégrés au bénéfice fiscal de la Caisse Régionale Val de France pour déterminer l'assiette de calcul de la participation de l'année (le régime fiscal mère-fille choisi par la Caisse Régionale Val de France exclut de fait cette réintégration). Le montant de la Réserve Spéciale de Participation au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 870 milliers d'euros.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a conclu un accord d'intéressement conformément à la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans, il s'applique donc aux trois exercices allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. Une enveloppe globale dite de retour financier est fixée. Elle correspond à l'ensemble des sommes versées aux salariés de la Caisse Régionale Val de France au titre de la participation et de l'intéressement.

L'enveloppe annuelle dite de retour financier est exprimée en pourcentage du résultat net social de la Caisse Régionale Val de France arrêté au 31 décembre de chaque exercice de référence selon les normes françaises, certifié par les commissaires aux comptes.

Ce pourcentage est déterminé en fonction du niveau de la météo client moyen de la CR obtenu suite à l'enquête de satisfaction réalisée chaque année au 1^{er} trimestre auprès des clients de Val de France.

- **Calcul de l'enveloppe de retour financier**

Niveau de la météo client	Retour financier en pourcentage du résultat net social
Si météo client < ou égal à 80%	13,60%
Si météo client > à 80% et < ou égale à 82%	13,30%
Si météo client > à 82% et < ou égale à 83%	13,60%
Si météo client > à 83% et < ou égale à 86%	13,80%
Si météo client > à 86% et < ou égale à 90%	14,00%
Si météo client > à 90%	14,50%

- **Calcul de la prime d'intéressement**

Le montant de l'intéressement correspond à la différence entre l'enveloppe globale fixée ci-dessus et la réserve spéciale de participation calculée conformément aux dispositions de l'accord du 6 juin 2003.

Intéressement = (Enveloppe de retour financier – réserve spéciale de participation)
--

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice 2014 s'élève à 6 995 milliers d'euros.

- **Engagements en matière de médailles du travail**

Enfin la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constitue des provisions selon une méthode de probabilité statistique d'engagements futurs au titre de l'attribution de médailles du travail ; le stock de provisions constituées au 31 décembre 2014 s'élève à 760 milliers d'euros.

7.6 Rémunérations de dirigeants

a) avantage à court terme du comité de direction : 2 586 milliers d'euros

b) avantages postérieurs à l'emploi 956 milliers d'euros

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/ 2014	31/12/ 2013
Engagements donnés	3 160 234	3 604 381
Engagements de financement	767 855	921 735
Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 883	82 684
Engagements en faveur de la clientèle	756 972	839 051
Ouverture de crédits confirmés	545 217	606 946
Ouverture de crédits documentaires	628	478
Autres ouvertures de crédits confirmés	544 589	606 468
Autres engagements en faveur de la clientèle	211 755	232 105
Engagements de garantie	609 542	412 037
Engagements d'ordre d'établissements de crédit (1)	508 731	312 881
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	33	
Autres garanties	508 698	312 881
Engagements d'ordre de la clientèle	100 811	99 156
Cautions immobilières	5 495	6 027
Autres garanties d'ordre de la clientèle	95 316	93 129
Autres engagements donnés	1 782 837	2 270 609
Engagements reçus	2 064 091	2 256 767
Engagements de financement	195 000	425 000
Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	195 000	425 000
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 869 091	1 831 767
Engagements reçus d'établissements de crédit	118 775	118 628
Engagements reçus de la clientèle	1 750 316	1 713 139
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	133 762	128 017
Autres garanties reçues	1 616 554	1 585 122

(1) Dont 508 698 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 312 881 milliers d'euros.

(2) Accord de refinancement reçu de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du ratio de liquidité

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs comptable des actifs financiers remis en garantie de passifs (dont actifs transférés)(1)		
Créances apportées en garantie des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	1 782 837	2 270 609
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 630	0
Titres et valeurs donnés en pension	0	0
Total	1 788 467	2 270 609
Juste valeur des instruments reçus en garantie d'actifs et réutilisables		
Titres empruntés	0	0
Titres et valeurs reçus en pension	0	0
Titres vendus à découvert	0	0
Total	0	0

(1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 171 777 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 105 493 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté 1 782 836 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 270 609 milliers d'euros en 2013. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté :

- 1 037 190 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 443 683 milliers d'euros en 2013

- Aucune créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 63 487 milliers d'euros en 2013
150 376 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement – 150 376 milliers d'euros auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 156 990 milliers d'euros en 2013

- 595 270 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 606 448 milliers d'euros en 2013.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, les actifs que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à 796 milliers d'euros, selon la répartition suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2014	31/12/ 2013
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres	796	782
Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie	796	782

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	6 597 581	6 556 035	1 629	6 554 406	0
Créances sur les établissements de crédit	519 093	504 161	394	503 767	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	983	983		983	
Comptes et prêts à terme	492 510	471 998	394	471 604	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	25 600	31 180		31 180	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	6 078 488	6 051 874	1 235	6 050 639	0
Créances commerciales	3 732	3 732	257	3 475	
Autres concours à la clientèle	5 977 084	5 950 449	978	5 949 471	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	4 060	4 060		4 060	
Titres non cotés sur un marché actif	2 220	2 241		2 241	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	8 081	8 081		8 081	
Comptes ordinaires débiteurs	83 311	83 311		83 311	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	280 999	314 742	249 892	64 850	0
Effets publics et valeurs assimilées	96 141	107 522	107 522		
Obligations et autres titres à revenu fixe	184 858	207 220	142 370	64 850	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 878 580	6 870 777	251 521	6 619 256	0

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	6 530 386	6 531 875	-	6 511 710	20 165
Créances sur les établissements de crédit	516 668	551 937	-	551 937	-
Comptes ordinaires & prêts JJ	1 153	1 153		1 153	
Comptes et prêts à terme	489 915	520 574		520 574	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	25 600	30 210		30 210	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	6 013 718	5 979 938	-	5 959 773	20 165
Créances commerciales	3 159	3 159		3 159	
Autres concours à la clientèle	5 904 915	5 871 130		5 871 130	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	13 218	13 218		13 218	
Titres non cotés sur un marché actif	2 220	2 225		2 225	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	28 431	28 431		8 266	20 165
Comptes ordinaires débiteurs	61 775	61 775		61 775	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	311 198	314 661	266 438	48 223	-
Effets publics et valeurs assimilées	91 717	95 180	95 180		
Obligations et autres titres à revenu fixe	219 481	219 481	171 258	48 223	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 841 584	6 846 536	266 438	6 559 933	20 165

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 049 572	4 143 493	-	4 143 493	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	23 397	23 397		23 397	
Comptes et emprunts à terme	4 026 175	4 120 096		4 120 096	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	2 238 217	2 311 717	-	2 311 717	0
Comptes ordinaires créditeurs	1 577 576	1 577 576		1 577 576	
Comptes d'épargne à régime spécial	33 408	33 408		33 408	
Autres dettes envers la clientèle	627 233	700 733		700 733	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	18 649	18 658		18 658	
Dettes subordonnées					
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 306 438	6 473 868	-	6 473 868	0

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 061 484	4 127 458	-	4 127 458	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	46 672	46 671		46 671	
Comptes et emprunts à terme	4 014 812	4 080 787		4 080 787	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	2 201 916	2 144 388	-	2 144 388	0
Comptes ordinaires créditeurs	1 492 615	1 492 615		1 492 615	
Comptes d'épargne à régime spécial	31 420	31 420		31 420	
Autres dettes envers la clientèle	677 881	620 353		620 353	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	17 839	17 862		17 862	
Dettes subordonnées					
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 281 239	6 289 708	-	6 289 708	0

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debit Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 419	17	6 402	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	2 375	-	2 375	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	2 375		2 375	
Instruments dérivés	4 044	17	4 027	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 299	2 299	-	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 299	2 299	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 299	2 299		
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	481 482	395 281	84 228	1 973
Effets publics et valeurs assimilées	13 369	13 369		
Obligations et autres titres à revenu fixe	358 281	358 281		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	109 832	23 631	84 228	1 973
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	105 938		105 938	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	596 138	397 597	196 568	1 973
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 366 863 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 258	-	5 258	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	1 937	-	1 937	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	1 937		1 937	
Instruments dérivés	3 321		3 321	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 631	-	7 631	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 631	-	7 631	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 631		7 631	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	390 432	310 640	77 819	1 973
Effets publics et valeurs assimilées	12 479	12 479		
Obligations et autres titres à revenu fixe	277 535	277 535		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	100 418	20 626	77 819	1 973
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	92 390		92 390	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	495 711	310 640	183 098	1 973
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 356 489 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 697		4 697	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	4 697		4 697	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	43 117		43 117	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	47 814		47 814	-
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 978	-	3 978	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	3 978		3 978	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	46 203		46 203	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	50 181	0	50 181	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

Composition du périmètre

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Val de France Rendement	France		Intégration globale	100%	100%	100%	100%
56 Caisses Locales	France		Intégration globale	100%	100%	100%	100%

En 2014, dissolution de la Caisse Locale départementale.

Détail du périmètre de consolidation :

Liste des Caisses Locales consolidées de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au 31/12/2014.

ANET	4 RUE DIANE DE POITIERS	28260 ANET
ARROU	18 GRANDE RUE	28290 ARROU
AUNEAU	23 PLACE DU MARCHE	28700 AUNEAU
AUTHON DU PERCHE	PLACE DU MARCHE	28330 AUTHON DU PERCHE
BLOIS	5 RUE DE LA PAIX	41000 BLOIS
BONNEVAL	5 PLACE DU MARCHE AUX GRAINS	28800 BONNEVAL
BRACIEUX	10 RUE ROGER BRUN	41250 BRACIEUX
BREZOLLES	3 RUE ST JEAN	28270 BREZOLLES
BROU	1 RUE DES CHANGES	28160 BROU
CHARTRES	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 CHARTRES
CHATEAUDUN	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN
CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	11 PLACE DES HALLES	28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
CLOYES SUR LOIR	22 RUE DE CHATEAUDUN	28220 CLOYES SUR LOIR
CONTRES	10 PL.DU 8 MAI	41700 CONTRES
COUR CHEVERNY	PL.VICTOR HUGO	41700 COUR CHEVERNY
COURVILLE SUR EURE	53 R.CARNOT -COURVILLE/EURE	28190 COURVILLE SUR EURE
DREUX	2 RUE PARISIS	28103 DREUX
DROUE	38 AVENUE DE LA GARE	41270 DROUE
GRANDES ENTR COLLECT	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN
HERBAULT	2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	41190 HERBAULT
ILLIERS COMBRAY	4 RUE LEON FERRE	28120 ILLIERS COMBRAY
JANVILLE	PLACE DU MARTROI	28310 JANVILLE
JOSNES	7 GRANDE RUE - JOSNES	41370 JOSNES
LA BAZOCHE GOUET	PL. DU MARCHE -BAZOCHE GOUET	28330 LA BAZOCHE GOUET
LA FERTE VIDAME	25 RUE DELABORDE	28340 LA FERTE VIDAME
LA LOUPE	7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28240 LA LOUPE
LA VILLE AUX CLERCS	7 PLACE DU PUIT	41160 LA VILLE-AUX-CLERCS
LAMOTTE	22 RUE DUFORT DE DURAS	41600 LAMOTTE BEUVRON
LES MONTILS	41 RUE DE BEL AIR	41120 LES MONTILS
MAINTENON	4 PLACE A BRIAND	28130 MAINTENON
MARCHENOIR	2 RUE SAINT LAURENT	41370 MARCHENOIR
MENNETOU SUR CHER	RUE BONNE NOUVELLE	41320 MENNETOU SUR CHER
MER	14 AVENUE MAUNOURY	41500 MER
MONDOUBLEAU	38 PLACE DU MARCHE	41170 MONDOUBLEAU
MONTOIRE	36 37 PLACE CLEMENCEAU	41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
MONTRICHARD	1 RUE PORTE AUX ROIS	41400 MONTRICHARD
MOREE- OUZOUER LE DOYEN	PLACE DU 8 MAI	41160 MOREE
NEUNG SUR BEUVRON	RUE DU COLONEL MARAIS	41210 NEUNG SUR BEUVRON
NOGENT LE ROI	14 RUE DE L EGLISE	28210 NOGENT LE ROI
NOGENT LE ROTROU	29 RUE VILLETTE GATE	28400 NOGENT LE ROTROU
ONZAIN	11 RUE DE LA JUSTICE	41150 ONZAIN
ORGERES EN BEAUCE	25 RUE NATIONALE	28140 ORGERES EN BEAUCE
OUCQUES	7 RUE DE L EGLISE	41290 OUCQUES
OUZOUER LE MARCHE	8 RUE DE LA LIBERATION	41240 OUZOUER LE MARCHE
ROMORANTIN	20 AVE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	41200 ROMORANTIN LANTHENAY
ST AIGNAN	22 PLACE WILSON	41110 ST AIGNAN
ST AMAND	AVENUE DU PRESIDENT GRELLET	41310 ST AMAND LONGPRE
SAINT LUBIN DES JONCHERETS	38 RUE CHARLES RENARD	28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
SALBRIS	19 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	41300 SALBRIS
SAVIGNY SUR BRAYE	RUE DE BESSE	41360 SAVIGNY SUR BRAYE
SELLES SUR CHER	1 RUE ARISTIDE BRIAND	41130 SELLES SUR CHER
SELOMMES	3 R.DE LA VALLEE	41100 SELOMMES
SENONCHES	16 PL DE L'HOTEL DE VILLE	28250 SENONCHES
THIRON - BEAUMONT	13 RUE DU COMMERCE	28480 THIRON GARDAIS
VENDOME	23 FAUBOURG CHARTRAIN	41100 VENDOME
VOVES	13.15 RUE DU VOISIN	28150 VOVES

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2014, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

Nom de l'entité	Valeur au bilan en K euros	% de contrôle
CARCIE	630	21%
SAS Crédit Agricole Immobilier	4 000	100%
SAS Val de France Expansion	7 000	100%
EURL Val de France Investissement	15 000	100%

12.2 Entités structurées non consolidées

Recommandation AMF 2014:

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 12, et compte tenu du caractère très détaillé des dispositions de cette norme, l'AMF encourage les sociétés à privilégier la pertinence de l'information et à s'assurer que les informations présentées en annexes permettent de répondre aux objectifs d'IFRS 12, à savoir donner une bonne compréhension de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques qui leur sont associés ainsi que des incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas d'intérêts détenus.

13. Événements postérieurs à la clôture

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas constaté d'évolution postérieure au 31 décembre 2014 ayant un impact significatif sur les comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités, comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques

de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matières de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Toulouse, le 4 mars 2015

Les commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS II



Pascal Brouard

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux